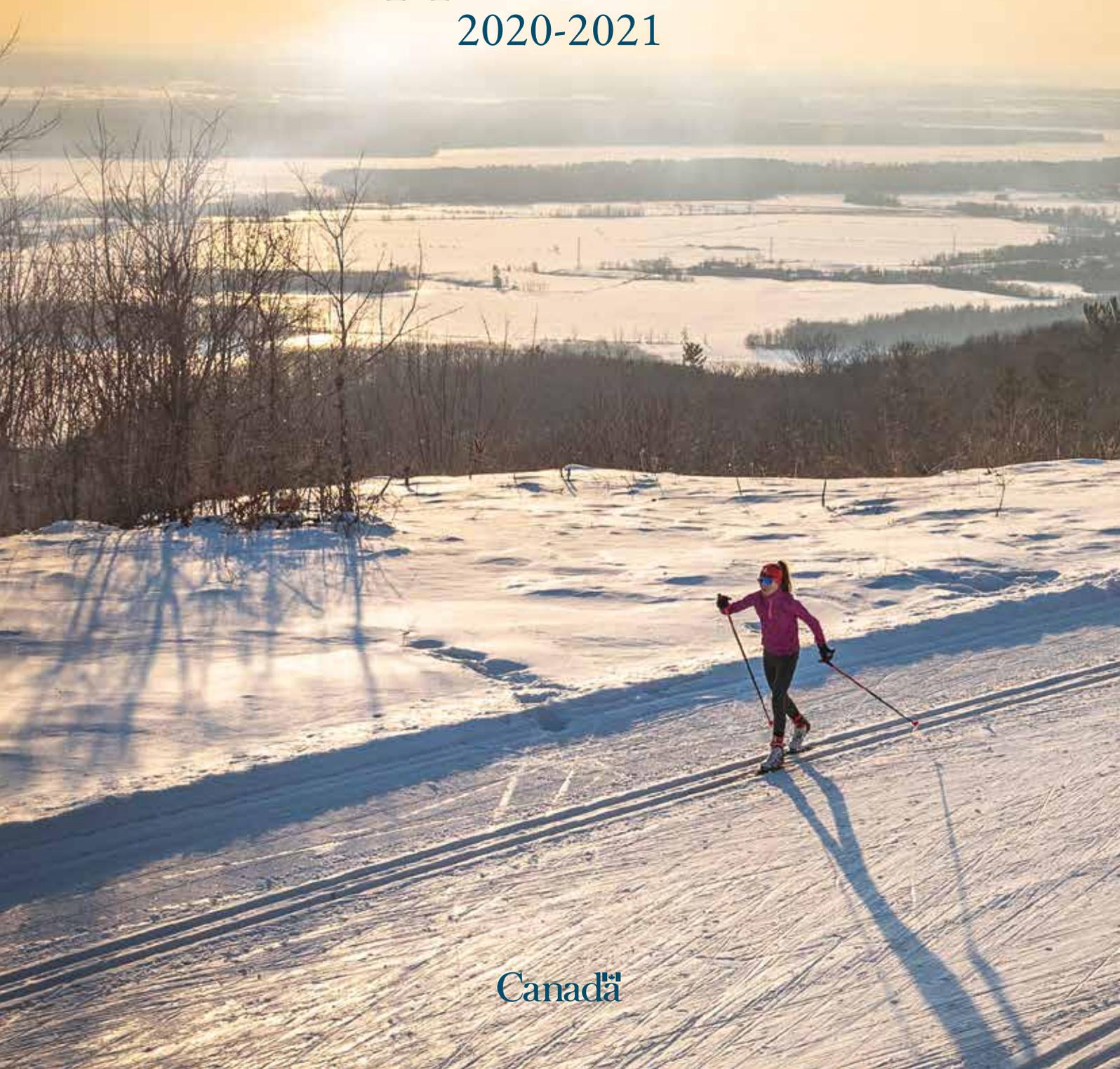


COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Rapport annuel

2020-2021



Canada

Table des matières

Message du président.....	3
Message du premier dirigeant	4
Résilience dans la capitale du Canada	7
Planificatrice à long terme	15
Intendance de la capitale	19
Partenariats créatifs	25
Regard vers l'avenir	31
Gouvernance de la société d'État	41
Rapport de gestion	50
États financiers.....	72
Annexes	106





Faits saillants

1 695

Plus de 1 695 nuitées de camping d'hiver ont été réservées dans le parc de la Gatineau en 2021, ce qui représente une hausse de 38 % par rapport à l'année précédente.

33

Des progrès ont été réalisés sur 33 des 36 mesures prévues dans la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN.

538

En tout, 538 ha de terres agricoles existantes de la Ceinture de verdure ont été convertis pour la production alimentaire régionale; de ce nombre, 67 ha se sont ajoutés en 2021-2020.

663 000

Les gens ont fréquenté les promenades de la CCN plus de 663 000 fois durant le projet pilote réalisé entre mai et octobre 2020, dans le contexte de la COVID-19.

1 094

À lui seul, le sentier Sir-John-A.-Macdonald a compté trois fois plus de visites que l'an dernier, soit 1 094 chaque jour.

50 000

Le Programme de bancs de parc commémoratifs de la CCN a reçu plus de 50 000 \$ en dons depuis le début de la campagne de collecte de fonds.

7 000

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de l'agrile du frêne et de reverdissement, plus de 7 000 frênes dangereux ont été abattus dans la région de la capitale nationale.

51 %

La CCN a jusqu'à maintenant réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 51 % par rapport à 2005 et a déjà dépassé son objectif de réduction de 40 % d'ici 2030.

90 %

Pour l'ensemble des travaux de démolition d'immeubles sur les terrains de la CCN, 90 % ou plus de déchets non contaminés ont été détournés des sites d'enfouissement.



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, la famille de la CCN a fait preuve d'une résilience extraordinaire dans sa détermination à continuer de bâtir, et à entretenir, une région de la capitale nationale dont les Canadiennes et les Canadiens peuvent être fiers.



Je peux dire haut et fort que malgré les difficultés occasionnées par la pandémie de COVID-19, nous avons accompli notre travail et véritablement satisfait aux nouveaux besoins de la capitale et de sa population. Notre équipe a su se montrer agile et faire preuve d'innovation de plus d'une façon : elle a facilité la fréquentation des propriétés de la CCN en soutenant le rythme des consignes de santé publique; a terminé de nombreux projets de rénovation et de réhabilitation; a rempli ses engagements en matière de développement durable; est venue en aide à ses locataires commerciaux; a fait passer du présentiel au virtuel ses activités de participation du public; et a maintenu l'ensemble de ses services financiers et administratifs essentiels.

La dernière année nous a également fait prendre conscience qu'il restait encore beaucoup à faire pour tenir nos promesses dans le cadre de la réconciliation avec les Premières Nations, au Canada. La CCN continue de nouer le dialogue et de collaborer avec la Nation algonquine, sur le territoire de laquelle se trouve la région de la capitale nationale. Maintenant plus que jamais, les projets tels que le réaménagement des plaines LeBreton donnent la chance de former un vrai partenariat.

Dans un même ordre d'idées, la CCN se veut de plus en plus inclusive et diversifiée, et souhaite que sa main-d'œuvre et l'attrait qu'exercent ses propriétés en témoignent. Afin que les besoins et les attentes variés de la population canadienne soient mieux représentés, elle innove et collabore en continu. Elle s'assure ainsi que ses programmes et ses projets sont engageants, équitables et accessibles. L'attention constante que porte la direction à la mobilisation du personnel et la nomination de l'organisation, pour une deuxième année consécutive, à titre d'employeur de choix dans la région donnent confiance au conseil; confiance que la culture à laquelle toute l'équipe contribue mérite d'être applaudie.

Nous devons notre réussite à de nombreuses personnes. J'aimerais remercier l'honorable Anita Anand, ministre responsable de la CCN. En plus de voir à l'approvisionnement du Canada en vaccins, pendant la crise sanitaire, elle n'a pas cessé de plaider en faveur d'investissements dans la capitale. Je loue la passion pour notre région ainsi que les qualités de chef de notre premier dirigeant, Tobi Nussbaum. Elles se reflètent dans toutes les réalisations de la CCN. J'apprécie son approche fondée sur la collaboration de même que son engagement à faire en sorte que la CCN soit un modèle d'ouverture et de modernité. Enfin, je tiens à souligner le travail extraordinaire du personnel dévoué de la CCN et à remercier les autres membres du conseil – un groupe qui incarne l'excellence canadienne – pour leur service et leur appui indéfectibles.

Ensemble, cette année, nous avons relevé des défis et fait de grands progrès en vue de rendre notre capitale inspirante pour le pays tout entier.

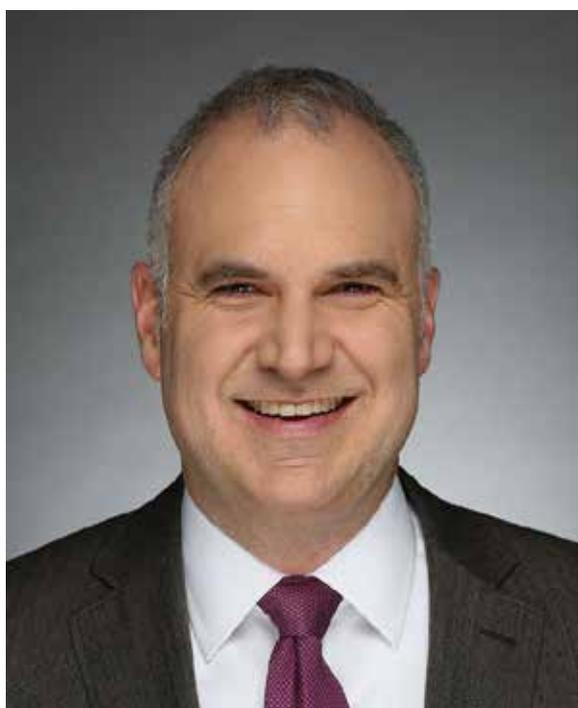
Le président,

A stylized, handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Marc Seaman'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Marc Seaman

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

En repensant à un message que j'ai écrit au personnel de la CCN en mars 2020, au cours de notre transition au télétravail, je suis émerveillé de constater avec quelle rapidité il s'est ajusté aux conditions de la pandémie et à quel point il a fait preuve de courage au cours des différentes phases de restrictions et de confinement. C'est véritablement sous le signe de la résilience que s'est déroulé l'exercice 2020-2021! Je suis particulièrement fier des nouveaux moyens que nous avons trouvés pour servir la capitale nationale, que ce soit en rendant plus de propriétés accessibles à la pratique d'activités de plein air dans le respect des directives de santé publique; en nous mobilisant pour faire un don aux banques alimentaires régionales; ou en livrant des bacs de tulipes aux équipes de première ligne, de part et d'autre de la rivière.



Notre façon de nous acquitter de notre mandat a beaucoup changé ces douze derniers mois. Ce qui n'a pas changé, c'est la passion, le professionnalisme et la camaraderie au sein de la CCN.

Au printemps, à l'été et à l'automne 2020, dans le cadre d'un projet pilote promouvant la mobilité active, nous avons fermé à la circulation automobile certains tronçons de la promenade de la Reine-Elizabeth ainsi que les promenades Sir-John-A.-Macdonald et Sir-George-Étienne-Cartier et les promenades du parc de la Gatineau, afin qu'il y ait plus d'endroits où marcher, jogger et faire du vélo. Grâce à ce projet immensément populaire, de nombreuses personnes ont pu rester actives et sortir de leur solitude en prenant l'air sainement. En 2021, nous avons encadré plus formellement ces fermetures en prolongeant nos bien-aimés vélos-dimanches pour en faire les vélos-weekends, tandis qu'à certaines heures, les promenades de la Reine-Elizabeth et du parc de la Gatineau sont demeurées réservées à la mobilité active.

Nous avons démontré que nous savions faire des berges des lieux animés et agréables en ouvrant, en collaboration avec des commerces locaux, des bistros CCN au parc de la Confédération, au parc des Rapides-Remic et, depuis peu, au parc du ruisseau Patterson. Nous procurons en outre un cadre enchanteur aux restaurants Taverne sur la colline et Taverne sur les chutes, au parc Major's Hill et au parc des Chutes-Rideau.

À Ottawa, nous avons investi dans le Pavillon de la rivière de la capitale nationale, l'ancien Club Ottawa New Edinburgh. Ce hangar à bateaux historique, autrefois privé, deviendra une destination publique prisée. La pratique d'activités nautiques y sera facilitée, le bâtiment abritera un restaurant, et la berge deviendra, grâce à cet aménagement, un lieu dynamique et accessible de toute beauté.

Ce qui s'appelait la pointe Nepean, et offrait le point de vue le plus spectaculaire d'Ottawa, tombait peu à peu dans l'oubli. Cet endroit subit actuellement une transformation qui en fera une place publique propice à la contemplation et la reliera au parc Major's Hill via une passerelle. Ce projet, comme tant d'autres, est une excellente occasion de collaborer de plus près avec la Nation algonquine, dans un esprit de réconciliation, pour créer – et nommer – de beaux espaces dans la capitale.

Du côté de Gatineau, nous avons décontaminé et restauré les espaces verts du parc Jacques-Cartier de manière à satisfaire aux normes de santé et de sécurité, et à rendre la fréquentation du parc plus intéressante toute l'année.

Au ruisseau de la Brasserie, nous avons entrepris avec la Ville de Gatineau des travaux visant à revitaliser le secteur, contribuant ainsi à son renouveau en tant que pôle culturel régional tout en assurant la préservation de ses écosystèmes et de ses attraits naturels.

Parmi ces projets emballants, nombreux sont ceux qui n'auraient jamais vu le jour sans l'appui du gouvernement fédéral, au moyen des investissements prévus aux budgets de 2018 et 2020.

Ajoutons qu'en 2019, ce gouvernement a demandé à la CCN d'entreprendre, avec Services publics et Approvisionnement Canada et ses partenaires municipaux, Ottawa et Gatineau, des études de planification et d'aménagement portant sur les éventuels liens interprovinciaux dans la région de la capitale. Le travail à cet égard avance bien et devrait être terminé à l'automne 2021.

Dans notre optique d'animation des berges, le réaménagement des plaines LeBreton sera l'occasion parfaite d'intégrer la vie urbaine, les loisirs, la nature et le développement économique aux attraits riverains qui donnent toute leur richesse à nos paysages. Nous espérons que la demande de propositions lancée cette année en vue d'aménager le terrain de la bibliothèque donnera l'impulsion qui concrétisera notre vision des nouvelles plaines LeBreton.

Nous entretenons des relations de longue date avec la Nation algonquine. Ces cinq dernières années, notre engagement à cet égard a pris de l'importance, la CCN et les Algonquins ayant renforcé leurs engagements mutuels. Il reste encore beaucoup à faire et nous savons que la réconciliation exigera de la constance, de bonnes relations et la tenue de nos engagements. Nous sommes heureux de poursuivre notre collaboration croissante avec eux.

Nous continuons de chercher des moyens d'abattre les obstacles qui se dressent devant celles et ceux qui subissent de la discrimination, sous toutes ses formes, et de créer un milieu de travail plus inclusif et plus diversifié où chaque personne a une chance égale de s'épanouir, de rayonner et d'apporter sa contribution.

J'aimerais terminer cet exercice et commencer le prochain en remerciant, au nom de la capitale et de la population canadienne, toutes les personnes qui jouent un rôle auprès de la CCN. Elles font un travail remarquable.

Merci à nos partenaires, aux entrepreneurs, au public et à toutes les parties prenantes pour leur collaboration.

Je remercie également les membres de notre conseil d'administration pour leur appui enthousiaste et leur apport inestimable; tout particulièrement son président, Marc Seaman.

Enfin, je réitère mes remerciements au personnel talentueux, créatif, novateur et résilient de la CCN pour son dévouement et sa détermination, malgré l'adversité, à faire de la région de la capitale du Canada un lieu inspirant.

Le premier dirigeant,



Tobi Nussbaum



RÉSILIENCE DANS LA CAPITALE DU CANADA

Cette année a été éprouvante pour la capitale du Canada – et le monde entier. La pandémie de COVID-19 a profondément touché tous les aspects de la vie quotidienne, ainsi que les emplois, le système de santé et l'économie.

La Commission de la capitale nationale (CCN) a profité du dernier exercice pour réfléchir à tout ce que son personnel et elle ont surmonté et réalisé ensemble malgré les difficultés. Grâce à son excellente capacité de s'adapter au télétravail, elle a pu assurer une bonne gouvernance et poursuivre la concrétisation de ses principales priorités. Le personnel de première ligne a joué un rôle essentiel en proposant, sur les terrains de la CCN, des activités en plein air respectant les mesures sanitaires et a continué d'offrir des services au public afin qu'il soit bien servi. En relevant les défis posés par la pandémie mondiale, la société d'État a fait preuve d'innovation et de résilience : elle a su manœuvrer malgré de grandes perturbations; réalisé plusieurs grands projets de rénovation et de réhabilitation; soutenu ses locataires; et géré ses contrats et ses finances, tout en voyant au maintien d'un accès conforme aux mesures sanitaires à ses terrains et biens publics. La CCN continue d'offrir cet accès à la population de la région de la capitale nationale, afin qu'elle puisse sortir et garder « un esprit sain dans un corps sain ». Elle contribue ainsi au bien-être général dans la capitale à un moment où ce besoin se fait le plus sentir.

Grâce à des partenariats novateurs ainsi qu'à la résilience et à la souplesse de son équipe, la CCN réussit à remplir son mandat en ces temps si difficiles. Elle entend continuer à remplir son mandat et être un exemple de résilience en demeurant fidèle aux valeurs canadiennes de durabilité, d'inclusivité et de liaison.

Offrir à la population des lieux extérieurs sûrs et agréables durant la pandémie

Projet pilote de fermeture des promenades

La pandémie de COVID-19 a engendré des restrictions qui ont entraîné la fermeture d'entreprises et d'installations récréatives ainsi que l'imposition de limitations aux endroits où il était possible de se rendre. Ces mesures ont, par inadvertance, contribué à l'encombrement des sentiers de la capitale nationale – surtout dans le centre-ville, où la densité des habitations est plus élevée, au cours d'une période où la distanciation physique était cruciale. À titre d'intendante de routes, de parcs et d'autres lieux récréatifs nombreux dans la région, la CCN s'est rapidement adaptée et a pensé à une manière novatrice de compenser la fermeture des installations récréatives, restaurants, bibliothèques et autres lieux publics pour la population locale. Au printemps 2020, au moyen d'un projet pilote, la CCN a donné aux résidents l'occasion de marcher, de faire du vélo, de courir et de s'adonner à d'autres activités tout en respectant les consignes de distanciation physique. Elle y est parvenue réservant un tronçon de la promenade de la Reine-Elizabeth aux modes de déplacement actif.

À la suite de commentaires extraordinairement positifs qu'elle a reçus, la CCN a étendu son projet pilote aux promenades Sir-John-A.-Macdonald et Sir-George-Étienne-Cartier et à celles du parc de la Gatineau. Des observateurs ont assuré une étroite surveillance de la fermeture de ces routes à la circulation automobile et ont mené des sondages auprès des usagers. La fréquentation des promenades a fait l'objet d'un suivi à l'aide de compteurs manuels et électroniques. Des rapports hebdomadaires à cet égard ont été remis à la haute direction, ce qui a mené à de multiples prolongations de la fermeture des promenades tout au long des mois d'été et d'automne.

Le projet pilote de fermeture des promenades a rendu disponibles plus d'endroits bien nécessaires pour les loisirs et l'exercice, et a permis aux résidents de passer du temps à l'extérieur pour le plus grand bien de leur santé mentale et physique, à un moment où le besoin se faisait le plus sentir. En outre, au cours des fermetures, la CCN a fait la promotion du transport durable et actif et contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la région de la capitale nationale.

Défis #CapitaleHivernale

Afin d'encourager l'activité physique, la CCN a lancé les défis virtuels #CapitaleHivernale. Sur plus de 450 km de sentiers, les participants ont été mis au défi de participer à des activités comme le ski, la raquette, le vélo d'hiver, la marche ou la randonnée, dans le respect des mesures sanitaires. Ces défis ont attiré 785 personnes qui, une fois inscrites, ont été encouragées à enregistrer gratuitement leurs progrès et à les partager avec leurs amis. Celles qui le souhaitaient pouvaient acheter, pour un coût minime, une trousse de reconnaissance et une médaille soulignant leur participation.

Les sondages sur la satisfaction ont révélé qu'une majorité écrasante des répondants (94 %) ont affirmé qu'ils fréquenteraient de nouveau les promenades si elles étaient fermées de nouveau pour favoriser l'utilisation active. Terminé à la fin octobre, ce programme est devenu l'une des activités les plus populaires et les plus réussies dans la région de la capitale nationale durant l'été 2020.

Expansion du projet de sentiers d'hiver

Les restrictions liées à la COVID-19 se poursuivant au cours des mois plus froids de 2020 et du début de 2021, la demande d'activités en plein air dans la région de la capitale nationale a persisté. Réagissant à la pandémie en cours, la CCN a été heureuse de proposer une initiative hivernale extraordinaire par l'entremise d'un projet pilote. L'offre d'un accès à plus de lieux extérieurs à travers la région a permis une distanciation physique plus efficace et procuré des endroits dont tous les usagers avaient grandement besoin pour leur santé et leur bien-être.

En partenariat avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, la CCN a accru de près de 50 % son réseau de sentiers d'hiver dans la région d'Ottawa, dans le cadre d'un projet pilote. Cet accroissement s'est reflété aux endroits suivants :

- le Sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald (18 km);
- le réseau de l'Orléans Nordic Ski Club (19 km + 1 km sur le territoire d'Ottawa);
- le Sentier d'hiver de l'ouest d'Ottawa (8 km);
- le sentier Rideau Winter Trail (9 km);
- le réseau de la Britannia Winter Trail Association (4 km + 4 km sur le territoire d'Ottawa);
- le réseau de Ski Héritage Est (10 km, sur + 7 km sur le territoire d'Ottawa).

En plus de créer plus d'endroits accessibles à l'extérieur, la CCN a lancé une autre carte interactive dans le but d'encourager la population à découvrir des endroits nouveaux ou méconnus. Elle a aussi mis en ligne des données hebdomadaires sur la fréquentation, ce qui a facilité la prise de décisions éclairées et encouragé l'utilisation des pistes pendant les périodes creuses. Il en est résulté une fréquentation record des sentiers entretenus par son partenaire communautaire. Le sentier Sir-John-A.-Macdonald, par exemple, a reçu trois fois plus de visites que l'an dernier, soit 1 094 chaque jour. Un nombre de personnes plus élevé que jamais a donc pu sortir pour profiter des propriétés naturelles extraordinaires de la CCN dans la capitale.

Parc de la Gatineau

La CCN a été particulièrement à l'écoute des besoins récréatifs des résidents dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle a continué de faire profiter le public du parc de la Gatineau en encourageant l'utilisation active de ses installations et en appliquant des mesures d'éloignement physique conformes aux consignes de santé publique. Le parc a connu une forte augmentation du nombre de ses visiteurs durant la pandémie, et le personnel de la CCN s'est uni pour faire en sorte que les installations et les services du parc soient conformes aux mesures de santé publique.

À l'été 2020, dans le cadre d'un projet pilote, la CCN a fermé certaines promenades à la circulation automobile et les a ouvertes uniquement aux modes de déplacement actif. Cette nouvelle offre récréative dans la région est arrivée à un moment où l'accès public aux camps et aux centres d'entraînement pour enfants était restreint. Certains des sentiers les plus populaires ont été adaptés et de la signalisation indiquant la circulation en sens unique a été installée. En outre, des activités de gestion de la circulation ont été instaurées, des sections du parc ont été fermées lorsque les stationnements les plus près étaient pleins, afin de gérer le nombre des arrivants.

Il y a eu une augmentation de 14 % du taux d'occupation des terrains de camping du parc de la Gatineau par rapport aux années précédentes. Le personnel de la CCN s'est réjoui de cette hausse, tout en prenant des mesures supplémentaires pour protéger sa santé et sa sécurité et celles des campeurs. Ces derniers ont été encouragés à rester à distance sécuritaire les uns des autres. La CCN a aidé les gens à profiter sainement du grand air en instaurant plus de directives et en posant

plus de panneaux en lien avec la pandémie; en nettoyant les installations publiques plus souvent; et en installant des stations de lavage des mains à l'extérieur des toilettes.

En hiver, l'accès aux sentiers de ski de fond, de raquette et de vélo d'hiver du parc de la Gatineau est tarifé. Compte tenu du fait que les restrictions liées à la COVID-19 allaient persister tout l'hiver, la société d'État a décidé d'annuler les augmentations de tarifs prévues et de geler ceux des laissez-passer quotidiens et saisonniers du parc de la Gatineau pour 2020-2021. En outre, elle a créé un programme de remboursement pour les titulaires de laissez-passer qui habitent à l'extérieur de la région de Gatineau et qui ne pouvaient pas se rendre au parc en raison de la limitation des déplacements interprovinciaux et des restrictions en matière de santé et de sécurité. Par ailleurs, en partenariat avec les bibliothèques municipales de la région de la capitale nationale, la CCN a augmenté de 20 % le nombre de laissez-passer gratuits pour les sentiers d'hiver. Les résidents pouvaient utiliser leur carte d'abonné pour emprunter un laissez-passer quotidien auprès des bibliothèques publiques d'Ottawa, de Gatineau et de l'Outaouais et ainsi avoir gratuitement accès aux sentiers de ski de fond, de raquette et de vélo d'hiver.

Soutien au personnel de première ligne

En mai 2020, Tobi Nussbaum, premier dirigeant de la CCN, a fait livrer « Des tulipes pour dire merci » au personnel de première ligne qui lutte contre la pandémie afin de garder la collectivité en santé.

Une équipe constituée d'architectes paysagers, de designers industriels et d'autres membres de la Direction de l'intendance de la capitale ont créé un concept original de bacs de tulipes pour cette initiative. Certains de ces bacs ont été installés au Campus Civic de l'Hôpital d'Ottawa, à l'entrée principale. C'est à cet hôpital qu'est née la princesse Margriet des Pays-Bas, en 1943, la famille royale s'étant enfuie au Canada pour trouver asile à Ottawa pendant la Seconde Guerre mondiale. Des bacs ont aussi été déposés à l'Hôpital de Hull – CISSS de l'Outaouais.

Soutien de la durabilité environnementale

Accroissement de la résilience environnementale : le projet d'amélioration des terres humides du ruisseau Stillwater

En 2019, la CCN a lancé le projet d'amélioration des terres humides du ruisseau Stillwater pour maintenir la capacité de la plaine inondable dans le bassin hydrographique et compenser la perte de stockage naturel dans le contexte de la construction de la station de l'O-Train Moodie et de la modification du tracé du chemin Corkstown. Parmi les objectifs de conception de ce projet, mentionnons la création d'une capacité de stockage des eaux de la plaine inondable de 10 000 m³ et l'amélioration de la fonction et de l'emplacement du chenal en déviant le ruisseau Stillwater du bord de la route vers les terres humides, ce qui est également bénéfique pour la qualité de l'eau. En outre, le projet visait à améliorer l'habitat des poissons et de la faune, en créant une cellule de terre humide à côté du nouveau chenal, et à

accroître la complexité et la biodiversité de l'habitat, en installant des structures en bois dans le nouveau chenal et en ressemant des plantes indigènes.

Achevée en grande partie à la fin octobre 2020, cette initiative a largement contribué à la restauration et à l'amélioration de la santé écologique globale de cet important cours d'eau de la Ceinture de verdure.

Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) est le principal instrument de planification et de production de rapports sur le développement durable du gouvernement du Canada. Cette stratégie établit les priorités en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles et définit les mesures à prendre pour les atteindre. Comme le développement durable se trouve au cœur de ses activités, la CCN est l'une des deux seules sociétés d'État à se porter volontaires pour être assujetties à la *Loi fédérale sur le développement durable*, ce qui est chose faite depuis le 1^{er} décembre 2020.

La réhabilitation du pont tournant Hog's Back : un modèle d'innovation en contexte de pandémie mondiale

Le pont tournant Hog's Back enjambe le canal Rideau. Piétons et cyclistes l'empruntent pour traverser le canal, et il y passe chaque jour de 18 000 à 26 000 véhicules. En 2019, la CCN a lancé le projet de sa réhabilitation, car certaines de ses composantes avaient atteint la fin de leur cycle de vie. Les travaux avaient pour but de prolonger la durée de vie utile du pont de 20 à 30 ans.

L'équipe du projet était éparpillée un peu partout au Canada et à l'étranger. Compte tenu du contexte de confinement et de la fermeture des frontières attribuables à la pandémie,

cette particularité a d'abord compliqué la coordination des objectifs et l'avancement d'étapes importantes. De concert avec ses partenaires, la CCN a surmonté ces obstacles en établissant un mode de fonctionnement professionnel grâce auquel les intervenants pouvaient interagir à distance en temps réel. Toutes les personnes autorisées ont ainsi pu se connecter virtuellement au chantier à l'aide d'un casque d'écoute professionnel avec micro et d'une caméra GoPro facilitant la diffusion en direct et sécurisée sur Internet. Ce système a rendu moins nécessaires les déplacements transfrontaliers

et interprovinciaux pendant les diverses phases de confinement imposées par les autorités fédérales et provinciales.

Le facteur « déplacement » n'a jamais été complètement éliminé, mais l'équipe a réussi à réduire le nombre de visites sur place à quatre ou cinq en tout, au lieu de l'habituelle visite toutes les deux semaines. En outre, ce mode de fonctionnement a atténué au maximum les risques de retards, le projet n'en ayant subi que de très courts à cause des inspections et des évaluations à distance.

Rapport sur les projections en matière de changement climatique

Dans leurs efforts concertés en matière d'adaptation aux impacts du changement climatique, dans la région de la capitale nationale, la CCN et la Ville d'Ottawa ont commandé un rapport sur les projections climatiques afin de mieux planifier l'amélioration de la résilience. Publié en juin 2020, ce rapport indique que, d'ici 2050 et selon un scénario d'émissions élevées, la région de la capitale nationale connaîtra des printemps plus hâtifs, des étés plus chauds, des automnes plus tardifs, des hivers plus courts, avec moins de chutes de neige et, dans l'ensemble, un climat plus doux et plus humide. Le changement climatique a déjà de graves répercussions sur les programmes et les services de la CCN ainsi que sur l'entretien et la préservation de ses actifs, comme le prouvent les dommages causés à son réseau de sentiers récréatifs lors des inondations de 2017 et 2019.

De façon générale, la CCN utilisera les projections énoncées dans le rapport pour identifier les risques liés tant aux changements graduels dans les températures et les précipitations qu'aux phénomènes météorologiques extrêmes (comme les vagues de chaleur, les inondations et les orages).

La publication du rapport sur les projections climatiques marque la fin de l'étape 1 de l'initiative de la CCN sur l'adaptation au changement climatique, laquelle s'inscrit dans la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la société d'État. À l'étape 2, les projections serviront à acquérir une compréhension des risques les plus importants pour les personnes, les infrastructures, l'économie et la nature. Enfin, à l'étape 3, les évaluations des risques serviront à établir un plan de gestion des risques les plus importants.

Financement fédéral supplémentaire : infrastructure endommagée par les inondations

En mai 2020, le gouvernement a alloué à la CCN des crédits en immobilisations supplémentaires pour qu'elle règle les problèmes les plus pressants qui menaçaient la santé et la sécurité, en ciblant des actifs endommagés par les crues printanières de 2019. La CCN a ainsi pu réparer ces actifs et améliorer leur résilience, afin d'atténuer les conséquences possibles des phénomènes météorologiques extrêmes futurs. Les projets d'infrastructure de la CCN continueront de contribuer à la lutte contre l'impact du changement climatique d'une manière qui offre des solutions durables pour la collectivité et fait progresser la SFDD.



Le mur de soutènement du sentier Britannia

Au cours de l'inondation de 2019, le mur de pierre qui soutient une partie surélevée du réseau du Sentier de la capitale s'était encore détérioré. L'importance des réparations nécessaires pour réparer ce mur de hauteur inégale variait beaucoup, certaines sections demandant des réparations mineures et d'autres, une reconstruction complète à la suite de leur écroulement. Pendant la première phase du projet, achevée au printemps 2020, la CCN a réhabilité les sections prioritaires du mur et remplacé une écluse. Grâce au soutien provenant des crédits supplémentaires accordés en mai 2020, d'autres travaux sont en cours. La deuxième phase, prévue pour 2021, verra la réhabilitation des sections du mur qui restent en adoptant une approche semblable à celle de la première phase, en vue d'améliorer la résilience du mur aux inondations.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

Tout au long de l'exercice – qui était sans précédent à cause de la pandémie de COVID-19 –, la Commission de la capitale nationale (CCN), ses partenaires et les collectivités dévouées de la capitale du Canada ont fait preuve d'une résilience extraordinaire et d'une pensée novatrice pour continuer à bâtir et à entretenir une capitale inspirante, source de fierté pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. La société d'État a réagi à l'évolution des besoins liés à la COVID-19 en adoptant une approche coordonnée, éclairée et souple. Tout au long de la pandémie, elle a continué d'offrir des services essentiels, innovant au besoin pour que la population ait accès à ses propriétés récréatives et à ses activités populaires. La société d'État a travaillé d'arrache-pied afin que se poursuivent les grands projets affectés par la pandémie, comme celui du pont tournant Hog's Back, tout en plaçant au cœur de ses activités la santé, la sécurité, la viabilité financière et la durabilité environnementale.

La première vague de la pandémie a coïncidé avec le printemps et l'été tant attendus dans la région de la capitale nationale. Les résidents ont dû faire face à des restrictions de santé publique et à un confinement sans précédent. Beaucoup de résidents de la région ont trouvé le moyen de maintenir leur santé mentale et physique grâce à la présence d'esprit et à l'inspiration de la CCN, qui a réservé à l'utilisation active ses principales promenades : la promenade de la Reine-Elizabeth, la promenade Sir-John-A.-Macdonald, la promenade Sir-George-Étienne-Cartier et les promenades du parc de la Gatineau. Ces promenades ayant reçu environ 663 000 visites de mai à octobre, le dur labeur du personnel et des bénévoles durant ce projet pilote a vraiment aidé la population de la région de la capitale nationale; il l'a aidée à traverser les épreuves du confinement et des restrictions de santé publique, et à profiter des propriétés de la CCN d'une manière inédite, à un moment où elle en avait le plus besoin.

En outre, au cours des mois d'été, la CCN a pris des mesures supplémentaires pour protéger la santé et la sécurité des campeurs et de ses équipes, afin que ces activités en plein air très prisées puissent quand même avoir lieu malgré la situation sanitaire.



La pandémie perdurant, la population s'est préparée à affronter le long et froid hiver, les journées plus courtes, ainsi que le confinement et les restrictions sanitaires en place. Dans ce contexte, il a semblé plus important que jamais, cette année-là, que les gens puissent aller dehors dans le respect des consignes sanitaires. En partenariat avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, la CCN a poursuivi dans sa lancée novatrice en accroissant de près de 50 % son réseau de sentiers d'hiver dans la région d'Ottawa. Dans certains secteurs, comme celui du lac Philippe, elle a augmenté la capacité de stationnement et l'entretien dans le parc de la Gatineau, permettant ainsi aux résidents de profiter, d'une manière nouvelle et originale, de la féerie hivernale naturelle que proposent les propriétés de la CCN.

Beaucoup de locataires commerciaux de la CCN ont subi d'importantes pertes de revenus à cause des restrictions liées à la pandémie et de l'incertitude du marché, ce qui a gravement nui à leur capacité de payer leur loyer. En avril 2020, afin d'aider ces entreprises en difficulté, dont beaucoup se trouvaient au cœur de la région de la capitale nationale, la société d'État a mis en œuvre un programme d'allègement des loyers s'harmonisant avec le programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial du gouvernement fédéral. Dans ces circonstances exceptionnelles, la société d'État a maintenu sa détermination à soutenir ses locataires en gérant l'impact de la pandémie par l'offre d'outils susceptibles de contribuer à leur rétablissement viable.

Cela dit, la pandémie sévit toujours et la CCN continue de chercher des moyens pour établir un juste équilibre entre une intendance prudente de ses ressources et l'adoption de solutions locatives ciblées pour ses locataires.

Les nombreuses réalisations de 2020-2021 témoignent de la capacité de la CCN à s'adapter à l'évolution constante de la situation. Cette preuve de résilience a favorisé l'apprentissage continu; l'innovation; et la capacité de la CCN à maintenir les interrelations avec les collectivités et ses partenaires. Elle a ainsi pu continuer de remplir son rôle primordial de planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux, dans le contexte de l'édification d'une capitale dynamique, inspirante et durable pour l'ensemble de la population.



PLANIFICATRICE À LONG TERME

En sa qualité de planificatrice à long terme de la région de la capitale, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale pour que celle-ci soit une source d'inspiration pour l'ensemble des Canadiens et illustre le riche passé, le présent dynamique et l'essence de l'avenir du Canada.

« Chaque défi comporte une possibilité de croissance, une chance pour chacun d'entre nous d'apprendre quelque chose de nouveau à propos de nous-mêmes. Les événements du dernier exercice nous ont fait sortir de notre zone de confort, et nous avons appris à quel point nous sommes résilients, pleins de ressources et solides. En cette année mémorable, nous nous sommes rendu compte que notre santé est notre plus grande richesse et que, tant que nous sommes en santé, nos possibilités sont infinies. »

Iulia Madularu

Directrice, Centre d'expertise, Design et construction, 4,5 années

« Comme beaucoup d'employeurs, la CCN a dû passer au télétravail très vite. Cette transition s'est relativement bien déroulée pour la société d'État parce que des processus souples et robustes étaient déjà en place. Ce changement relativement harmonieux s'explique surtout par la solidarité dont mes collègues ont fait preuve. »

Alain LeQuéré

Chef, Gestion financière, 23 années



Avancement des plans à long terme

À mesure que la région de la capitale évolue, la CCN lance avec enthousiasme de nouveaux plans et projets afin de contribuer à l'amélioration et à l'essor constants de la région.

Approbation du Plan stratégique du Sentier de la capitale

Le Sentier de la capitale forme un réseau de 220 km de sentiers polyvalents hors route. Franchissant divers paysages enchanteurs, ce réseau populaire donne accès à une gamme étendue de lieux de découverte.

Après une dernière série de consultations en ligne, en juin 2020, le conseil d'administration de la CCN a approuvé le Plan stratégique du Sentier de la capitale le mois d'octobre suivant. Ce plan stratégique fournit un cadre de planification à long terme et de gestion quotidienne du réseau de sentiers polyvalents de la région de la capitale du Canada.

Il a pour vision la création d'« un réseau de sentiers exceptionnel où tous peuvent profiter d'expériences vivifiantes et inspirantes au cœur des splendides paysages de la capitale ».

Sur le plan conceptuel, le Sentier de la capitale se veut un réseau de corridors de verdure formant un ensemble de parcours de découverte exceptionnels

traversant des paysages variés et menant vers une diversité de destinations dans la capitale. Le Sentier de la capitale sera le principal réseau de la capitale et se distinguera par un souci du détail très poussé où prime l'expérience de l'utilisateur. Ces parcours de découverte réunis tisseront un réseau cohérent qui favorisera une expérience de la capitale placée sous le signe de la durabilité, de la santé et de l'activité.

Le Plan stratégique du Sentier de la capitale orientera la planification, la conception et la gestion du réseau, afin de proposer aux résidents et aux visiteurs des expériences qui reflètent la beauté naturelle, le patrimoine culturel et l'importance symbolique de la région de la capitale du Canada.

Approbation du Plan directeur du parc de la Gatineau

En janvier 2021, après trois années de consultations, le conseil d'administration de la CCN a approuvé le nouveau Plan directeur du parc de la Gatineau, une mise à jour du document de 2005.

Cette nouvelle version, qui sera mise en œuvre au cours des 10 à 15 prochaines années, s'articule autour de quatre buts : conserver la nature; offrir une expérience récréative et culturelle en nature; favoriser un accès équitable et durable; susciter l'engagement et la collaboration. Compte tenu de ces buts, la CCN maintient un dialogue avec la communauté algonquine, afin qu'elle puisse rétablir ses liens traditionnels avec le territoire du parc et mettre en valeur sa culture et son histoire.

Concrètement, le nouveau plan directeur vise à contribuer à la protection des corridors écologiques vitaux qui lient le parc aux autres aires naturelles de la région et à obtenir une plus grande protection légale du parc. Il prévoit également la fermeture de nombreux sentiers non officiels et l'acquisition de terrains privés, dans le parc, afin d'améliorer les habitats et de diminuer l'empreinte de l'infrastructure.

Grâce à l'adoption de ce nouveau plan directeur, la CCN peut faire en sorte de sauvegarder l'intégrité écologique du parc et offrir aux visiteurs une expérience enrichie au fil des quatre saisons.

Réaménagement des plaines LeBreton : concept du plan directeur conceptuel préliminaire

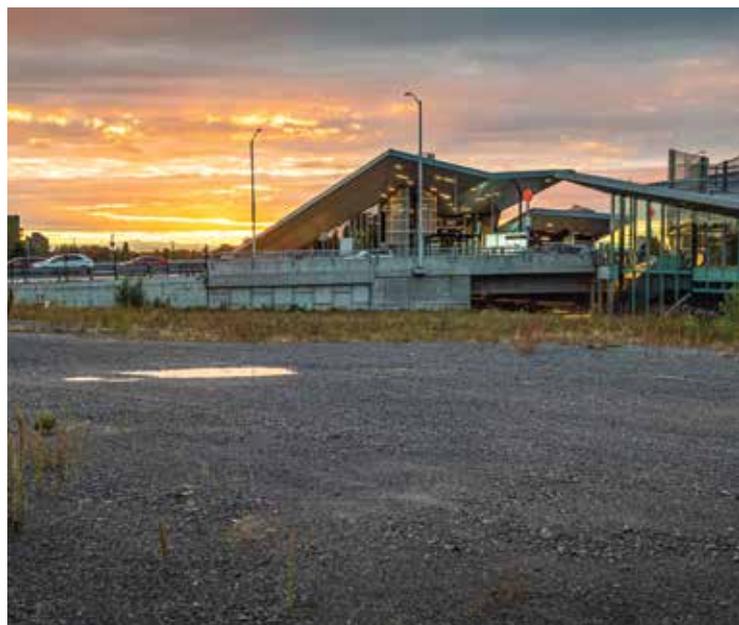
Pour orienter le projet Bâtir LeBreton, le conseil d'administration de la CCN a approuvé, en avril 2021, le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton. Ce plan comporte de nouvelles stratégies en matière de durabilité, de logement abordable, de culture et de patrimoine.

La CCN a lancé le processus d'approvisionnement pour l'aménagement de la première phase du projet, le terrain de la bibliothèque, situé au 665, rue Albert. Elle s'est associée à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin que son aménagement durable soit doté d'un solide volet de logement abordable. La CCN s'attend à annoncer le nom du proposant retenu vers la moitié de 2022. Par ailleurs, la mise en valeur du domaine public est en cours aux plaines LeBreton. De nouveaux liens essentiels favorisant la mobilité active devraient être fonctionnels à l'automne 2021.

Ce projet se poursuivra dans une optique d'équité et de durabilité. Il établira des précédents en matière d'abordabilité, de carboneutralité et de reconnaissance des éléments autochtones, culturels et patrimoniaux. La CCN poursuit sa quête de l'excellence dans la gestion de ce réaménagement, et entend faire honneur à sa vocation première de lieu de rassemblement. Elle maintient son engagement à bâtir un quartier moderne, où la priorité est accordée à la connectivité et à l'innovation, et qui constitue un point d'activation riverain de premier plan dans la capitale.

Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale du Canada

Dans son budget de 2019, le gouvernement fédéral a demandé à la CCN d'élaborer un plan intégré de longue durée sur les liens interprovinciaux en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Ce plan exhaustif servira à proposer des options de transport durable ainsi que des services, des programmes et une infrastructure qui amélioreront dès maintenant, et jusqu'en 2050, les déplacements interprovinciaux dans la région de la capitale nationale. Le plan intégré reposera sur l'information la mieux étayée et la plus précise sur l'évolution démographique, l'emploi, les tendances environnementales et climatiques, la



croissance économique et les modèles d'utilisation des terres dans la région de la capitale nationale.

À l'automne 2020, plus de 1 300 personnes ont participé à la première d'une série de consultations publiques et de séances destinées aux parties prenantes de ce plan. Les commentaires ainsi recueillis ont aidé à mettre au point la vision, les objectifs et les principes directeurs du plan stratégique. Cette phase a aidé à déterminer la gamme des scénarios qui seront évalués pendant la phase 3. Le plan intégré proposera un modèle de collaboration avec des organismes partenaires, en vue d'établir une vision à long terme et des stratégies communes en matière de circulation interprovinciale des personnes et des marchandises dans la région, sur un horizon d'une trentaine d'années.

Le plan intégré proposera une stratégie de transport à long terme assortie d'un énoncé de vision et d'approches dont pourront s'inspirer toutes les parties, afin de tirer profit des réalisations du passé et de répondre aux enjeux actuels et émergents. Il donnera un aperçu des enjeux de transport et présentera des objectifs et des priorités à long terme afin de rendre la mobilité durable et inclusive par le soutien continu de la prospérité et de la qualité de vie dans la région, tout en répondant aux besoins environnementaux, économiques et sociaux des collectivités et des entreprises.

Au printemps 2021, la CCN consultera de nouveau le public et tiendra des activités de mobilisation à propos des constatations de son examen des différents scénarios envisageables jusqu'en 2050.



INTENDANCE DE LA CAPITALE

La CCN est la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale et, à ce titre, elle est la principale intendante chargée de l'entretien et de la protection des lieux publics essentiels du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.

« Je suis inspirée par le fait que j'ai commencé à la CCN en plein milieu de la pandémie et que j'ai noué avec mon équipe des relations si solides que j'ai l'impression de connaître mes collègues depuis des années. C'est incroyable de travailler avec des personnes si inspirantes qui m'ont constamment guidée dans mon nouveau rôle, surtout en contexte de télé-travail. À la CCN, tout le monde trouve des solutions et des moyens de réaliser notre mandat malgré l'impossibilité de nous voir en personne. Je suis honorée de travailler pour cette organisation. »

Erika Douaire

Secrétaire de comité, 8 mois

« La pandémie vécue cette dernière année a mis en relief l'importance des activités de plein air pour les gens. Le renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau a permis d'établir le meilleur équilibre possible entre l'objectif de conservation des milieux naturels et le besoin que nous avons d'être en contact avec la nature. »

Hugues Charron

Planificateur principal, Aménagement de la capitale, 12 années



Amélioration de la résilience et de l'aspect sécuritaire de certains des actifs les plus emblématiques de la CCN

En 2020, la CCN a collaboré avec des partenaires fédéraux afin d'élaborer une série de propositions visant à demander un financement supplémentaire. Ce travail a abouti à l'obtention d'un investissement de 52,4 millions de dollars. Cet investissement aidera immédiatement à régler les problèmes les plus criants en matière de santé et de sécurité, en ciblant en grande partie les actifs endommagés par les inondations du printemps 2019. Ces fonds seront également dirigés vers les deux ponts interprovinciaux de la CCN afin de les rendre plus résilients à l'impact du changement climatique.

Reconstruction du mur de soutènement du belvédère Champlain

Cette importante structure historique est parmi les plus populaires du parc de la Gatineau, car elle offre une vue exceptionnelle de la vallée de l'Outaouais. En 2019, une partie du mur de soutènement du belvédère s'est effondrée, et la CCN a amorcé la reconstruction de la structure en juillet 2020. La société d'État sera ravie de rouvrir cette importante destination du parc de la Gatineau une fois terminés les travaux à venir d'aménagement paysager et de pavage, et l'installation de nouveaux bancs dans l'aire d'observation agrandie.

Programme d'artiste en résidence : la résidence Rochon

La résidence Rochon a été la demeure de Flavien Rochon, à qui l'on doit la sculpture des stalles et du sanctuaire de la basilique-cathédrale Notre-Dame, en 1844. Compte tenu de sa valeur artistique, la résidence Rochon a été choisie pour un projet pilote d'artiste en résidence, qui vise à faire le lien entre des organisations vouées aux arts et à la culture et la population. Ce projet pilote commencera au printemps 2022.



Restauration de la résidence Rochon

La résidence Rochon est un édifice fédéral du patrimoine reconnu. C'est l'un des plus anciens bâtiments de la Basse-Ville. La construction de cette structure historique située au 138, rue St. Patrick remonte aux débuts des années 1830. Elle témoigne des premières années de l'essor d'Ottawa. La résidence Rochon est une construction en pièce sur pièce. Parmi les travaux de remise en état amorcés à l'hiver 2021, mentionnons le renforcement de la structure, l'enlèvement et la réinstallation du parement, et certaines rénovations intérieures. La restauration de la maison comprendra notamment la remise en état des éléments patrimoniaux et du travail de finition. Ce projet de remise en état vise à protéger les éléments caractéristiques de la résidence afin que les générations actuelles et futures puissent les apprécier et en profiter.

Remise en état du secteur sud du parc Jacques-Cartier

Le parc Jacques-Cartier est l'un des principaux parcs de la capitale pour la tenue d'activités locales. C'est le lieu de prédilection des festivités d'envergure nationale telles que la fête du Canada et le Bal de Neige. À l'été 2017, le secteur sud du parc a accueilli MosaiCanada, l'une des plus grandes manifestations horticoles du pays, afin de célébrer 150 ans d'histoire et de culture canadiennes. Trois millions de plantes ont servi à la création de 40 sculptures époustouflantes.

Malheureusement, une fois les sculptures enlevées, la présence d'une quantité excessive de débris nuisant à la topographie d'origine ainsi que la contamination du sol ont été observés. Le secteur sud du parc Jacques-Cartier est fermé depuis le printemps 2019 pour permettre sa remise en état et son assainissement. Il a fallu notamment excaver le sol et réparer l'infrastructure pour remettre ce lieu extérieur important dans son état premier et assurer la santé et la sécurité du public.

Réouverture des ruines Carbide-Willson

Situées dans la forêt, aux abords du lac Meech, les ruines Carbide-Willson font partie des destinations les plus populaires auprès des randonneurs du parc de la Gatineau. Ce lieu patrimonial d'une grande beauté a eu de nombreuses vocations. On y trouve les vestiges d'une usine d'engrais bâtie par un pionnier de l'industrie électrochimique nord-américaine, Thomas Leopold Willson. L'emplacement a été fermé tout l'été, pour des travaux d'entretien, et a réouvert à la fin août 2020. Grâce à un financement parlementaire supplémentaire, d'autres travaux y seront effectués en vue de remettre en état une structure vieillissante et d'atténuer l'érosion du sentier d'accès. On procédera entre autres à la stabilisation de l'infrastructure et à l'amélioration de l'accès aux lieux, ainsi qu'à la protection de la berge. La CCN continuera de faire la promotion de cet important lieu d'intérêt qui met en relief l'histoire et l'innovation au Canada.

Résidences officielles

La CCN assume les responsabilités de propriété et d'intendance des bâtiments et des terrains des résidences officielles du Canada depuis 1986. En plus des six résidences officielles, le portefeuille comprend 49 dépendances et couvre une superficie brute d'environ 25 000 m². Pour assurer le bon déroulement des activités des résidences officielles malgré les circonstances exceptionnelles suscitées par la pandémie, le personnel qui y travaille souvent a dû faire de nombreux ajustements et montrer beaucoup de résilience.

Rénovations au lac Mousseau

Les travaux de réhabilitation actuellement en cours à la résidence du lac Mousseau font partie d'un vaste programme de préservation, d'entretien et de restauration à long terme des résidences officielles. Dans le rapport de 2018 intitulé *Résidences officielles du Canada – Rapport sur l'état des actifs du portefeuille*, l'état de la maison principale du lac Mousseau, construite dans les années 1920, est évalué comme étant « critique ». Une intervention immédiate s'imposait. La Direction des résidences officielles a lancé un projet de réfection de l'enveloppe du bâtiment, qui est gravement détériorée. D'importants travaux de maçonnerie ont été réalisés sur les deux grandes cheminées de pierre et la fondation, qui avait cruellement besoin d'améliorations. Cette initiative de 6,1 millions de dollars, qui comprend d'importants travaux d'entretien et de remplacement liés au cycle de vie, tout en favorisant la durabilité environnementale à long terme, devrait réduire considérablement la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la fonctionnalité intérieure et du confort thermique, la simplification de l'entretien continu et la diminution de l'infiltration par les insectes. Les travaux à cet endroit sont en grande partie terminés. L'aménagement paysager est prévu pour cet été.

Malgré ces investissements et d'autres effectués dans les 55 bâtiments qui constituent le portefeuille des résidences officielles, le coût pour combler le déficit du financement de l'entretien différé a augmenté considérablement depuis le dernier rapport sur l'état



des actifs, publié en 2018. Selon la version de 2021 du document, il faudrait 17,5 millions de dollars par année sur 10 ans pour simplement régler les problèmes criants d'entretien et voir à ce que les bâtiments respectent les exigences actuelles des codes et des lois en matière d'accessibilité universelle et de durabilité environnementale. Le rapport confirme que, dans l'ensemble, ce portefeuille de bâtiments est en mauvais état et que le 24, promenade Sussex a besoin d'un investissement critique. La CCN continue de collaborer avec ses partenaires fédéraux afin de trouver une solution à long terme pour le financement du renouvellement du portefeuille des résidences officielles.

Dans le cadre de ses processus de divulgation publique et de production de rapports, la CCN fait état des dépenses en immobilisations liées aux projets des résidences officielles dans ses rapports annuels, lesquels sont mis en ligne sur son site Web. Elle continuera de travailler étroitement avec les instances gouvernementales et de faire preuve d'ouverture et de transparence quant à ses responsabilités d'intendance liées à la sécurité, à la préservation du patrimoine, à la durabilité et à l'accessibilité des résidences officielles.

Transition à Stornoway

À l'automne 2020, Stornoway, la résidence du chef de l'opposition officielle, a accueilli son nouvel occupant, l'honorable Erin O'Toole. La Direction des résidences officielles y a effectué des travaux d'entretien mineurs liés au cycle de vie afin que la transition soit harmonieuse et confortable. Elle a surtout porté attention aux subtilités de la préparation de cette maison historique, pour s'assurer qu'elle fonctionne adéquatement à l'arrivée des nouveaux occupants et du personnel de la maison. Elle a réparé et remis à neuf les composantes de la résidence qui en avaient besoin; modifié le système de chauffage principal; et procédé à des réparations extérieures essentielles, comme le remplacement du toit du garage.

Projet des pianos de Rideau Hall

En 2019, le Fonds Canadien des résidences officielles et la Fondation Canadienne ont lancé, en collaboration avec Steinway & Sons, une campagne de collecte de fonds baptisée le Projet relatif aux pianos de Rideau Hall. Le but de cette collecte de fonds consistait à recueillir l'argent nécessaire pour remettre en état le piano de Glenn Gould, joyau de la collection de la Couronne des résidences officielles du Canada. Il était important de redonner vie à ce beau piano Steinway, construit entre 1932 et 1934, car il a été légué à Rideau Hall par le légendaire pianiste canadien lui-même. Le projet s'est révélé un énorme succès : les installations new-yorkaises de Steinway & Sons ont pu entièrement remettre à neuf cet instrument en 2019, pour le plus grand plaisir des générations à venir. La collecte de fonds a connu une telle réussite que deux autres pianos, vieillissants et parvenus au terme de leur cycle de vie, ont été remplacés à l'été 2020. Aujourd'hui, ces magnifiques instruments apportent une touche d'élégance à trois pièces d'apparat de premier ordre de Rideau Hall – la salle de bal, le grand salon et le salon – et font la promotion de l'importance de la musique au Canada.



La collection de la Couronne

La collection de la Couronne consiste en quelque 4 000 objets que nos spécialistes choisissent pour décorer les résidences officielles du Canada. Elle met en valeur nos origines autochtones, françaises et britanniques, tout en reflétant notre société multiculturelle contemporaine.



PARTENARIATS CRÉATIFS

Partenaire créative, la CCN s'engage utilement avec un large éventail d'intervenants et de citoyens et collabore avec eux pour bâtir une région de la capitale forte et distinctive qui représente tous les Canadiens. Une capitale est un lieu partagé et une responsabilité partagée. En 2020-2021, la CCN a appuyé beaucoup de ses partenaires dans la réalisation de leurs projets particuliers.

« J'ai vraiment été inspirée par la résilience de mon équipe et sa capacité à adapter nos échanges avec le public en procédant à des consultations et à des réunions en ligne. Nous avons élargi la portée de la série de conférences du Labo d'urbanisme, d'une centaine de participants sur place à 300 à 400 vues dans Internet! En outre, nous avons constaté que nos activités de mobilisation en ligne ont favorisé une plus grande diversité et une plus grande participation. »

Émilie Girard-Ruel

Gestionnaire, Consultations publiques, 11 années

« Au cours de la dernière année, il a semblé plus important que jamais de pouvoir donner des conseils pour soutenir la santé et la sécurité au travail. En qualité de membre de l'équipe de bien-être en milieu de travail des Ressources humaines, j'aide mes collègues à s'adapter et à s'épanouir tout en travaillant durant la pandémie. Je leur offre du soutien et les encourage à adopter un aménagement ergonomique sûr à la maison. J'espère que ma contribution aidera à rendre tous nos lieux de travail plus sains. »

Stéphane Trudeau

Conseiller en ressources humaines, 21 années

Renforcement des relations avec les peuples autochtones

De nombreux peuples autochtones sont établis dans la région de la capitale nationale, en particulier ceux de la Nation algonquienne anishinabée. La CCN travaille avec la Nation algonquienne dans un esprit d'amitié et de collaboration depuis de nombreuses années. La CCN continue d'encourager l'établissement de relations solides avec eux, et avec leurs représentants, et à déployer des moyens pour ce faire. Elle veille aussi à ce que leurs intérêts se reflètent réellement dans les nombreux projets et initiatives proactives entrepris dans la région.

Dénomination des lieux

La CCN continue d'entretenir régulièrement le dialogue avec les communautés autochtones concernant les projets de développement importants de la région. L'histoire et la mémoire peuvent jouer un rôle important en favorisant une conceptualisation et un urbanisme inclusifs. Trois parcs ont été créés dans le cadre du projet Zibi à Ottawa et à Gatineau. La dénomination de ces parcs prend sa source dans leur processus de conceptualisation, qui s'est déroulé de mai 2018 à novembre 2019. Elle a nécessité plusieurs réunions avec des membres de la communauté algonquienne. Au

nombre de celles-ci, mentionnons notamment des rencontres avec des membres des Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan, y compris des aînés, et des représentants d'Algonquins de l'Ontario, ainsi que des rencontres publiques à propos du plan d'interprétation du patrimoine du projet Zibi.

Depuis le début des rencontres, les noms des parcs ont été revus et approuvés par des professeurs de langues algonquiennes et les leaders culturels la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et des Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan, ainsi que par le groupe de travail sur le patrimoine et la culture d'Algonquins de l'Ontario et les représentants algonquins aux négociations.

Consultations avec des chefs et des conseillers au sujet du projet de réaménagement de la pointe Nepean

En octobre et novembre, deux visites de la pointe Nepean ont été organisées pour les dirigeants des communautés algonquiennes de la région, la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan. Ces visites ont permis à l'équipe de design de la CCN de donner un aperçu des différentes phases du réaménagement de la pointe Nepean et d'encourager la collaboration continue dans l'espoir de créer des liens encore plus profonds avec les Premières Nations algonquiennes de la région de la capitale nationale.

Création de trois parcs dans le cadre du projet Zibi à Ottawa et à Gatineau

Parc Pangishimo « Coucher du soleil »

Offrant une vue plein ouest, ce parc sera l'un des seuls endroits du projet Zibi d'où l'on pourra admirer le coucher du soleil sur la rivière des Outaouais.

Les quatre points cardinaux ayant une grande importance dans la tradition des Algonquins et de plusieurs Premières Nations, le coucher du soleil et l'ouest ont pour eux une signification particulière. Le coucher du soleil représente la fin d'une journée bien remplie, de récolte et de dur labeur, un moment de rassemblement ou de loisir réservé au repos et à la fête.

Parc Mòkaham « Lever du soleil »

Ce parc sera l'un des seuls endroits du projet Zibi offrant une vue dégagée sur la rivière des Outaouais en direction est, vers le lever du soleil.

Les cérémonies du lever du soleil jouent un rôle particulièrement important pour les Algonquins anishinabés et plusieurs Premières Nations. Les Premiers peuples observent le lever du soleil pour savoir ce que la journée leur réserve.

Parc Tesisini « Pierre plate »

Ce nom s'est imposé après plusieurs versions du concept, et en raison du besoin d'adapter l'aménagement pour le rendre plus résilient au changement climatique et aux risques élevés d'inondation dans ce secteur. Le concept a en effet évolué, passant d'un endroit gazonné à un aménagement axé sur les matériaux inertes et l'exposition de blocs de roche. Cette évolution a amené les conseillers culturels algonquins à suggérer un nom concret et descriptif, ce qui est pratique courante dans la tradition algonquienne de dénomination de lieux.



Monument Mawandoseg Ajogan

L'archéologie raconte différents pans de l'histoire de la région de la capitale. La CCN a cartographié le potentiel archéologique de la plus grande partie des terrains fédéraux de la région. Pour la société d'État, il est extrêmement important d'obtenir des conseils qui tiennent compte de la valeur que le peuple algonquin accorde à l'archéologie. Afin de souligner le partenariat archéologique de la CCN et de la Nation algonquine, le monument Mawandoseg Ajogan a été installé au lac Leamy. Sa conception est le fruit de l'inspiration d'Anita Tenasco, directrice de l'éducation, et des étudiants algonquins de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg.

Stratégie et politique d'approvisionnement à l'intention des entreprises autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître les possibilités, pour les entreprises autochtones, de conclure des marchés avec les organismes et ministères fédéraux et d'accéder au processus d'approvisionnement général du gouvernement fédéral. Prenant exemple sur cette initiative, la CCN a trouvé le moyen d'intégrer cette façon de faire dans ses processus. Elle a donc mis en œuvre sa propre stratégie et sa propre politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. La stratégie et la politique renseigneront les gestionnaires des opérations et les aideront à décider quels marchés il convient de réserver aux entreprises autochtones.

Monument national LGBTQ2+

La CCN est fière de s'associer à Patrimoine canadien et au Fonds Purge LGBT pour la construction du Monument national LGBTQ2+ qui sera érigé à un emplacement bien en vue, à l'angle nord-est de l'intersection de la rue Wellington et du pont du Portage. Symboliquement, l'œuvre évoquera les profondes répercussions de la discrimination subie par les communautés LGBTQ2+ du Canada, en plus de rendre hommage aux réalisations des personnes qui se sont battues pour l'égalité; d'éduquer les visiteurs; et d'inspirer l'espoir et le changement pour les générations futures.

Des équipes constituées d'artistes, d'architectes, d'architectes paysagers et d'autres professionnels du design urbain ont été invitées à présenter leurs titres de compétence et un échantillon de projets semblables au Monument national LGBTQ2+ lors d'une demande de qualifications (DQ). Le processus de DQ a pris fin le 5 janvier 2021. Le jury du concours de design a sélectionné cinq équipes, de partout au Canada, qui doivent élaborer un concept pour le monument. Les équipes ont jusqu'en août 2021 pour soumettre leur proposition.

Situé au centre-ville, cet emplacement permet de concilier visibilité publique et lieu de contemplation, tout en donnant la possibilité d'accueillir de grands rassemblements. L'achèvement du monument est prévu pour 2025.

Programme de bancs de parc commémoratifs

Le Programme de bancs de parc commémoratifs a été présenté à la haute direction de la CCN le printemps dernier, au cours d'une initiative de mobilisation du personnel où il fallait proposer des projets organisationnels novateurs. Dans le cadre de ce programme, lancé en octobre 2020, le public peut demander à faire apposer une plaque commémorative personnalisée en bronze sur un banc, dans certains des parcs les plus magnifiques de Gatineau et d'Ottawa. Dès sa première année, ce programme a mis en lumière des notes qui interpellent les gens de tous les horizons. Cette année, pour donner un coup de fouet à son programme, la CCN a fait graver une plaque en l'honneur des équipes de première ligne luttant contre la pandémie. La plaque, qui est offerte au nom la population canadienne, sera apposée au printemps 2021 au parc Major's Hill. Jusqu'à maintenant, plus de 50 000 \$ en dons ont été recueillis. La CCN est motivée à poursuivre cette initiative couronnée de succès. Les personnes intéressées peuvent voir où sont situés les bancs présélectionnés en consultant une carte interactive sur le site Web de la CCN.

Mobilisation des jeunes : modélisation 3D du centre-ville

Fière de soutenir les activités éducatives, la CCN offre à des étudiants de la région de nombreuses possibilités de collaboration et d'implication novatrice.

Collège Algonquin

Grâce à un partenariat avec le Collège Algonquin, l'équipe de géomatique de la CCN a collaboré avec des étudiants afin de convertir un modèle de ville 3D et des données sur l'usine de carbure Willson de l'île Victoria en un modèle de données du bâtiment. Ce modèle 3D

très détaillé et riche en information sur le bâtiment a donné lieu à des propositions de modification de la conception des lieux. Ces propositions ont ensuite été intégrées au modèle de ville 3D à des fins d'analyse du design.

Université Carleton

La première phase d'une collaboration fructueuse entre la CCN et le Carleton Immersive Media Studio (CIMS) de l'Université Carleton a pris fin en janvier 2021. Elle a abouti à la création d'un modèle 3D numérique des actifs et des paysages du centre-ville qui peut maintenant servir de point de départ pour l'analyse visuelle de concepts proposés pour la capitale du pays. Ce processus est appuyé par la collecte d'ensemble de données de divers partenaires, dont les administrations d'Ottawa et de Gatineau et le laboratoire du CIMS, ce qui enrichit la qualité de la représentation dans le modèle 3D. La CCN anticipe favorablement la poursuite de son partenariat avec le CIMS lors de prochains projets, comme la modélisation 3D des résidences officielles.

La Cité

Les modèles de ville 3D favorisent aussi les partenariats créatifs avec des experts en design de la région. Cette année, la CCN réalise un partenariat pilote avec La Cité en vertu duquel les données 3D de la ferme Moore serviront à l'élaboration de projets de design en réalité virtuelle et en réalité augmentée. Grâce à cet échange d'information, les étudiants comprendront mieux les aspects techniques et les influences historiques qui ont influé sur la conception et l'entretien de cette ferme de la CCN.

Ces partenariats exceptionnels offrent aux étudiants un scénario de design réaliste et une occasion en or de contribuer à l'édification d'une région résiliente et innovatrice, tout en permettant à la CCN de créer une base de données qui facilite la visualisation de divers projets d'aménagement qui modifieront le paysage de la région de la capitale nationale.



Alliance des sentiers hivernaux urbains

Chaque hiver, dans la région, une partie du Sentier de la capitale est transformée en un réseau de sentiers d'hiver polyvalents pour les résidents et les visiteurs. En réponse à la demande accrue d'activités hivernales suscitée par les confinements et les restrictions de santé publique, la proportion de sentiers accessibles a été augmentée de près de moitié. Ce projet pilote a été possible grâce à un partenariat de longue date avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, qui regroupe le Sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald, le Sentier d'hiver de l'ouest d'Ottawa, la Britannia Winter Trail Association, le Rideau Winter Trail, l'Orléans Nordic Ski Club, le Sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald et Ski Héritage Est.

Plus de 100 km de ces sentiers sont entretenus en collaboration, pour le plus grand plaisir des amateurs de ski de fond, de raquette, de vélo d'hiver et de marche. Grâce à cette offre bonifiée, une plus grande part de la population a pu profiter du plein air en ces temps difficiles.

Dave « le dameur » Adams, instigateur du sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald

Lui-même ancien fondeur de compétition, M. Adams avait commencé à manifester sa reconnaissance envers la collectivité en damant les sentiers du club de ski Nakkertok. Son expérience et sa passion l'ont amené à jouer un rôle de premier plan comme dameur principal du sentier Sir-John-A.-Macdonald, et il a su motiver et inspirer des collectivités des quatre coins de la capitale à aménager leurs propres sentiers d'hiver.

Les sentiers d'hiver dépendent d'un vaste groupe de bénévoles engagés, dévoués et dynamiques. Les responsables de l'entretien, les ambassadeurs, les « lutins pelleteurs », les photographes, les rédacteurs, les graphistes, les personnes qui animent les médias sociaux – et tant d'autres – sont autant de bienfaiteurs qui consacrent du temps à l'entretien des sentiers de la CCN.

« J'adore ce que je fais! Parfois, la charge de travail m'amène au bord des larmes, mais ça fait de moi une meilleure personne, et je sais que c'est pour une bonne cause, une cause en laquelle je crois. Les témoignages de satisfaction et de reconnaissance que je reçois sont tels que ça me pousse à continuer. »

—Dave « le dameur » Adams



REGARD VERS L'AVENIR

Afin de construire un legs durable pour les générations futures, la Commission de la capitale nationale (CCN) se projette toujours des décennies dans l'avenir pour s'assurer qu'elle continue de remplir son mandat de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains et des biens fédéraux de la région de la capitale nationale. Ces buts et responsabilités sont ce qui la pousse à créer une capitale dynamique, durable et inspirante qui demeure un lieu d'importance nationale et une source de fierté pour l'ensemble de la population canadienne. Tandis que la CCN se félicite du fait qu'au cours de la dernière année, en plein milieu d'une pandémie mondiale, elle a non seulement survécu, mais s'est aussi épanouie; ses priorités stratégiques reflètent toujours sa détermination inébranlable d'introduire dans le domaine public des projets audacieux, novateurs et résilients. Tournée vers l'avenir, la CCN continuera fièrement de se concentrer sur l'exécution de ses rôles de planificatrice à long terme des terrains fédéraux, de principale intendante de lieux publics d'importance nationale et de partenaire créative visant l'excellence en aménagement et en conservation, de manière à favoriser l'édification d'une capitale inspirante pour la population canadienne et les visiteurs.

« Cette année a vraiment été sans précédent, avec bien des hauts et des bas et des défis imprévus. En cette période agitée où il est facile de se sentir isolés, j'ai eu la chance de trouver une deuxième famille ici, à la CCN. Je suis heureuse de me lever le matin et de me réunir virtuellement avec un groupe de personnes formidable où règnent la bonne humeur, la camaraderie et l'entraide, tandis que nous nous assurons qu'Ottawa demeure active et sûre. »

Annie Barnoski

Agente d'engagement des clients immobiliers, Gestion de contrats immobiliers, 2 ans

« Cette année a été éprouvante pour la Direction des résidences officielles. Nous sommes des travailleurs de première ligne et, en raison de notre portefeuille et des occupants de ces résidences, nous devons continuer d'offrir des services. La communication a été essentielle pendant cette période. Le personnel se sent plus rassuré et en sécurité lorsqu'elle circule bien. Il a vraiment été inspirant de voir les membres de l'équipe se soucier les uns des autres en ces temps difficiles. »

Roland Laurin

Superviseur, Services techniques du bâtiment, Résidences officielles, 11 ans

Entretien de l'infrastructure et des autres actifs

La CCN exerce ses responsabilités en matière d'intendance sur un portefeuille vaste et diversifié qui compte 125 km de promenades, 300 km de sentiers, 1 700 propriétés immobilières, 1 000 bâtiments et 145 ponts (dont deux interprovinciaux), divers lieux commémoratifs et de nombreux panneaux d'interprétation. Entretien et améliorer l'état du portefeuille diversifié d'actifs et d'infrastructures afin d'en assurer la sûreté et la résilience demeure au sommet des priorités de la CCN.

Pointe Nepean

Avec sa vue panoramique non obstruée de la rivière des Outaouais, la pointe Nepean est considérée comme l'un des points de vue les plus spectaculaires de la capitale. C'est une destination de choix à Ottawa. La pointe Nepean est toujours en cours de réaménagement en vue d'en faire un parc animé digne du 21^e siècle au cœur de la ville.

La démolition du théâtre de l'Astrolabe et de la clôture d'enceinte est terminée. Les œuvres d'art du Musée des beaux-arts du Canada et les monuments qui se trouvaient à cet emplacement sont actuellement entreposés et font l'objet d'une restauration dans le but de les réintégrer dans le nouvel aménagement.

En janvier 2021, le conseil d'administration de la CCN a approuvé le concept définitif pour le reste des éléments du parc. Munie de cette récente approbation, l'équipe du projet peut maintenant amorcer la construction.

À l'été 2021, la société d'État entreprendra les travaux touchant de nombreux éléments du parc, dont l'aménagement des sentiers, du saut-de-loup et de la fondation de la Pointe aux murmures et de la structure d'observation. La construction de la passerelle, l'installation du mobilier et de l'éclairage ainsi que l'aménagement paysager suivront en 2022.

Terrain de camping du lac Philippe

Le terrain de camping du lac Philippe est un lieu récréatif important du parc de la Gatineau. Les résidents et les visiteurs peuvent, d'une manière immersive et enrichissante, y découvrir activement un milieu naturel de la région de la capitale. À part la mise à niveau des installations sanitaires, aucune amélioration ou modernisation majeure n'a été effectuée sur ce terrain de camping depuis les années 1960. En outre, une bonne partie de son réseau d'alimentation en eau a atteint la fin de son cycle de vie. Pour gérer cet actif afin que le public puisse en profiter en toute sécurité, la société d'État a prévu des investissements pour moderniser l'endroit et agrémenter le séjour des visiteurs. Parmi les travaux de la réfection, mentionnons l'amélioration de la qualité des emplacements de camping et de l'aménagement paysager; l'ajout de commodités recherchées, comme un pavillon central; et l'aménagement de nouveaux endroits pour les véhicules plus gros, avec une réduction de l'incidence environnementale du terrain de camping sur les berges du lac. La CCN a hâte de revitaliser cette aire de loisirs très appréciée afin que les gens puissent continuer d'en profiter pour des années à venir.

Transformation des berges

Au printemps 2019, de graves inondations ont fortement endommagé les berges ontarienne et québécoise de la rivière des Outaouais entre les ponts des Chaudières et du Portage. Il faut reconstruire les berges afin de les rendre plus résilientes pour les résidents, les visiteurs et la faune et pour protéger les ponts.

Réhabilitation des berges québécoises

À l'hiver 2021, des études géotechniques ont été réalisées pour confirmer l'étendue des dommages subis par cette partie des berges. Par ailleurs, le sol potentiellement contaminé a été enlevé en mars 2021. Ces travaux ont stabilisé les berges jusqu'à ce d'autres travaux de restauration et de reconstruction puissent commencer à l'automne 2021.

Travaux à venir dans la partie est de l'île des Chaudières

La partie est de l'île des Chaudières a été fortement endommagée par les inondations de 2019. Des travaux seront entrepris pour stabiliser la berge et planifier l'installation d'une infrastructure adéquate qui lui permettra de résister à certains des courants les plus forts de la rivière des Outaouais. Le projet se trouve actuellement à la phase du design. Le début des travaux de remise en état est prévu pour l'été 2022.

Mise en œuvre des stratégies de gestion des actifs et de viabilité financière

Mise à jour du plan d'investissement

À titre de plus grande propriétaire foncière de la région de la capitale nationale, la CCN veille à ce que l'infrastructure dont elle a la charge soit entretenue à la mesure de son importance nationale au siège du gouvernement du Canada. Entre autres, elle gère et entretient des actifs essentiels comme des routes, des promenades, des sentiers, des ponts, des bâtiments et des parcs qui sont utilisés par les résidants et les visiteurs toute l'année.

Afin de soutenir ces activités, la CCN doit voir à ce que son approche de la gestion des actifs soit intégrée à la grandeur de l'organisation et harmonisée avec les objectifs stratégiques, tout en soutenant la prise de décisions efficaces étayées par des faits. La CCN a lancé en 2019 un exercice de planification des investissements visant à améliorer sa capacité à planifier et à réaliser ceux-ci dans un environnement financier et opérationnel en constante évolution. Par conséquent, la CCN se concentre sur les investissements hautement prioritaires qui présentent les plus grands risques pour la société d'État et qui appuient le mieux son mandat.

Au début de 2021, la haute direction a approuvé le cadre de planification des investissements de la CCN. Ce cadre est le point de référence à partir duquel la société d'État peut commencer à mieux harmoniser ses activités courantes avec les pratiques exemplaires de gestion des actifs. Il continuera d'appuyer la planification et l'exécution d'investissements grâce auxquels les actifs de la CCN demeureront sécuritaires, résilients, accessibles et agréables pour les générations futures.

Programme de remise en état des propriétés agricoles

La CCN possède, entretient et gère plus de 5 400 ha de terres agricoles dans la Ceinture de verdure de la capitale du Canada, y compris une soixantaine de fermes louées. Celles-ci servent de base à la Stratégie en matière d'alimentation et d'agriculture durable, qui favorise les pratiques viables et novatrices de gestion des exploitations agricoles et modifie d'une manière créative et responsable la vocation des terres agricoles, en remplaçant la production de cultures commerciales par celle d'aliments locaux dans le respect de l'environnement. Malheureusement, à cause de l'entretien différé, plusieurs actifs, comme des granges, des hangars et des réseaux de drainage souterrain, ont atteint un stade où ils ont cruellement besoin d'investissements. Ceux qui sont prévus permettront d'effectuer des travaux de réfection, comme des réparations liées au cycle de vie, la stabilisation structurelle de granges et la restauration de paysages. En réparant ces structures, la CCN respectera ses obligations de propriétaire et verra à ce que ces actifs demeurent des lieux sûrs et fonctionnels pour les locataires et les autres usagers, tout en promouvant les objectifs en matière de durabilité et d'agriculture.

Modernisation du cadre de planification de la région de la capitale

Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada

Le Plan de secteur du cœur de la capitale est le document directeur qui oriente la planification et l'aménagement des terrains fédéraux se trouvant dans les quartiers centraux d'Ottawa et de Gatineau. Comme ce plan en était à sa quinzième année en 2020, une évaluation exhaustive a été jugée nécessaire pour déterminer ses forces et ses faiblesses. En mai 2020, un cabinet de recherche tiers, Prairie Research Associates, l'a évalué et a recommandé sa révision complète. Pour rédiger la nouvelle version, le personnel de la CCN s'appuiera sur des experts externes et recourra à des consultations publiques. Le travail aura notamment pour objectifs l'étude des politiques existantes et l'examen de nouvelles orientations stratégiques pour les nouveaux enjeux; la formulation d'une vision et de principes directeurs exhaustifs pour le secteur; la mise à jour des affectations du sol, des plans et des politiques, au besoin; et la mise en évidence des intérêts convergents et des possibilités de collaboration avec des partenaires. Ce projet, qui sera réalisé au cours des quatre prochaines années, contribuera à intégrer la résilience du secteur à la planification.

Cadre de planification pour les résidences officielles

En sa qualité de principale intendante des six résidences officielles du Canada, la CCN a le mandat de voir à ce que ces résidences soient meublées, entretenues et restaurées de manière à préserver leur caractère patrimonial national; fournissent des lieux d'habitation sûrs et adéquats aux dirigeants politiques du Canada; et constituent des propriétés et des terrains inspirants pour la tenue d'activités et de cérémonies d'État. Une importante orientation stratégique du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 énonce que la CCN doit mettre en œuvre des plans décennaux de réinvestissement récurrent dans ces propriétés patrimoniales, afin que celles-ci puissent satisfaire aux besoins des institutions d'un pays en croissance.

Comme il n'existe pas encore de document de planification à long terme exhaustif pour ce portefeuille, le personnel de la CCN élaborera un cadre de planification pour les résidences officielles, notamment en mobilisant le public et les parties prenantes. Ce plan offrira une vision à long terme pour ce portefeuille et fixera des paramètres pour établir l'ordre de priorité des investissements et des améliorations à apporter aux immobilisations. La CCN pourra ainsi optimiser ses ressources limitées à l'appui de son mandat relatif aux résidences officielles. Grâce à la conservation novatrice des actifs, à une planification stratégique et à des priorités judicieuses, les demeures et les lieux de travail des grands dirigeants gouvernementaux et politiques du Canada demeureront des ressources culturelles et patrimoniales.

Restauration d'une « grande dame » de la Ceinture de verdure à Ottawa Farm Fresh

Plus que jamais, la Ceinture de verdure est un lieu florissant en pleine croissance pour l'agriculture innovatrice et locale. Cette année, la CCN a effectué la transition de plus de 66 ha de terres consacrées à la monoculture vers la production de fruits et de légumes. Elle a converti ainsi environ 445 ha depuis 2017. En outre, elle est en train de restaurer les nombreuses granges historiquement

importantes de la Ceinture de verdure afin de les adapter aux pratiques agricoles modernes. La ferme historique Ramsay est un exemple frappant à cet égard. Une nouvelle exploitation maraîchère biologique, Ottawa Farm Fresh, y collabore avec la CCN pour insuffler une nouvelle vie à l'étable à vaches laitières, qui est centenaire. Cette « grande dame » de la Ceinture de verdure sera restaurée.

Elle sera le joyau de la ferme et comportera des lieux modernes de traitement des légumes et un magasin. Cette ferme historique inspirera les gens à tisser des liens entre eux par l'entremise des aliments et de l'agriculture. Enfin, seront servis dans la grange des mets savoureux et des produits locaux soigneusement sélectionnés dans la splendeur luxuriante de la Ceinture de verdure.

Mise en pratique de la durabilité écologique

La CCN est fière d'assurer l'entretien et la protection de ses espaces verts. Elle continuera de travailler à leur conservation, à leur protection et à leur gestion pour les générations actuelles et futures. Elle continuera de faire preuve de leadership en matière de durabilité, relève les défis liés au changement climatique et inspire les changements pour l'avenir. La société d'État disposera aussi d'un mécanisme visible et transparent de production de rapports pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs en matière de durabilité.

Stratégie de développement durable 2018-2023

L'adoption d'une stratégie de développement durable reflète l'engagement de la CCN à travailler avec ses partenaires, les parties prenantes et le public pour continuer à bâtir ensemble une région de la capitale toujours plus verte et durable. La société d'État s'est engagée à mettre en œuvre 36 mesures à cette fin d'ici 2023. En mars 2021, 33 de ces mesures avaient été amorcées ou étaient terminées. La CCN s'est aussi associée à plusieurs parties prenantes pour faire progresser son programme visant à bâtir une capitale plus

durable. Parmi les projets dignes de mention de l'an dernier on trouve l'élaboration d'une première stratégie sur les forêts, qui améliorera la façon dont la CCN gère ses arbres et ses forêts, et l'approbation des Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux, qui s'appliquent aux projets de construction et visent à réduire le nombre de collisions d'oiseaux contre les structures en verre des bâtiments et de leurs alentours.

La Stratégie de développement durable a pour objet la protection du patrimoine naturel et culturel commun. Elle contribuera à améliorer la santé et le bien-être des résidents et des visiteurs de la région de la capitale nationale. Voici quelques faits saillants des réalisations de cette année : au moins 90 % des déchets engendrés par la démolition de bâtiments sur les terrains de la CCN ont été détournés des sites d'enfouissement; la totalité des véhicules admissibles du parc qui ont été achetés en 2020-2021 sont à émission zéro ou hybrides; des audits énergétiques ont été effectués sur 19 % des bâtiments à haute consommation énergétique de la CCN; le taux de réacheminement des déchets a été de 91 % pour la saison 2021 de la patinoire du canal Rideau.

La société d'État demeure déterminée à chercher constamment de nouvelles manières de préserver une région de la capitale durable, prospère et résiliente pour les générations à venir.

Plan directeur de Rideau Hall

La CCN a amorcé un plan directeur de Rideau Hall comme volet du cadre de planification des résidences officielles. Cet édifice du patrimoine exceptionnel est la résidence officielle du gouverneur général du Canada depuis plus de 150 ans, ce qui témoigne avec éloquence de sa durabilité. De concert avec les principales parties prenantes, comme la GRC et le Bureau du secrétaire du

gouverneur général, la Direction des résidences officielles et celle de l'aménagement de la capitale ont lancé un exercice d'élaboration d'un plan directeur pour Rideau Hall. Ce document exposera une vision à long terme concertée des lieux et orientera les décisions futures concernant les projets d'immobilisations relatifs aux bâtiments, aux terrains et à l'infrastructure d'une manière

qui respecte la valeur patrimoniale exceptionnelle des lieux, tout en soutenant ses fonctions courantes. Les travaux relatifs au plan directeur progressent par étapes. Ce plan sera fondé sur la Vision à long terme pour Rideau Hall (2017–2067) et comprendra une stratégie en matière d'accessibilité universelle.



Conception sûre pour les oiseaux

Selon Ailes en sûreté Ottawa, plus de 250 000 oiseaux meurent chaque année après s'être heurtés contre des bâtiments dans la capitale. La CCN a donc adopté des lignes directrices de conception sûres pour les oiseaux qui s'appliquent à tous les projets comportant des éléments architecturaux en verre, de l'éclairage ou un aménagement paysager adjacent à un bâtiment, sur ses terrains et sur d'autres terrains fédéraux. Ces lignes directrices aideront à réduire le nombre de collisions d'oiseaux sur les terrains dont la gestion relève de la société d'État.

Loi fédérale sur le développement durable

Seules deux sociétés de la Couronne adhèrent officiellement à la *Loi fédérale sur le développement durable*, et la CCN est l'une d'elles. La société d'État est assujettie aux exigences de la cette loi depuis le 1^{er} décembre 2020 et devra présenter des rapports annuels sur ses progrès à partir de 2024. Afin de mieux harmoniser la Stratégie de développement durable 2018-2023 avec la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022, la CCN ajustera les modalités de mise en œuvre de certaines mesures actuellement en vigueur. Parallèlement, elle élaborera une nouvelle stratégie de développement durable qu'elle compte déposer devant le Parlement en 2023. Celle-ci s'harmonisera pleinement à la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2025 et à la Stratégie pour un gouvernement vert, et sera congruente avec le mandat et la position uniques de la CCN à titre de partenaire régionale pour bâtir une région de la capitale nationale durable.

Résilience de la main-d'œuvre et excellence

La CCN est consciente que sa main-d'œuvre est son principal atout, et qu'elle contribue directement à sa réussite. Ce fait est devenu encore plus évident l'année dernière, compte tenu de la pandémie mondiale. La CCN continuera donc sur la lancée de la mobilisation du personnel en vue d'améliorer la satisfaction au travail; de moderniser ses méthodes de recrutement et de sélection; et de favoriser l'apprentissage, et elle poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de modernisation du milieu de travail. Elle continuera aussi à miser sur les éléments clés de l'excellence opérationnelle et organisationnelle que sont l'amélioration du bien-être au travail et la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Meilleur employeur dans la région de la capitale nationale

La CCN reste engagée envers son personnel, qui est essentiel à la réalisation des objectifs de l'organisation, et continue de chercher des moyens de le mobiliser, d'améliorer sa charge de travail et de lui fournir un environnement de travail sain et favorable. Pour une deuxième année de suite, elle a été désignée par Mediacorp Canada comme faisant partie des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. Cette désignation spéciale est réservée aux employeurs de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau qui sont des chefs de file dans leur secteur en offrant des milieux de travail exceptionnels.

Réseau « Quoi de neuf? »

La CCN accorde une très grande importance au bien-être de ses effectifs et est consciente que la situation sanitaire actuelle touche chacun de différentes manières. Pour contribuer à l'exercice de cette responsabilité commune qu'est prendre soin les uns des autres, elle a mis sur pied, en octobre 2020, un réseau informel de soutien par les pairs appelé « Quoi de neuf? ».

Ce réseau de soutien vise à faire connaître les ressources et outils offerts à la CCN et dans la fonction publique fédérale pour favoriser le bien-être et la santé mentale et mettre fin à la stigmatisation qui accompagne les problèmes de santé mentale, y compris déconstruire les idées reçues à ce propos. Il fournit au personnel un lieu d'échange et de réseautage informel favorisant l'inclusion et propose une rencontre mensuelle d'une heure pour encourager la participation.

Le réseau « Quoi de neuf? » se compose de personnes de tous les échelons et de diverses directions qui agissent en tant que facilitateurs en santé mentale. Jusqu'à présent, elles ont mobilisé activement les collègues de leurs directions respectives avec des idées virtuelles innovatrices, comme un bulletin éducatif mensuel; des discussions informelles sur des sujets, comme la conciliation travail-famille; des méditations virtuelles; des activités sociales; et la communication de ressources mises à disposition. Depuis l'instauration du programme, une cinquantaine de séances ont été offertes aux directions, et environ 200 personnes prennent part aux réunions de groupe virtuelles. Le groupe « Quoi de neuf? » continuera de promouvoir la résilience et la collégialité en ces temps éprouvants.

Recrutement et intégration en contexte de pandémie mondiale

Avec l'éclosion de la pandémie mondiale de COVID-19, de nouveaux défis se sont posés à de nombreux lieux de travail, car il a fallu opérer une transition rapide vers le télétravail. La pandémie a indubitablement touché de nombreuses personnes de manière totalement imprévue, et il en a été de même à la CCN. Tout en gérant des perturbations majeures dans leur vie personnelle et professionnelle, ses effectifs ont pu s'adapter rapidement aux changements et continuer de réaliser efficacement le mandat de la société d'État.

Ajoutons que la CCN a adopté des pratiques de ressources humaines novatrices, grâce auxquelles elle a pu embaucher et équiper une centaine de nouvelles personnes, tout en assurant la sécurité et la santé de tout le personnel. Le recrutement et l'intégration virtuels ont constitué les solutions vers lesquelles beaucoup d'entreprises et de lieux de travail se sont tournés, y compris la CCN. Des plateformes comme Microsoft Teams, Skype et Zoom ont facilité la transition pour de nombreux membres du personnel intégrant un nouvel environnement de travail pendant une période

extraordinaire. Ces plateformes ont contribué à l'écologisation des processus en favorisant la transition vers des opérations sans papier.

La CCN a vu à ce que chaque personne qui devait travailler sur place soit informée des mesures de santé et de sécurité à prendre pour accéder au lieu de travail ou à un chantier donné, et a fourni le matériel de santé et de sécurité adéquat, y compris l'équipement de protection individuelle. La société d'État continuera de surveiller ces mesures afin de respecter les lignes directrices établies en matière de santé publique.



ACS+

La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) donne à la CCN la chance de tenir compte des besoins variés des résidents et des visiteurs de la région de la capitale du Canada et d'y répondre. Elle soutient le mandat de la société d'État, qui consiste à faire en sorte que la région de la capitale du Canada revête une importance nationale et constitue une source de fierté pour toute la population canadienne. En ce sens, elle aide la CCN à déterminer l'incidence, sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes non binaires, de ses politiques, programmes et initiatives, et à réagir en conséquence. En 2020-2021, le comité de l'ACS+ a poursuivi la mise en œuvre du cadre interne qui se consacre à ce type d'analyse. Il a notamment élaboré un plan de travail pour donner suite aux principales recommandations issues de l'évaluation des besoins organisationnels de la CCN en matière d'ACS+ (2019-2020).

Le comité est en train d'élaborer une formation et des outils sur l'ACS+ à l'intention du personnel et de réaliser un projet pilote qui intègre l'ACS+ dans le cadre de planification et de conception plus large de la CCN, par l'ajout de cette optique dans les lignes directrices générales de conception de la capitale. La société d'État demeure déterminée à promouvoir l'ACS+ en son sein et à renforcer la capacité à cet égard; et ce, à tous les niveaux.

Employeur parmi les plus écolos du Canada

La CCN étant l'intendante de la capitale du Canada, elle est honorée d'avoir été reçue parmi les employeurs les plus écologiques au Canada. Cette distinction honorifique témoigne de l'engagement ferme de chacun, à la CCN, à faire de la région de la capitale du Canada un milieu plus vert et plus durable.

Transformation numérique

Afin de soutenir de façon fiable ses priorités organisationnelles et l'efficacité de ses processus, la société d'État a rapidement fait évoluer ses technologies au cours de la dernière année, cette approche étant devenue plus cruciale avec la pandémie de COVID-19. En mars 2020, la haute direction de la CCN a approuvé le Plan stratégique 2020-2023 des Services des technologies de l'information et de géomatique. Guidé par des consultations internes; des analyses de l'environnement; les nouvelles pratiques dans le domaine de la technologie; et les directives du Bureau du dirigeant principal de l'information du gouvernement du Canada, ce plan comporte diverses initiatives dans les domaines de la technologie de l'information, de la géomatique et de la gestion de l'information, qui assureront l'équilibre entre le maintien des opérations essentielles, les améliorations progressives et l'innovation responsable. Parmi les thèmes stratégiques dignes de mention, soulignons l'amélioration de la gestion organisationnelle; l'optimisation et l'automatisation des processus; la production de représentations visuelles, comme la modélisation 3D pour les consultations; l'autonomisation de la main-d'œuvre; et le renforcement des pratiques de gestion des données, y compris des données ouvertes.

Diversité et inclusion

La CCN est déterminée à créer un lieu de travail inclusif où chacun peut réaliser son plein potentiel. Cette année, le comité de diversité et inclusion, dirigé par du personnel, a vu le jour. Il est lié à la section des programmes en ressources humaines et vise à créer un milieu de travail inclusif, accessible et respectueux qui accueille tout le monde; à assurer que l'organisation est exempte d'obstacles et de préjugés, et offre à tous ses effectifs un accès égal aux ressources et aux possibilités; et à faire en sorte que les projets et les services externes soient inclusifs et reflètent le public desservi par la CCN. Un plan de diversité et d'inclusion est en cours d'élaboration. Ce plan proposera des recommandations destinées à faire de la CCN un lieu de travail plus inclusif, y compris des moyens réels et concrets de les mettre en œuvre.

L'an dernier, de nombreux enjeux mondiaux ont fait la manchette. Le comité a offert un espace sûr pour engager un dialogue instructif sur ces sujets et bien d'autres. En collaboration avec le Centre d'expertise sur l'ACS et le comité de soutien au personnel noir, il a organisé diverses activités. Mentionnons entre autres

un débat dirigé par des membres du personnel pour souligner la Journée internationale des femmes; une discussion ouverte sur l'histoire des Noirs avec Greg Fergus, député fédéral de Hull-Aylmer; deux discussions informelles avec le premier dirigeant de la CCN, l'une sur la montée du racisme antiasiatique, au cours de la pandémie, et l'autre à propos d'un incident homophobe survenu contre Jim Watson, maire d'Ottawa.

Minisondages des Ressources humaines

La CCN a poursuivi l'initiative des minisondages auprès de sa main-d'œuvre comme complément au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF). Cette année, malgré les nombreux défis et changements occasionnés par le télétravail, ces minisondages ont révélé une augmentation soutenue de la satisfaction au travail. Par rapport à l'automne 2018, le nombre d'employées et d'employés qui recommanderaient la CCN comme étant un excellent milieu de travail a augmenté de 20 % et celui des personnes qui se sentent traitées avec respect, de 16 %.

Le comité de soutien au personnel noir

En 2020, les ramifications subtiles des préjugés raciaux et des préjugés inconscients se sont retrouvées au premier plan des défis actuels auxquels font face aujourd'hui les personnes qui se déclarent Noires ou de descendance africaine. Les préjugés raciaux sont une réalité qui continue de nuire à la vie personnelle et professionnelle des groupes racisés, et il ne suffit pas, pour les combattre, que les médias en fassent la couverture. Voilà pourquoi la CCN a établi le comité de soutien au personnel noir (CSPN), un comité permanent officiel la Direction des ressources humaines qui contribuera à l'atteinte de l'un des buts que s'est fixée la CCN, soit d'être une société

d'État plus inclusive. Le mandat du CSPN consiste à regrouper, à sensibiliser, à soutenir et à rendre autonome l'ensemble du personnel noir de la CCN, et à contribuer à responsabiliser la CCN dans le traitement juste et équitable des personnes racisées membres de son personnel. Faire partie du CSPN est un acte volontaire qui favorise la participation active du personnel noir de la CCN et de ses alliés, soit les personnes qui ne s'identifient pas comme des personnes noires ou de descendance africaine, mais qui sont prêtes à appuyer activement le mandat du CSPN et les mesures qu'il propose. Depuis sa fondation, le CSPN a établi des objectifs stratégiques

clés et proposé à la CCN des mesures concrètes à envisager dans le contexte de l'élaboration de son approche de la diversité et de l'inclusion. Parmi les principaux éléments suggérés, mentionnons la nécessité de former un comité de diversité et inclusion et l'offre d'une formation sur les préjugés inconscients. Ces deux recommandations ont été mises en œuvre. Le CSPN continue d'être un lieu où aborder de façon significative les enjeux liés à la diversité et à l'inclusion du point de vue des Noirs, et une voix qui donne à la CCN la possibilité d'adopter des mesures concrètes à cet égard.



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 aux termes de la *Loi sur la capitale nationale*. Celle-ci définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et [...] concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle par l'entremise des secteurs d'activité suivants :

- établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- définir les règles concernant l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres actifs, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, comme les résidences officielles et des lieux commémoratifs.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), désignée comme ministre aux fins de la *Loi sur la capitale nationale*.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Les principes directeurs précisent la conduite que la CCN adoptera pour mettre en œuvre ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à l'organisation. Ils sont décrits ci-dessous.

Leadership et innovation

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit une chef de file de l'édification d'une région de la capitale nationale prestigieuse.

Responsabilisation et transparence

Assurer l'intégrité de nos activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et les intervenants de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada.

Réconciliation

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à notre réussite.

Collaboration

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec nos intervenants, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

Fierté

Bâtir une région de la capitale nationale qui soit inclusive, accessible et durable sur le plan de l'environnement et qui inspire tous les Canadiens.

Excellence organisationnelle

Favoriser le développement d'une main-d'œuvre diversifiée et mobilisée, et continuer d'améliorer les pratiques opérationnelles et les services à la clientèle.



Principales responsabilités

En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale depuis plus de cent ans, la CCN édifie une capitale dynamique, inspirante et durable. En plus des services internes, la CCN assume deux responsabilités essentielles, qui font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisme gouvernemental.

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et les autres actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

La CCN élabore des plans à long terme, effectue la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation des terrains, du design et des transactions immobilières.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les autres actifs fédéraux de la région de la capitale nationale.

Elle veille également à ce que la population ait un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et autres actifs fédéraux afin qu'elle puisse en profiter.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose d'une gamme de services internes qui soutiennent son fonctionnement et la gestion des ressources. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; et les services de technologie de l'information et de géomatique.

Conseil d'administration

Composition, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé d'une personne à la présidence, de la première dirigeante ou du premier dirigeant et de 13 autres membres représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. En ce moment, sept membres du conseil résident dans la région de la capitale nationale (y compris le président et le premier dirigeant), tandis que les huit autres membres viennent d'ailleurs au pays. Les maires d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil d'administration. Ils assurent une participation d'office sans droit de vote.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- établir les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- veiller à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- surveiller et examiner la performance de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- approuver les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuver les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- communiquer avec le gouvernement, les parties prenantes et le public et favoriser les relations avec eux.

Dans le cadre de son rôle de surveillance de l'organisme, le conseil d'administration participe activement à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant doit rendre compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Au début de chaque séance, il lui fait part de la performance de la société d'État en présentant un rapport d'activité.

Nomination des membres du conseil

Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Depuis février 2016, un nouveau processus est en vigueur pour les nominations du gouverneur en conseil, y compris celles des personnes à la présidence et à la direction et des membres de conseils d'administration. Les nouvelles exigences établissent un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection évalue les candidatures et cible les plus qualifiées pour le poste à pourvoir. Suivant l'avis du comité, le ministre recommande une candidature au gouverneur en conseil aux fins de nomination.

Participation municipale aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les personnes élues à la mairie d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances (participation d'office, sans droit de vote).

La participation de la mairesse ou du maire est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN. À l'instar de tous les autres membres, ces personnes participent aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires durant les séances du conseil. Elles sont présentes pour toutes les affaires du conseil, sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel entre l'avocat et son client, les ressources humaines ou des questions confidentielles et les résidences officielles du Canada.

Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale¹



Marc Seaman
Président
Du 7 juin 2017
au 6 juin 2022
A, B, C, 1, 2



Tobias (Tobi) Nussbaum
Premier dirigeant
Ottawa (Ontario)
Du 4 février 2019
au 3 février 2024
A, B, C, 1, 2



Mireille Apollon
Gatineau (Québec)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021
A



Larry Beasley
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Du 30 janvier 2018
au 29 janvier 2022
A, 2



Lise Bernier
Québec (Québec)
Du 22 juin 2019
au 21 juin 2023
C



Victor Brunette
Gatineau (Québec)
Du 18 juin 2015
au 17 juin 2019
B



Michael Foderick
Toronto (Ontario)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020
B



Tanya Gracie
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2020
B, C



Caroline Lajoie
Québec (Québec)
Du 1^{er} juillet 2019
au 30 juin 2023
1



Lisa M. MacDonald
New Glasgow
(Nouvelle-Écosse)
Du 1^{er} juillet 2015 au
30 juin 2019; mandat prolongé
jusqu'au 30 juin 2022
C, 2



Deborah Morrison
Ottawa (Ontario)
Du 25 juin 2018
au 24 juin 2022
C



Norm Odjick
Maniwaki (Québec)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020
A, C, 2



Sara Jane O'Neill
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021
B



Lou Ragagnin
Vaughan (Ontario)
Du 22 juin 2019
au 21 juin 2023
B



Denis Vaillancourt
Rockland (Ontario)
Du 14 mai 2018
au 13 mai 2022
C, 1

Comité de direction

A = Comité directeur

B = Comité d'audit

C = Comité de la gouvernance

Comités consultatifs

1 = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

2 = Comité consultatif des résidences officielles du Canada



**Maxime
Pedneaud-Jobin**
Maire de Gatineau



Jim Watson
Maire d'Ottawa

Participants d'office sans droit de vote

1. Composition au 31 mars 2021

Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les fonctions et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Le Comité de la gouvernance examine le cadre de gouvernance et les règlements administratifs de la société d'État tous les trois ans afin de s'assurer qu'ils continuent de refléter des pratiques de gouvernance d'entreprise exemplaires et qu'ils répondent aux exigences de l'organisme. La dernière révision a eu lieu en 2017-2018, et toutes les modifications recommandées ont été approuvées par le conseil d'administration en janvier 2018.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code de conduite, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN, de même que les règlements administratifs de l'organisme. Tous les membres du conseil doivent déclarer tout conflit d'intérêts chaque année et quand ceux-ci surviennent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

Il se réunit en personne quatre fois par année ainsi que par téléconférence au besoin durant l'année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs ou à regarder les séances diffusées en direct sur le site Web de la CCN et sur YouTube. De plus, les délibérations sont mises à jour en temps réel sur les médias sociaux. L'ordre du jour et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également affichés sur le site Web de la CCN.

La CCN tient aussi une assemblée publique annuelle au cours de laquelle le public peut exprimer ses idées et poser des questions directement au conseil d'administration. La portée de cette assemblée comprend la contribution directe du public dans le cadre d'un atelier où l'on discute des priorités stratégiques de la CCN pour l'année à venir.

Comités

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Comité de direction

Le **Comité directeur** se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut lui déléguer certains pouvoirs et fonctions. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le **Comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN, de même que sa fonction d'audit interne.

Le **Comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Membres du conseil	Honoraires ¹	Indemnités ^{1,2,4,5,6}	Déplacements ^{2,3}	Total	Présence					
					Séances du conseil 7,5 jours	CD 0 jour	CA 1,5 jour	CG 1 jour	CCUDI 4 jours	CCROC 0 jour
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)						
Mireille Apollon	4 000	5 938	0	9 938	6,5	–	–	–	–	–
Larry Beasley	4 000	6 469	0	10 469	7,5	–	–	–	–	–
Lise Bernier	4 000	2 063	0	6 063	7,5	–	–	1	–	–
Victor Brunette	4 000	2 438	0	6 438	7	–	1	–	–	–
Michael Foderick	4 000	2 625	0	6 625	7	–	1,5	–	–	–
Tanya Gracie	6 000	3 938	0	9 938	7,5	–	1,5	1	–	–
Caroline Lajoie	4 000	3 750	164	7 914	7	–	–	–	4	–
Lisa M. Macdonald	4 000	3 000	0	7 000	7,5	–	–	1	–	–
Deborah Morrison	4 000	3 000	0	7 000	7,5	–	–	1	–	–
Norm Odjick	4 000	5 656	0	9 656	7	–	–	1	–	–
Sara Jane O'Neill	4 000	2 250	0	6 250	7,5	–	1	–	–	–
Lou Ragagnin	4 000	2 625	0	6 625	7	–	1,5	–	–	–
Marc Seaman	9 400	16 438	563	26,401	7,5	–	1,5	1	4	–
Denis Vaillancourt	4 000	4 688	0	8 688	7,5	–	–	1	4	–
Total	63 400	64,878	727	129,005						

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle et, pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration.
4. Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.
5. Marc Seaman, en tant que président, était membre d'office des comités consultatifs et a reçu une indemnité journalière pour assister à des réunions ou à des dîners d'affaires.
6. À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil sont tenus d'assister aux réunions du Comité de la gouvernance.

CD : Comité directeur; CA : Comité d'audit; CG : Comité de la gouvernance; CCUDI : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier; CCROC : Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Comités consultatifs et comités spéciaux

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant.

Le **Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Le Comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'aménagement urbain, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

Le **Comité consultatif des résidences officielles du Canada** donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également SPAC, qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle de la gouverneure générale à Québec. Le Comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de la gestion immobilière.

Le **Comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Le **Fonds Canadiana** sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence en particulier.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. À titre de participants d'office sans droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ne peuvent être rémunérés. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ pour sa participation aux réunions du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$, et une indemnité journalière de 375 \$. Lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général (BVG) est l'auditeur de la CCN. Il réalise un audit annuel des états financiers de la CCN pour donner une opinion quant au fait que ceux-ci présentent ou non avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisme, la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et pour déterminer si les transactions portées à la connaissance de l'auditeur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de l'organisme et à la directive formulée en vertu de l'article 89 de la LGFP. En outre, la partie X de la LGFP prévoit que le BVG effectue un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. Le dernier examen spécial a été réalisé en 2017.



Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Il doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. On peut aussi consulter le document sur le site Web de l'ombudsman.

Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Il est appuyé par l'équipe de la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN. La responsabilité de la bonne gestion et de la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de la société d'État repose sur les vice-présidences respectives.

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum

Premier dirigeant

Véronique de Passillé

Chef de cabinet au premier dirigeant et secrétaire de la Commission

Anne Ménard

Vice-présidente, Aménagement de la capitale

Céline Larabie

Vice-présidente, Ressources humaines

Greg Kenney

Vice-président, Résidences officielles

Kalen Anderson

Vice-président, Planification de la capitale

Michel Houle

Vice-président, Services corporatifs et chef de la direction financière

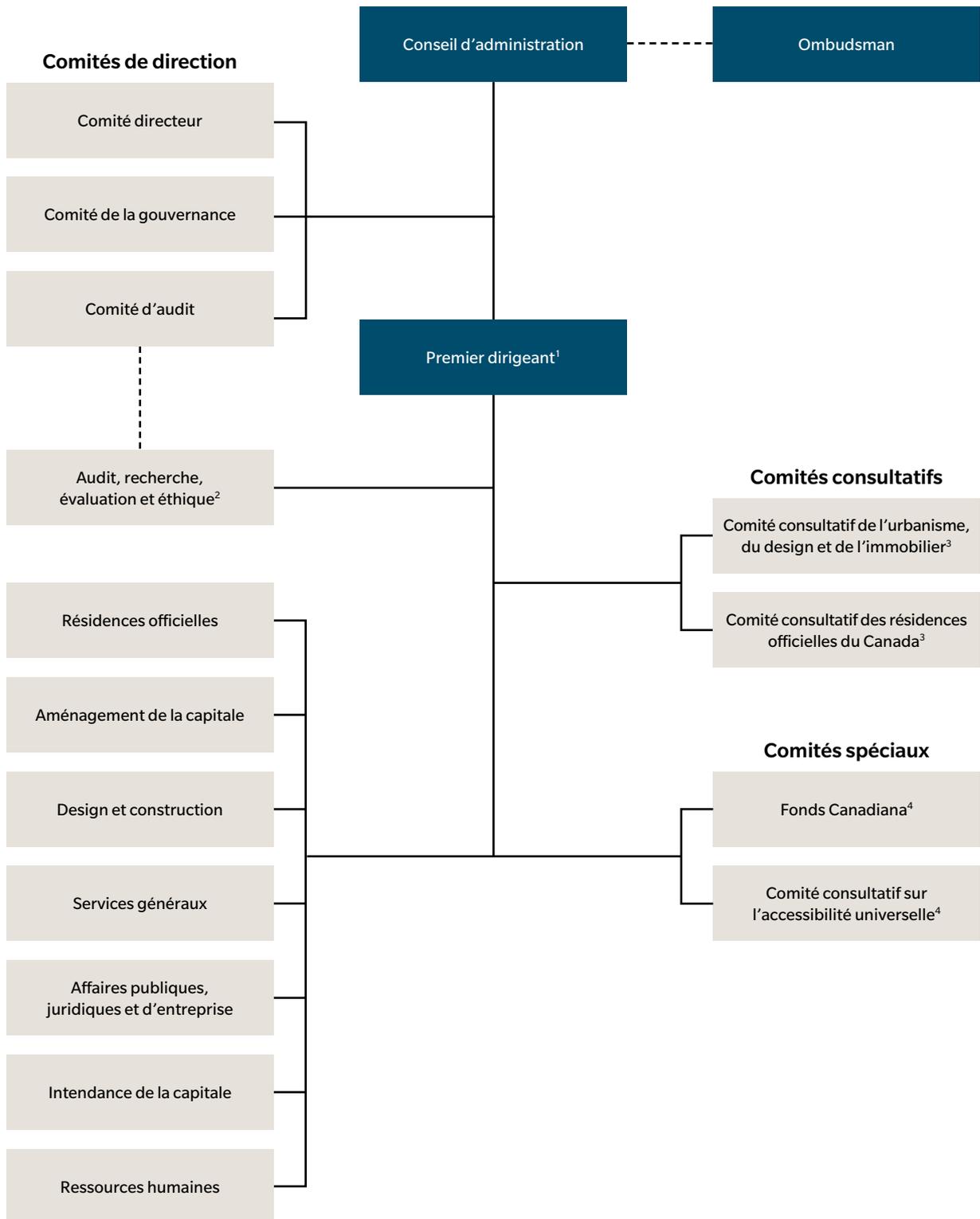
Nicolas Ruszkowski

Vice-président, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Pierre Vaillancourt

Vice-président, Design et construction

Organigramme de la CCN



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

RAPPORT DE GESTION



Principaux faits saillants sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2020- 2021	2019- 2020	2018- 2019	2017- 2018	2016- 2017
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	79 066	75 206	72 014	66 130	68 467
Revenus d'exploitation	38 482	56 276	46 417	48 858	38 746
	117 548	131 482	118 431	114 988	107 213
Charges d'exploitation	137 805	141 898	134 573	132 638	136 058
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	70 319	62 453	37 295	23 500	22 789
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	1 017	2 903	30	627	1 091
Résidences officielles	11 079	5 732	3 247	6 451	9 804
Acquisition de biens immobiliers	11	267	6 277	7 940	8 375
Immobilisations					
Terrains	330 719	328 127	326 605	310 348	305 896
Immeubles et infrastructures et améliorations locatives (net de l'amortissement)	391 716	356 880	328 724	324 463	314 835
Investissements dans les immobilisations	51 562	56 230	26 194	31 939	37 565
Fonds d'acquisition et d'aliénation	28 246	29 328	20 745	21 280	25 476

* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section « Examen financier » du présent Rapport annuel 2020-2021, à la page 65.

* Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars	2020- 2021	2019- 2020	2018- 2019	2017- 2018	2016- 2017
Nombre d'employés	499	476	460	441	444

Contexte opérationnel en 2020-2021

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégageant les tendances, les occasions et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

S'acquitter de son mandat

Le portefeuille vaste et diversifié de la CCN constitue une excellente occasion pour la société d'État. La CCN étant la plus grande propriétaire foncière de la région de la capitale nationale, ses actifs constituent une partie fondamentale de celle-ci et contribuent à la qualité de vie de la population locale ainsi qu'à l'attrait de la région comme destination de choix pour de nombreux visiteurs. Grâce à ce vaste portefeuille, la CCN peut à la fois réaliser son mandat et produire des recettes. Afin d'établir l'ordre de priorité pour l'entretien de ses actifs, la CCN poursuit la mise au point et la consolidation de ses plans de gestion pour tous les actifs de son portefeuille, y compris les résidences officielles.

Le financement reçu du gouvernement du Canada en mai 2020 a permis à la société d'État de poursuivre le long processus de revitalisation des actifs nécessitant des réparations essentielles, y compris ceux qui présentent des problèmes urgents liés à la santé et à la sécurité; ses deux ponts interprovinciaux; et les actifs endommagés lors des inondations du printemps 2019. Grâce à cet investissement dont elle avait vraiment besoin, la CCN dispose des fonds nécessaires pour réaliser des progrès substantiels dans la réhabilitation impérieuse de la majorité de ses actifs qui sont dans un état mauvais ou critique.

La pandémie a entraîné pour la CCN de nouvelles exigences opérationnelles qui n'étaient pas prévues dans ses plans, notamment en ce qui a trait à ses investissements et à la réalisation de son mandat. Les mesures de santé publique requises pour ralentir la propagation de la COVID-19 ont eu un impact important sur le secteur de la construction, un secteur sur lequel compte la CCN pour réaliser ses projets en immobilisations. Cela dit, la CCN est parvenue à faire avancer ses grands projets en immobilisations malgré les restrictions de santé publique. En outre, malgré ces restrictions, la CCN a réussi à piloter plusieurs projets et initiatives qui ont aidé la population de la région de la capitale nationale à sortir et à profiter de ses propriétés dans le respect des règles sanitaires.

L'incertitude du marché résultant de la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la capacité des locataires à payer leur loyer, et cette situation a influé sur le portefeuille commercial de la société d'État. La CCN a pu offrir à ses locataires un programme d'allègement des loyers qui s'harmonise avec le programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) du gouvernement fédéral. Elle continue de surveiller l'évolution de la situation et se tient prête à mettre en œuvre les initiatives nécessaires pouvant découler des éventuelles mesures de relance et de rétablissement prises par le gouvernement en vue d'assurer le maintien de l'aide aux locataires.

Tout au long de 2020-2021, la CCN a fait preuve d'innovation, offrant aux résidents des moyens nouveaux et accrus d'accéder à ses autres terrains et propriétés, assurant ainsi leur utilisation continue pendant la pandémie. La CCN continuera de travailler avec les autorités de santé publique locales, ses partenaires et diverses autres parties prenantes pour maintenir cet accès.

Travailler avec les gouvernements

Gouvernement fédéral

La CCN étant une société d'État qui fait partie de l'administration fédérale, les priorités du gouvernement du Canada influent sur ses activités. Il lui incombe donc d'entretenir des relations avec les organismes centraux et le cabinet du ministre responsable. La société d'État travaille efficacement avec SPAC, que chapeaute l'honorable Anita Anand, pour faire progresser des projets importants dans la région de la capitale nationale.

Au cours de l'exercice 2020-2021, les relations avec les peuples autochtones; la collaboration et la transparence; la durabilité environnementale; l'atténuation de l'impact du changement climatique et la résilience aux phénomènes climatiques; ainsi que l'ACS+, la diversité et l'inclusion ont constitué d'importants domaines d'intérêt pour la société d'État.

Gouvernements provinciaux

Depuis les élections provinciales qui ont eu lieu au Québec et en Ontario en 2018, et qui ont mené à l'élection de nouveaux gouvernements dans les deux provinces, la CCN travaille avec ses partenaires provinciaux sur différentes questions. Les gouvernements provinciaux demeurent des intervenants importants, puisque certains de leurs programmes et activités chevauchent les travaux de la CCN dans divers secteurs, par exemple la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le tourisme, les loisirs, le transport, l'infrastructure et l'aménagement du territoire. La CCN souhaite continuer de travailler avec les autorités provinciales.

Administrations municipales

La continuité des administrations municipales a été bénéfique pour la société d'État, car elle a permis d'établir des relations solides et de collaborer sur différents projets, notamment en ce qui a trait à l'aménagement urbain; au transport sécuritaire et à la mobilité active; à l'intendance des terrains et des autres propriétés; à l'adaptation au changement climatique; et à la protection environnementale. La CCN maintient fermement son intention de maintenir des liens solides avec ses partenaires municipaux, surtout en raison du lourd impact qu'a eu la pandémie à l'échelle locale.

Pouvoirs conférés par la loi

Les pouvoirs conférés par la loi à la CCN sont demeurés sensiblement inchangés depuis la création de la société d'État en 1959. L'absence de changement à cet égard limite la capacité de la CCN de mener ses activités d'une manière moderne. La modernisation des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pourrait atténuer ce problème en lui permettant de mieux protéger ses propriétés et leur environnement, ainsi que de surmonter les contraintes liées à la mise en œuvre de son mandat en ce qui concerne les transactions immobilières.

Effectifs de la CCN

La conservation et la préservation du savoir organisationnel sont essentielles pour que la CCN puisse continuer de bien jouer son rôle de chef de file en matière de planification à long terme et d'intendance de la capitale. La réussite de la société d'État repose sur un autre élément central : la collaboration au sein de son personnel pour faciliter la mise en commun de l'expertise, des connaissances et des pratiques exemplaires. Les tendances en matière de main-d'œuvre ont une incidence sur la CCN, puisque les baby-boomers continuent de quitter la vie active et que le nombre de travailleurs entrants continue de baisser. Pour cette raison, l'expérience du personnel, y compris son recrutement, son maintien en poste, sa mobilisation et son apprentissage au sein de l'organisation, est demeurée un domaine d'intérêt particulier pour la société d'État au cours de l'exercice 2020-2021.

Capacité de produire des résultats

Personnel

Le personnel de la CCN a pour rôle de façonner, de conserver et de promouvoir la région de la capitale. Son degré d'engagement envers l'excellence, de professionnalisme et de savoir-faire est élevé. Il possède de vastes connaissances et une expérience considérable, dans une gamme étendue de professions. Parmi son effectif se trouvent des professionnelles et professionnels en architecture, ingénierie, immobilier, urbanisme, horticulture, biologie, aménagement des terrains et jardinage. Cette équipe assure la garde de la région de la capitale nationale. Elle en articule la pensée et défend ses intérêts.

La pandémie a changé la donne en ce qui concerne les besoins futurs du personnel. Elle a transformé l'environnement de travail en introduisant dans l'équation de nouvelles considérations en matière de santé et de sécurité, et en donnant plus d'occasions de travailler à partir de la maison. Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, la CCN a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de modernisation du milieu de travail. Elle a notamment préparé une entente de télétravail qui reflète les réalités fonctionnelles actuelles et satisfait aux besoins de son personnel à mesure qu'évoluent les directives de santé publique.

Partenaires et commanditaires

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes et de ses activités. Elle tire aussi profit de son association avec des commanditaires et des partenaires en ayant accès à leurs ressources et à leur savoir-faire.

Bénévoles

Les bénévoles constituent un important atout pour la CCN, non seulement pour soutenir la réussite de ses programmes et de ses services, mais aussi pour contribuer à bâtir une région de la capitale du Canada qui est source de fierté nationale et riche de sens. Ces personnes font don de leur temps pour que les résidents et les visiteurs puissent faire du ski et de la randonnée dans le parc de la Gatineau; découvrir le domaine Mackenzie-King; faire du vélo sur les promenades fermées à la circulation automobile, pendant les vélos-dimanches Nokia; patiner sur le canal Rideau; et admirer le jardin historique de Maplelawn. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'importance du rôle essentiel des bénévoles s'est accentuée en raison de la pandémie. Leur travail a largement contribué à la capacité de la CCN à étendre le réseau hivernal de sentiers mis à la disposition de la population de la région de la capitale nationale l'hiver dernier.

Mobilisation des parties prenantes

Pour bâtir une capitale de marque, renommée pour ses espaces verts et ses propriétés patrimoniales, la CCN demeure résolue dans son rôle de partenaire à valeur ajoutée. Cela nécessite de mobiliser constamment l'ensemble de la population canadienne, soit les municipalités locales, les personnes élues, les partenaires, les commanditaires, les résidents, les parties prenantes, le milieu universitaire et le grand public, afin de favoriser un dialogue constructif sur l'édification d'une capitale pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Gestion intégrée des risques

La CCN se sert d'un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer les risques auxquels elle est exposée. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise a été intégrée dans le cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par le truchement d'un exercice visant à établir le profil de risque. Cet exercice aide à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures visant à les contrer pour la période de planification. Ces risques d'entreprise sont suivis de près tout au long de l'exercice, et les tendances en la matière, de même que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes font l'objet de rapports trimestriels soumis au conseil d'administration.

La pandémie de COVID-19, la capacité, la réputation, l'influence et la sécurité ont constitué les principaux risques d'entreprise identifiés en 2020-2021.

COVID-19

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir un impact sur les activités courantes de la CCN. La société d'État a pris les mesures nécessaires pour offrir ses services et ses programmes en respectant les consignes sanitaires, et pour accroître l'accès de la population à ses terrains dans le respect des consignes d'éloignement physique et des autres exigences sanitaires provinciales et régionales.

Malheureusement, beaucoup de locataires commerciaux de la CCN ont été incapables de payer leur loyer en raison des restrictions entraînées par la pandémie, lesquelles ont eu un fort impact sur leurs revenus et sur leur capacité d'exploiter leur commerce. Pour aider ces locataires, la CCN a mis en œuvre, d'avril à septembre 2020, un programme d'aide pour le loyer s'harmonisant avec le programme d'AUCLC. Elle a ainsi assuré un soutien continu à ses locataires.

Capacité

Les risques liés à la capacité concernent l'aptitude de la CCN à maintenir des niveaux adéquats de ressources financières et humaines pour être résiliente face à un milieu opérationnel en évolution et pour réaliser ses activités et gérer ses biens efficacement. Pour atténuer ces risques, la CCN a poursuivi sa collaboration avec le gouvernement dans le but de cibler des solutions de financement durables à long terme pour assurer la sécurité et la résilience de ses actifs, afin que les générations actuelles et futures de visiteurs de la région de la capitale nationale puissent en profiter. Par ailleurs, la CCN a continué de saisir les occasions de tirer profit de ses actifs afin de produire des revenus en concluant des baux à long terme et d'autres transactions foncières. La CCN a également continué d'examiner des stratégies pour accroître ses recettes et optimiser l'utilisation de ses propriétés, et à définir des gains d'efficacité et des mesures de compression des coûts pour faire face aux défis liés aux crédits de fonctionnement.

Relativement à sa capacité en matière de ressources humaines, la CCN a continué de se concentrer sur l'élaboration de stratégies destinées à attirer, à gérer et à conserver une main-d'œuvre talentueuse et à optimiser ses processus fonctionnels.

Réputation et influence

Les risques liés à la réputation et à l'influence se rapportent à l'aptitude de la CCN à maintenir une bonne réputation et à influencer ses partenaires, les intervenants, le public et les personnes élues. Pour protéger sa réputation et son influence, la CCN a mobilisé les parties prenantes, ses partenaires et le public, et elle les a sensibilisés aux avantages qu'elle procure à la région de la capitale. En 2020-2021, la CCN a élaboré une nouvelle stratégie de communication qui mise sur une approche proactive de participation des partenaires et du grand public, et sur ses efforts pour bâtir une capitale plus verte. En outre, elle a continué de participer activement à de nombreux projets qui jouissent d'une grande visibilité dans la région de la capitale nationale; d'engager le dialogue avec les municipalités; et de consulter d'autres parties prenantes importantes à propos de projets de planification.

Sécurité

Les risques liés à la sécurité concernent la détérioration de l'état des actifs de la CCN due au report de l'entretien ou aux fonds insuffisants pour appuyer la priorisation des activités d'entretien et de renouvellement, ce qui peut engendrer des problèmes de santé et de sécurité. Ce risque a aussi été mentionné dans le rapport d'examen spécial du BVG de 2017. Au cours de l'exercice 2021-2022, les mesures visant à atténuer les risques ont consisté à poursuivre les travaux sur des actifs qui doivent absolument être réparés et à les remettre en état selon les crédits parlementaires supplémentaires reçus en mai 2020. Ces crédits additionnels n'ont servi à financer aucun projet de restauration des actifs du portefeuille des résidences officielles. Par conséquent, la CCN a toujours besoin de fonds additionnels pour financer la réhabilitation et l'entretien de ces résidences. Les mesures visant à atténuer les risques ont également compris l'examen des plans de gestion à long terme des actifs et la formulation de recommandations sur la stratégie de portefeuille. En particulier, cela comprenait l'inspection régulière des terrains et des autres actifs, ainsi que la mise en place de plans, de politiques et de procédures de sécurité et leur utilisation dans le cadre des activités courantes de la CCN. Ces mesures sont nécessaires afin d'assurer des processus efficaces d'affectation des ressources et de planification, ainsi qu'afin d'établir pour les projets des résultats clairs qui appuient le mandat et l'exécution des programmes de la CCN. Dans l'ensemble, ces activités ont aidé l'organisation à poursuivre ses travaux relatifs aux actifs nécessitant des réparations essentielles à long terme, avec l'appui de crédits parlementaires.

Rendement en fonction des priorités

Les pages qui suivent résument la performance de la CCN par rapport aux objectifs établis dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025.

Même si le contexte pandémique a influé sur 14 des engagements énoncés dans le Plan d'entreprise 2020-2021, la société d'État a tenu 88 % du reste des engagements qu'elle a pris dans son plan de 2020-2021 (soit 23 sur 26). Seuls deux engagements montrent un écart par rapport à la cible, et la cible est non atteinte pour un seul.

Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025 ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice 2020-2021 se fonde sur les quatre catégories décrites ci-dessous.

Cote	Définition
En bonne voie de réalisation	L'engagement est en bonne voie d'être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée.
Écart par rapport à la cible	Il y a des incertitudes quant à la capacité de la CCN de respecter l'engagement, ou celui-ci a été rempli avec un léger retard; des modifications à sa portée; une hausse de son budget; ou des dépassements de coûts.
Cible non atteinte	L'engagement a été rempli ou le sera probablement, avec des retards; des modifications à sa portée; une hausse de son budget; ou des dépassements de coûts importants.
COVID-19	La pandémie a eu un impact sur le respect de l'engagement ou a créé de l'incertitude à cet égard.

Priorité 1 :

S'occuper de l'état des infrastructures et des actifs de la CCN, y compris des résidences officielles.

Résultats prévus	
Moyen terme	Les évaluations de l'état des actifs de la CCN sont réalisées en fonction des priorités.
Long terme	Les actifs de la CCN sont maintenus en bon état et répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Planification des investissements	Soumettre à un examen systémique les processus d'affectation et de réaffectation de ressources des projets prioritaires.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Élaborer un programme pluriannuel d'inspection de l'état des actifs et commencer à produire des rapports sur l'état des actifs selon les priorités.	2020-2022	COVID-19

Planification des investissements : En mars 2021, le Comité de la haute direction (CHD) a approuvé le Cadre de planification des investissements de la CCN. Ce cadre sera communiqué aux partenaires fédéraux de la société d'État, au cours du premier trimestre de 2021-2022. La CCN continue de donner suite aux recommandations formulées dans ce cadre et entamera la rédaction d'un premier plan d'investissement.

En raison de la pandémie de COVID-19, la CCN n'a pas pu entrer dans des bâtiments occupés pour les inspecter. Elle s'est donc concentrée sur l'inspection des propriétés vacantes, y compris les installations techniques et les actifs verts. Elle a également mis au point de nouveaux gabarits pour son programme d'inspection, qu'elle a utilisés pour produire près de 70 rapports exhaustifs sur l'état des bâtiments.

Priorité 2 :

Faciliter le réaménagement des plaines LeBreton, et revitaliser les îles et les berges pour en faire une destination d'importance nationale.

Résultats prévus	
Moyen terme	Les liaisons, l'accessibilité, la durabilité et les éléments d'orientation des plaines LeBreton, des îles et des berges, de même que l'accès public à celles-ci, sont améliorés.
Long terme	Le dynamisme et le caractère distinctif du secteur des plaines LeBreton et des îles procurent une expérience bonifiée de la capitale, et des liaisons fluides donnent accès aux berges et aux cours d'eau de la région de la capitale.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Réaménagement des plaines LeBreton et des îles	Lancer les processus de demande de propositions pour une ou plusieurs parcelles, y compris pour la transaction relative au terrain de la bibliothèque.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Planifier un projet d'aménagement du domaine public et lancer sa mise en œuvre.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
Revitalisation de l'île Victoria	Terminer la première phase des travaux de décontamination à l'île Victoria et commencer la deuxième phase.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Effectuer les travaux de restauration de la berge abîmée par les inondations.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre les discussions avec la Première Nation algonquaine pour faire progresser un plan directeur pour l'île Victoria, en concertation avec cette Première Nation.	2020-2022	COVID-19
Points d'activation et cours d'eau	Établir des points d'activation et des activités le long des berges et des cours d'eau de la région de la capitale nationale.	2020-2022	COVID-19
Revitalisation de la pointe Nepean	Terminer la démolition écologique des installations de la pointe Nepean et amorcer la mise en œuvre de la partie 1 de la vision et du plan de la CCN concernant la pointe Nepean.	2020-2022	En bonne voie de réalisation

Réaménagement des plaines LeBreton et des îles : En octobre 2020, la CCN a lancé le processus d'approvisionnement pour le terrain de la bibliothèque, aux plaines LeBreton. À la fin du processus de demande de qualification, dont la date de clôture était le 8 février 2021, la société d'État avait sélectionné trois candidats. Ces derniers seront invités à soumettre une proposition détaillée, en réponse à une demande de propositions allant du printemps 2021 à l'automne 2021.

Depuis l'approbation du projet initial d'aménagement du domaine public, en 2020, le conseil d'administration a approuvé l'aspect conceptuel d'un sentier pour ce projet. Ce sentier reliera les stations de l'O-Train Pimisi et Bayview, situées aux plaines LeBreton, et se rendra jusqu'au Sentier de la capitale, qui longe la rivière des Outaouais. La CCN a achevé le concept du sentier à 90 %, en tenant compte des commentaires obtenus du public et des intervenants au cours des activités de consultation et des commentaires formulés par ses partenaires autochtones. Elle a également esquissé un plan provisoire de la signalisation nécessaire sur les lieux.

Revitalisation de l'île Victoria : La deuxième phase du projet de décontamination et d'infrastructure à l'île Victoria progresse selon l'échéancier. La CCN a presque terminé les travaux de restauration de la berge et il ne lui reste plus qu'à entreprendre l'aménagement paysager et l'installation de la clôture, au printemps 2021. Ces travaux, réalisés à l'ouest du pont du Portage, ont redéfini la berge et l'ont rendue plus résiliente. Elle peut maintenant résister aux inondations dévastatrices comme celles de 2017 et de 2019.

Afin de permettre à la Première Nation algonquaine de se concentrer sur la lutte contre la pandémie, la société d'État a remis à plus tard les discussions prévues avec elle à propos d'un plan directeur pour l'île Victoria.

Points d'activation et cours d'eau : Même si la pandémie a ralenti le rythme des projets d'animation des berges, la CCN a pu maintenir ouverts certains de ses bistrots riverains, tout en appliquant les consignes de santé publique.

Revitalisation de la pointe Nepean : Malgré les difficultés occasionnées par les restrictions sanitaires et les retards causés par la pandémie, la CCN a terminé les travaux de démolition écologique à la pointe Nepean. Elle a aussi entamé la partie 1 de la concrétisation de la vision et du plan pour cet endroit.

Priorité 3 :

Mettre en œuvre une stratégie de gestion des actifs et de viabilité financière.

Résultats prévus	
Moyen terme	La production de recettes est augmentée et l'utilisation des terrains et des autres actifs est optimisée en vue d'un réinvestissement futur.
Long terme	Les recettes générées par les stratégies d'optimisation organisationnelle sont réinvesties pour veiller à ce que la région de la capitale du Canada revête une importance nationale et constitue une source de fierté pour tous les Canadiens.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Optimisation des biens immobiliers	Commencer à mettre en œuvre les stratégies visant à optimiser les biens immobiliers.	2020-2022	COVID-19
Assouplissement des pouvoirs	Échanger avec le gouvernement pour examiner des options visant à moderniser les limites des pouvoirs en matière de biens immobiliers.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
Commandite et philanthropie	Élaborer un cadre de commandite.	2020-2022	COVID-19
	Mettre à l'essai le Programme de bancs de parc commémoratifs de la CCN dans la Ceinture de verdure.	2020-2022	Écart par rapport à la cible

Optimisation des biens immobiliers : La pandémie a eu un impact négatif sur les conditions du marché immobilier et sur l'économie en général, ce qui a retardé la possibilité de mettre certains actifs sur le marché. La situation devrait toutefois s'améliorer quand la pandémie sera contenue et que l'économie sera remise sur pied.

Assouplissement des pouvoirs : La CCN continue de demander les approbations nécessaires pour moderniser les limites fixées à ses pouvoirs en matière immobilière.

Commandite et philanthropie : L'élaboration par la CCN d'un cadre de commandite a été ralentie, l'incertitude du marché occasionnée par la pandémie ayant retardé les négociations avec les commanditaires actuels et potentiels. La société d'État a néanmoins entrepris une étude de marché visant à mesurer l'intérêt des donateurs pour divers aspects de ses initiatives. Cette étude devrait être terminée d'ici le premier trimestre de 2021.

Le Programme de bancs de parc commémoratifs lancé en 2020-2021 par la CCN a remporté du succès et la société d'État a dépassé les objectifs du programme pour l'exercice.

Priorité 4 :

Élaborer et faire connaître les plans d'utilisation du sol, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale

Résultats prévus	
Moyen terme	Des outils de planification novateurs sont mis en œuvre.
Long terme	Les plans de la CCN appuient l'orientation à long terme visant à faire de la région de la capitale nationale un lieu animé, durable et unique.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Renouvellement et examen de plans directeurs et d'autres politiques	Terminer le renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Achever la mise à jour de la Masse des terrains d'intérêt national.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Entreprendre le renouvellement du Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada.	2020-2022	COVID-19
	Commencer l'élaboration du plan directeur de Rideau Hall.	2020-2022	COVID-19
	Commencer l'élaboration du plan intégré de longue durée sur les liens interprovinciaux	2020-2022	COVID-19
Processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières	Commencer l'élaboration d'un système d'évaluation complet du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Élaborer des processus efficaces et rapides d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, et des politiques connexes concises.	2020-2022	En bonne voie de réalisation

Renouvellement et examen de plans directeurs et d'autres politiques : Malgré les perturbations occasionnées par la pandémie, qui ont ralenti la préparation du Plan directeur du parc de la Gatineau révisé, la CCN a terminé sa révision et le conseil d'administration a approuvé le nouveau plan en janvier 2021.

Même si les nouvelles conditions de travail imposées par la pandémie ont retardé la préparation de la mise à jour de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN), celle-ci a été approuvée par le conseil comme prévu, en janvier 2021.

La pandémie a également influé sur les plans de renouvellement du Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada, puisqu'il a fallu établir un nouvel ordre de priorité en interne. Cela dit, la révision du plan est en cours.

L'élaboration du plan directeur de la CCN pour Rideau Hall a également été retardée par la pandémie. Ce projet a d'ailleurs été englobé dans celui, plus exhaustif, de l'élaboration d'un cadre de planification pour les résidences officielles.

L'impact de la pandémie sur les activités de la CCN a aussi retardé l'élaboration du plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux. L'échéance prévue pour l'approbation de ce plan par le conseil demeure toutefois octobre 2021.

Processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières : Dans ses efforts continus pour faciliter la compréhension du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN a réalisé un sondage afin d'obtenir l'opinion des requérants sur divers aspects du processus.

Dans le but d'optimiser le processus et les politiques d'approbation fédérale, la société d'État a créé un formulaire en ligne pour l'étape 1 et créera bientôt un formulaire pour l'étape 2. Elle a également entièrement mis à jour le guide du requérant, qui reflète maintenant les changements apportés au processus.

Priorité 5 :

Montrer la voie à suivre dans la création d'une région de la capitale nationale résiliente et durable sur le plan de l'environnement, et assurer de manière exemplaire l'intendance des terrains et des actifs fédéraux.

Résultats prévus	
Moyen terme	Par ses pratiques et ses politiques, la CCN contribue à la durabilité de la région de la capitale nationale.
Long terme	La région de la capitale nationale est résiliente et durable sur le plan de l'environnement.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Développement durable	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN.	2020-2022	COVID-19
	Modifier la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN pour l'harmoniser avec la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022, et trouver de nouveaux partenaires pour accroître la collaboration	2020-2022	En bonne voie de réalisation
Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN	Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Élargir et améliorer le programme du sentier d'hiver urbain et continuer de mettre en œuvre le programme de sentiers récréatifs dans la Ceinture de verdure.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Terminer le programme d'abattage massif des arbres dangereux infestés par l'agrile du frêne.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre les activités de contrôle des effets des espèces envahissantes.	2020-2022	En bonne voie de réalisation

Développement durable : Même si la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la capacité de la CCN à mettre en œuvre sa stratégie de développement durable, la société d'État continue d'harmoniser sa stratégie avec celle du gouvernement fédéral, afin que ses objectifs et ses programmes environnementaux demeurent pertinents et actuels.

Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN : La CCN a pu poursuivre ses activités de conservation et améliorer l'état des écosystèmes valorisés malgré l'impact de la pandémie. Au cours de l'exercice, plus d'une centaine de bénévoles ont participé à quatre projets du programme de science citoyenne du parc de la Gatineau. En outre, pendant la saison hivernale, la CCN a relevé les pistes d'animaux dans les corridors écologiques, en collaboration avec l'Université d'Ottawa et les Amis du parc de la Gatineau.

La société d'État a signé et mis en œuvre une entente qui lui a permis d'élargir et d'améliorer son programme du sentier d'hiver urbain. Cette année, la fréquentation des sentiers a été beaucoup plus importante qu'au cours des années précédentes, et le public a formulé d'excellents commentaires.

La CCN a terminé de façon satisfaisante son programme d'abattage massif des arbres dangereux infestés par l'agrile du frêne. Elle a enlevé plus de 7 000 frênes dangereux dans la région de la capitale nationale.

La CCN a poursuivi sa lutte contre les espèces envahissantes en organisant des activités de désherbage sur les terrains à l'est et aux Rocailles. Elle a aussi revu ses programmes de gestion, afin de préparer l'enlèvement d'espèces envahissantes dans certains secteurs de la Ceinture de verdure, au printemps et à l'été 2021.

Priorité 6 :

Faire preuve d'excellence en tant que société d'État fédérale, de façon à ce que la CCN soit reconnue comme un employeur de choix dans la région de la capitale nationale.

Résultats prévus	
Moyen terme	Les opérations et les processus soutiennent la prise de décisions éclairées, et les processus relatifs aux ressources humaines sont actualisés.
Long terme	Les opérations sont exemplaires, et la CCN est reconnue comme un employeur de choix.

Initiative	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Mobilisation des employés	Mettre en œuvre les initiatives définies dans le cadre de la mobilisation des employés de la CCN.	2020-2022	COVID-19
Recrutement et sélection	Examiner les processus opérationnels pour accroître l'efficacité.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Examiner les outils et les processus d'évaluation des emplois.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
Apprentissage organisationnel	Élaborer une stratégie d'apprentissage organisationnelle pour renforcer les capacités et faciliter l'apprentissage et le perfectionnement.	2020-2022	COVID-19
	Élaborer des politiques et des marches à suivre appuyant la stratégie d'apprentissage organisationnelle.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
Modernisation du milieu de travail	Élaborer et mettre en œuvre le projet de modernisation du milieu de travail.	2020-2022	COVID-19
	Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de gestion du changement.	2020-2022	COVID-19
Mobilisation nationale	Promouvoir davantage le programme du Labo d'urbanisme afin de mieux faire connaître la capitale du Canada et la CCN.	2020-2022	COVID-19
	Établir des relations avec d'autres villes et des réseaux urbains, et les maintenir.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
Transformation numérique : efficacité des processus opérationnels	Améliorer le système de gestion des documents de la CCN et l'intégrer dans la stratégie mobile et infonuagique.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Automatiser les processus opérationnels administratifs sur support papier relatifs aux ressources humaines et à l'approvisionnement.	2020-2022	En bonne voie de réalisation
	Instaurer des capacités de production de rapports au moyen du produit « Power Business Intelligence (BI) » afin d'améliorer le système de planification des ressources de l'entreprise de la CCN (gestion des finances et des actifs).	2020-2022	Cible non atteinte
Transformation numérique : transformation de la CCN à l'intention des Canadiens	Rendre les données ouvertes de la CCN facilement accessibles au public et aux partenaires.	2020-2022	Écart par rapport à la cible
	Améliorer le système de gestion des relations avec la clientèle, afin d'avoir un aperçu global de tous les échanges avec le public et d'offrir ainsi le meilleur niveau de service.	2020-2022	En bonne voie de réalisation

Mobilisation des employés : La CCN continue de mettre en œuvre les initiatives de son cadre de mobilisation des employés, mais elle a dû adapter ou reporter ses activités de groupe afin de respecter les consignes sanitaires et les directives en matière de distanciation physique. Elle travaille à résoudre la possible baisse de mobilisation des employés, un grand nombre d'entre eux travaillant toujours de la maison.

Recrutement et sélection : Dans le but d'optimiser ses processus organisationnels, la CCN a mis à niveau ses outils sur les meilleures pratiques en gestion du personnel. Les cadres de la CCN ont ainsi pu utiliser les outils appropriés pour répondre aux demandes du personnel et fournir un appui adéquat.

La CCN a poursuivi l'examen de ses outils et processus d'évaluation du rendement. Elle a actualisé sa politique d'évaluation des emplois et l'a mise à la disposition de l'organisation sur l'intranet. Elle a également trouvé les membres de son comité de résolution des différends et a assuré leur formation.

Apprentissage organisationnel : La CCN a examiné, adapté ou reporté les activités d'apprentissage prévues en fonction de la nécessité de maintenir la distanciation physique.

Pour soutenir l'apprentissage organisationnel au moyen de politiques et de procédures, la CCN a conçu un guide de perfectionnement professionnel et d'établissement d'un parcours de carrière.

Modernisation du milieu de travail : Compte tenu de l'impact qu'a eu la pandémie sur l'utilisation des milieux de travail, à la CCN, celle-ci a revu la portée de la mise en œuvre des initiatives à cet égard. L'échéancier de conception de cette initiative a été prolongé, en vue de définir des options de télétravail et de les intégrer. La CCN est donc en train d'adapter sa stratégie de gestion du changement pour l'harmoniser avec la mise en œuvre révisée de la modernisation du milieu de travail.

Mobilisation nationale : Compte tenu des restrictions imposées aux rassemblements en personne, la CCN a présenté ses séances du Labo d'urbanisme virtuellement cette année, sur YouTube. Elle a connu une augmentation de la portée de ses conférences et de la diversité des personnes qui y ont assisté en ligne.

La pandémie a forcé l'établissement de nouvelles priorités internes, ce qui a causé des retards dans les efforts de la CCN pour établir et maintenir des relations avec d'autres villes et des réseaux urbains. Le plan initial visant à organiser un appel annuel avec les membres de l'Alliance des capitales a été repoussé au début du prochain exercice.

Transformation numérique : efficacité des processus opérationnels : Dans le but d'améliorer son système de gestion des documents, la CCN a créé et déployé une application suffisamment puissante et souple pour permettre au personnel de consulter directement sur un cellulaire de travail les documents conservés au système de gestion et de consignment des fichiers.

L'automatisation et la numérisation des processus sur support papier sont en cours. La CCN a terminé la mise au point d'un prototype de formulaires de petite caisse en nuage, pour son système de gestion des relations avec la clientèle (SGRC).

La mise en œuvre des capacités de production d'information financière et de rapports de gestion des actifs au moyen de « Power Business Intelligence (BI) » a subi des retards, mais a eu lieu. La CCN s'attend au développement d'une nouvelle version du modèle au cours de la phase 2 de cette initiative.

Transformation numérique : transformation de la CCN à l'intention des Canadiens : Afin de rendre les données ouvertes de la CCN facilement accessibles au public et aux partenaires, la société d'État a mis au point une Politique et marches à suivre (PAMS) sur les données ouvertes. Dans cette PAMS, elle nomme les données présentant une valeur organisationnelle qui seront initialement mises à la disposition du public et des partenaires de la CCN, sur son site Web.

La CCN a terminé comme prévu les améliorations au système de gestion des relations avec la clientèle et les a mises en œuvre.

Cadre de mesure du rendement 2020-2021

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus en 2020-2021 par rapport aux cibles du cadre de mesure du rendement (CMR) de la CCN, ainsi que des données antérieures concernant 2019-2020 et 2018-2019. Dans le CMR, les objectifs de rendement sont répartis en cinq catégories : location immobilière, gestion de projets, approbations fédérales, mobilisation et rayonnement et équité en matière d'emploi.

Mesures	Cible	Résultats		
Location immobilière	Taux de vacance	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Résidentielle	4 %	2,8 %	0,8 %	1 %
Commerciale	4 %	3,9 %	2,7 %	4,3 %
Agricole	4 %	1,8 %	2,7 %	3,6 %
Location immobilière	Revenus	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Résidentielle	3,3 M\$	3,2 M\$*	3,3 M\$	3,4 M\$
Commerciale	18,7 M\$	17,3 M\$	18,7 M\$	16,5 M\$
Agricole	1,4 M\$	1,6 M\$*	1,9 M\$	1,5 M\$
Gestion de projets**				
Projets réalisés dans les délais	58 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais.			
Projets réalisés dans le respect de la portée	80 % des projets prévus ont été réalisés selon la portée.			
Projets réalisés dans le respect du budget	71 % des projets ont été réalisés dans le respect du budget.			
Approbations fédérales	Approbation des accords sur les niveaux de service	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Niveaux 1, 2 et 3	75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés	73 %	59 %	80 %
Mobilisation et rayonnement	Mobilisation	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Mobilisation dans les médias sociaux	Augmentation de la mobilisation globale dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre	-0,4 %	23 %	29 %
Abonnés des médias sociaux	Augmentation du nombre d'abonnés dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre	11,5 %	11 %	10 %
Activités de mobilisation du public de la CCN	S. O.	47	30	30
Équité en matière d'emploi	Représentation souhaitée dans les effectifs de la CCN***	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Femmes	47,8 %	51,2 %	50,4 %	51,9 %
Autochtones	2,5 %	2,2 %	1,9 %	2,8 %
Personnes handicapées	4,3 %	3,3 %	3,4 %	3,0 %
Membres d'une minorité visible	15,8 %	11,8 %	11,8 %	13,6 %

* Les sommes indiquées comprennent les recouvrements d'impôt foncier, mais les données recueillies au cours des exercices subséquents les excluent.

** Ces pourcentages tiennent compte des modifications apportées au seuil de sensibilité ayant servi à mesurer la réalisation des projets en 2020-2021.

*** Les données relatives à la représentation souhaitée à la CCN correspondent à celles sur la disponibilité sur le marché du travail de la région.

Examen financier

Crédits parlementaires

En 2020-2021, la Commission de la capitale nationale (CCN) a reçu un total de 149,4 millions de dollars en crédits parlementaires pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Cela représente une augmentation nette de 11,7 millions ou 8 % par rapport à 137,7 millions en 2019-2020. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit.

Crédits parlementaires non récurrents pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations :

- 52,4 millions provenant du budget de 2020 pour la revitalisation du portefeuille d'immobilisations corporelles de la CCN;
- 3,5 millions pour l'impact rétroactif de la convention collective;
- 1,9 million afin de compenser les pertes financières subies en accordant un allègement de loyer aux locataires de la CCN qui ont été touchés par la COVID-19.

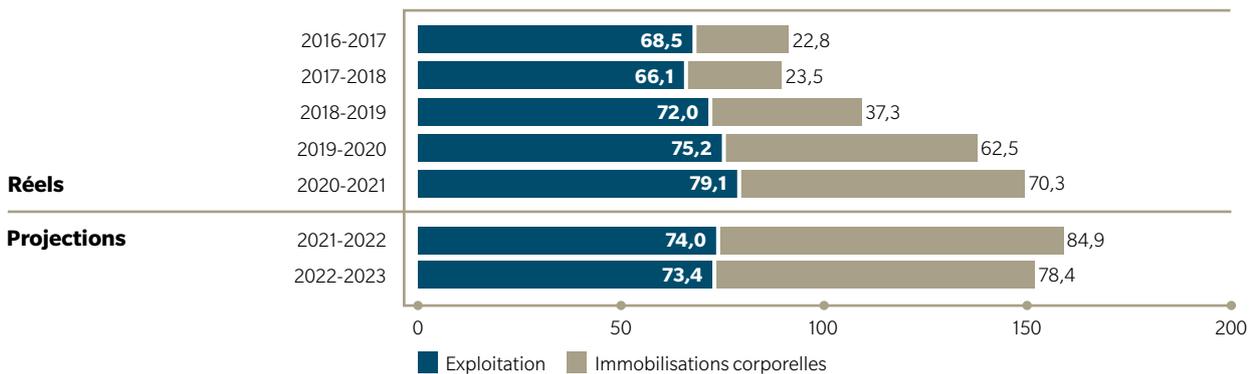
Ces augmentations ont été compensées en partie par le financement non récurrent de l'année précédente suivant :

- 41,7 millions provenant du budget de 2018 pour la revitalisation du portefeuille d'immobilisations corporelles de la CCN;
- 3,4 millions dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, conformément au calendrier de financement;
- 0,7 million pour le projet de réhabilitation du lac Mousseau;
- 0,3 million pour le remboursement des dépenses salariales admissibles.

Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2019-2020 à 2022-2023 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2019-2020	2020-2021	Écart	2021-2022	2022-2023
Exploitation	73 989	66 609	(7 380)	74 000	73 425
Exploitation – supplémentaires	1 217	12 457	11 240	–	–
Total partiel	75 206	79 066	3 860	74 000	73 425
Immobilisations corporelles	62 453	23 750	(38 703)	84 946	78 341
Immobilisations corporelles – supplémentaires	–	46 569	46 569	–	–
Total partiel	62 453	70 319	7 866	84 946	78 341
Total des crédits	137 659	149 385	11 726	158 946	151 766

Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2016-2017 à 2022-2023 (en millions de dollars)



Revenus

La CCN a généré des revenus d'exploitation de 38,5 millions de dollars en 2020-2021, une diminution de 17,8 millions ou de 32 p. 100 par rapport aux 56,3 millions générés en 2019-2020.

Les diminutions de revenus s'expliquent par ce qui suit :

- 7,3 millions en gain sur cession d'immobilisations corporelles comptabilisé l'année précédente et découlant principalement de la disposition de terrains au cours de la phase 1 du train léger sur rail (TLR);
- 6,4 millions d'autres revenus comptabilisés l'année précédente pour une compensation reçue en échange du droit d'aménager une propriété avec une densité additionnelle;
- 4,0 millions en revenus d'intérêts liés principalement à la comptabilisation des revenus d'intérêts à la suite du transfert lors de la phase 1 du TLR l'année précédente, ainsi qu'à la baisse des taux d'intérêt en 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19;
- 1,5 million d'autres revenus attribuables principalement aux revenus de sous-location du siège social, en raison de l'expiration de l'entente l'année précédente.

Ces diminutions ont été en partie compensées par les augmentations suivantes :

- 0,9 million en recouvrements principalement liés aux projets des résidences officielles;
- 0,5 million en opérations de location et servitudes, qui est attribuable principalement à l'augmentation du portefeuille commercial, ainsi qu'à la hausse des revenus des servitudes et des permis.

Les opérations de location et servitudes ont constitué la plus importante source de revenus en 2020-2021, représentant 69 p. 100 (46 p. 100 en 2019-2020) du total des revenus d'exploitation.

La pandémie de COVID-19 a fait des ravages échelonnés sur l'ensemble de l'économie et de certaines industries, ayant ainsi un impact, dans une certaine mesure, sur les activités et la situation financière de la CCN, notamment sur les opérations de location et les projets de construction.

À partir d'avril 2020, la CCN a permis à tout locataire (commerce ou particulier) dont les revenus ont été touchés par la pandémie de COVID-19 de reporter à une date ultérieure le paiement du loyer mensuel et a négocié les modalités de remboursement du loyer différé.

Le gouvernement a demandé à la CCN d'harmoniser ses mesures d'aide au programme AUCLC. Par conséquent, 75 p. 100 du loyer dû d'avril à septembre 2020 a été radié. Cependant, la CCN a reçu des crédits parlementaires supplémentaires de 1,9 million de dollars en 2020-2021 afin de compenser cette perte.

L'introduction du programme de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) devrait avoir un effet positif sur la capacité des locataires de la société d'État à payer leur loyer et à réduire les projections de pertes locatives futures.

De plus, pour aider à prévenir la propagation de la COVID-19 au cours des mois d'hiver, les provinces de l'Ontario et du Québec ont imposé des restrictions ou découragé les déplacements non essentiels et les mouvements interrégionaux, émis des ordonnances de séjour à domicile et limité la taille des rassemblements. Même si le parc de la Gatineau est demeuré ouvert, la CCN a reconnu que certains titulaires de laissez-passer saisonniers n'étaient pas

en mesure de profiter pleinement de la valeur de leur laissez-passer en raison des restrictions de santé publique et, par conséquent, a offert un remboursement de 50 p. 100 aux titulaires qui ne pouvaient pas pleinement en profiter. Le montant total du remboursement de 0,2 million de dollars a toutefois été compensé par une augmentation de la clientèle au cours de 2020-2021, ce qui n'a entraîné aucun écart par rapport à l'année précédente dans les revenus provenant des droits d'accès.

Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2016-2017 à 2022-2023 (en millions de dollars)

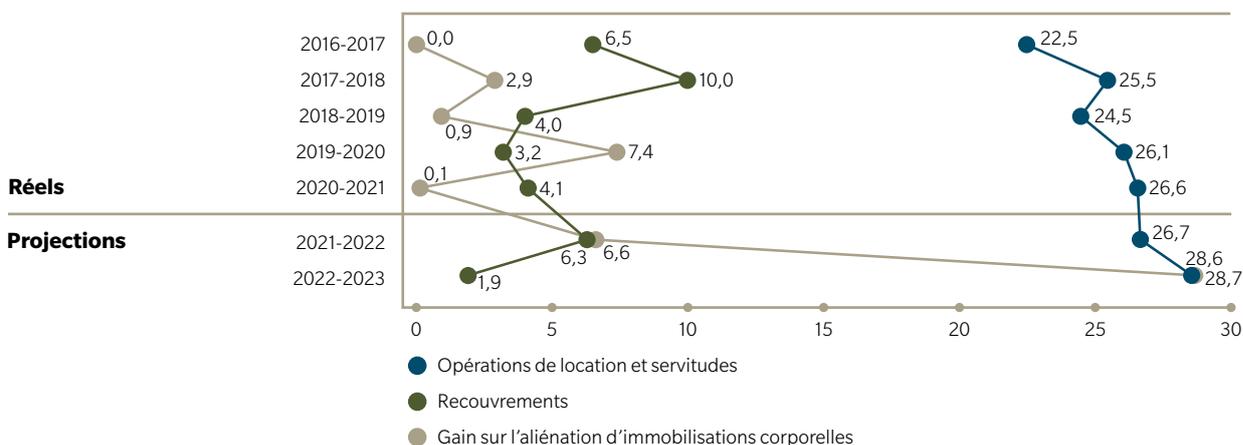
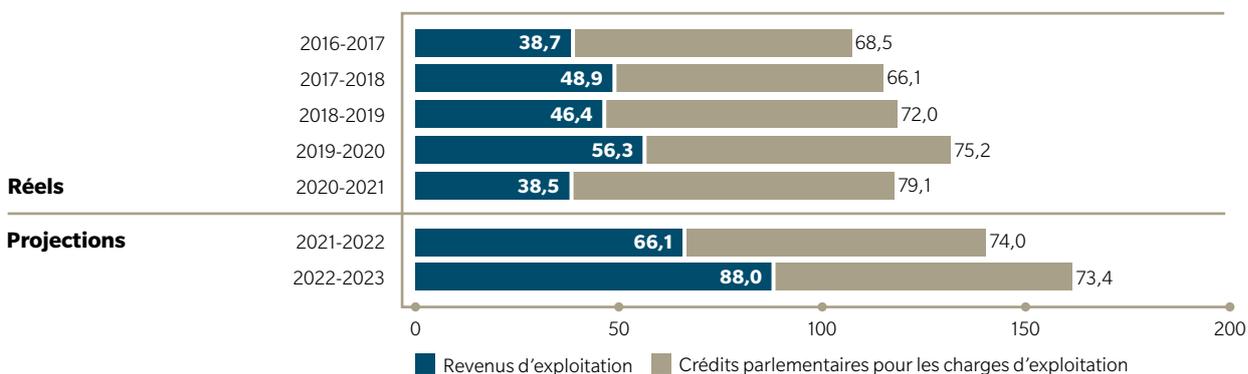


Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2016-2017 à 2022-2023 (en millions de dollars)

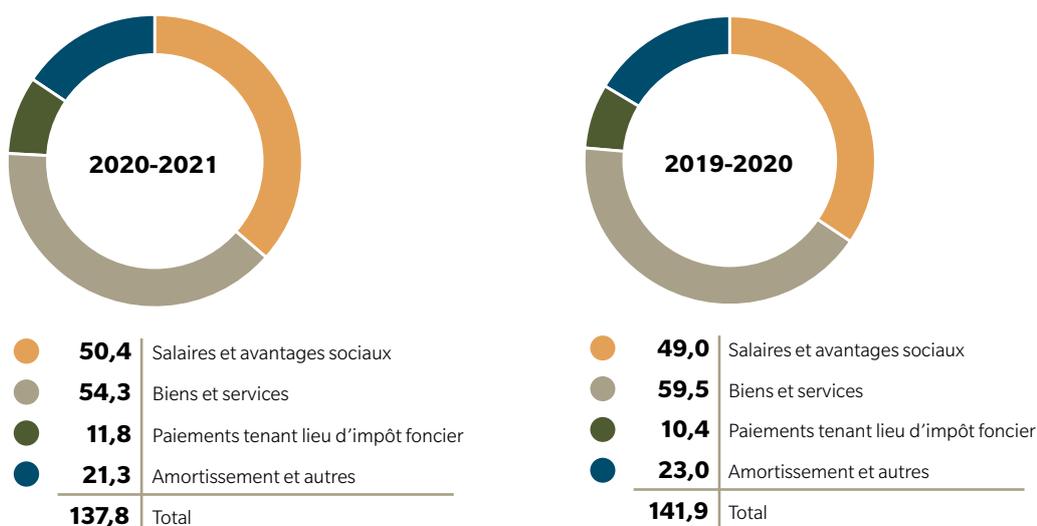


Charges

Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 14 des états financiers, ont diminué de 3 p. 100 pour atteindre 137,8 millions de dollars, comparativement à 141,9 millions en 2019-2020. La diminution de 4,1 millions d'un exercice à l'autre s'explique principalement par les diminutions suivantes : 5,1 millions en biens et services et 2,8 millions en réduction de valeur des immobilisations corporelles relative à diverses immobilisations corporelles, partiellement compensées par des augmentations en salaires et avantages sociaux de 1,4 million, en paiements tenant lieu d'impôts fonciers de 1,4 million et en charges d'amortissement de 0,9 million.

L'augmentation d'une année à l'autre de 1,4 million de dollars des salaires et des avantages sociaux a été financée en partie par l'augmentation des crédits parlementaires supplémentaires du budget de 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, des charges d'exploitation supplémentaires ont été engagées afin de promouvoir le transport actif et les activités extérieures pendant la pandémie, ainsi que le matériel de nettoyage, de sécurité et de signalisation et l'équipement de protection personnel nécessaires à la mise en œuvre des mesures préventives recommandées par les autorités sanitaires. Ces augmentations ont été financées par des crédits parlementaires pour les dépenses de fonctionnement. La perte de productivité (sans impact financier supplémentaire) résultant de l'absentéisme directement attribuable à la COVID-19 a totalisé 1 740 jours ouvrables, représentant un montant de 0,5 million en salaires.

Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet (en millions de dollars)



Excédent

L'excédent de 50,1 millions de dollars en 2020-2021 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un excédent de 49,6 millions qui s'explique surtout par un écart temporaire entre le moment où le financement des immobilisations est comptabilisé, soit au moment de sa réception, et la charge d'amortissement;
- des contributions de 1,7 million pour financer des projets en immobilisations;
- un ajustement de 0,9 million de la provision pour assainissement environnemental;
- une réduction de 0,5 million des dépenses de voyage, d'accueil et de formation;
- une réduction de 0,2 million des coûts en étudiants.

Ces éléments ont été partiellement compensés par ce qui suit :

- une hausse des paiements tenant lieu d'impôts fonciers de 1,4 million;
- une charge pour créances irrécouvrables non financées de 1,4 million, principalement en raison d'une provision pour créances douteuses supplémentaire liées au portefeuille de location, car les locataires ont été touchés par des fermetures temporaires pendant la pandémie de COVID-19.

Dépenses en immobilisations

En 2020-2021, la CCN a fait des dépenses en immobilisations de 52,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,3 millions par rapport à 54,9 millions en 2019-2020.

Voici les investissements majeurs réalisés en 2020-2021 :

- 21,4 millions pour des projets du portefeuille des terrains urbains, tels que la réhabilitation du pont tournant Hog's Back; la reconstruction du pont de la sortie LeBreton, qui enjambe la promenade Sir-John-A.-Macdonald; le réaménagement de la pointe Nepean; la stabilisation de la berge au pont du Portage; la réhabilitation du mur de soutènement du sentier Britannia; la réparation des garde-corps du canal Rideau; les projets des pavillons de la plage Westboro et de la promenade Sir-John-A.-Macdonald; et l'amélioration de l'accès au débarcadère Richmond;
- 11,2 millions pour les résidences officielles, ce qui inclut les projets de réfection de la maison de ferme et du bâtiment principal de la résidence du lac Mousseau; la construction d'un bâtiment de service réservé à l'entretien et au remisage ainsi que la restauration du plâtre de la salle de bal, à Rideau Hall;

- 11,1 millions pour les propriétés locatives, y compris la réfection du Pavillon de la rivière de la capitale nationale et les travaux de réfection au 541, promenade Sussex;
- 3,8 millions pour les projets du parc de la Gatineau, y compris la réfection du belvédère Champlain, la réfection de la chaussée de la promenade du Lac-Philippe; la réfection de l'asphalte des sentiers et l'amélioration de l'infrastructure, au domaine Mackenzie King;
- 2,3 millions pour des projets environnementaux, y compris une augmentation de la provision pour l'assainissement environnemental des terrains liés au réaménagement de la plage Westboro, ainsi que d'autres projets d'assainissement pour d'autres sites contaminés; un montant de 1,0 million a aussi été affecté à la décontamination de l'île Victoria en 2020-2021, mais cela n'a pas eu d'incidence sur le budget, puisque la somme avait déjà été comptabilisée dans la provision;
- 1,5 million pour les projets de la Ceinture de verdure, principalement pour le projet d'amélioration des milieux humides du ruisseau Stillwater;
- 1,3 million pour les autres dépenses en immobilisations, y compris l'acquisition d'équipement et de propriétés.

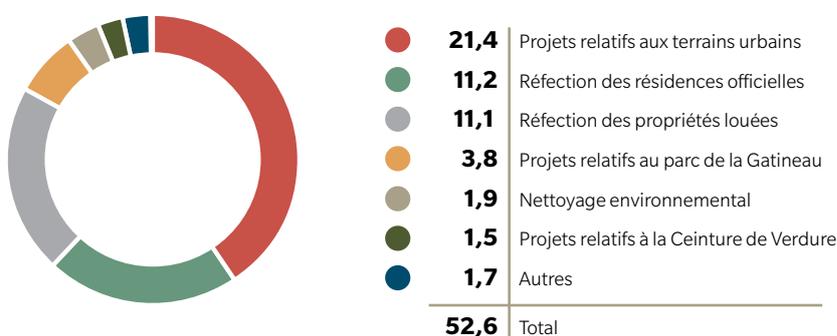
En raison de la pandémie de COVID-19, des coûts supplémentaires ont été engagés pour des projets en immobilisations, notamment des coûts directs tels que ceux qui sont liés aux mesures de santé et de sécurité et l'augmentation du prix des matériaux, ainsi que des coûts indirects tels que ceux qui sont liés à la prolongation des horaires et aux règles de travail imposées par les autorités sanitaires. Ces augmentations ont été absorbées au moyen des crédits parlementaires existants pour les immobilisations corporelles.

La diminution la plus notable des dépenses en immobilisations, par rapport à l'année précédente, est principalement liée au portefeuille des terrains urbains. Ceci en raison des investissements réalisés pour effectuer les projets d'entretien différé financés à partir du budget de 2018 l'année précédente, compensés en partie par une augmentation pour les résidences officielles, principalement en raison des investissements à la propriété du lac Mousseau en 2020-2021.

À la fin de l'exercice 2020-2021, la CCN avait achevé la plupart des projets restants financés au moyen du budget de 2018, à l'exception du projet du Pavillon de la rivière de la capitale nationale qui devrait être achevé en 2021-2022. Les projets les plus importants financés grâce à cette enveloppe comprennent la reconstruction du pont de la sortie LeBreton, qui enjambe la promenade Sir-John-A.-Macdonald; la réhabilitation du pont tournant Hog's Back; et la réfection du pont du Portage.

La CCN a également amorcé les projets financés par le budget de 2020. Les plus importants comprennent des réparations et des améliorations à l'infrastructure riveraine du pont du Portage ainsi que la remise en état des sentiers endommagés lors des inondations printanière de 2019, dans le but d'accroître la résilience à long terme de ces actifs; l'entretien et les travaux de réfection du pont Champlain; le réaménagement de la pointe Nepean et l'animation de la berge au Pavillon de la rivière de la capitale nationale.

Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2020-2021 (en millions de dollars)



Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente l'analyse détaillée du rapport au Résumé du plan d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025 et des résultats réels de 2019-2020. Il fournit également les budgets de fonctionnement de 2021-2022, tel qu'ils sont présentés dans le Résumé du plan d'entreprise de 2021-2022 à 2025-2026.

Le déficit de revenus de 0,5 million de dollars par rapport au budget de 2020-2021 est principalement attribuable aux autres revenus moins élevés que prévu relativement à une contribution, ceci en raison de retards dans le projet d'aménagement du parc riverain de la berge sud, compensée en partie par des recouvrements plus élevés que prévu.

Les charges d'exploitation réelles ont été de 2,7 millions de dollars inférieurs au budget, surtout en raison des charges en biens et services moins élevées que prévu, partiellement compensées par des salaires et avantages sociaux et des paiements tenant lieu d'impôts fonciers plus élevés que prévus, ainsi que des réductions de valeur d'immobilisations corporelles et des pertes sur cession d'immobilisations corporelles non budgétisées.

Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021			2019-2020		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Revenus							
Opérations de location et servitudes	26 693	25 723	26 647	924	24 761	26 125	1 364
Recouvrements	6 267	2 824	4 142	1 318	3 214	3 239	25
Frais d'accès aux usagers	3 492	3 487	3 726	239	3 445	3 713	268
Intérêts	1 943	2 694	1 880	(814)	4 701	5 873	1 172
Sous-location du siège social	–	–	–	–	1 729	1 713	(16)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	6 633	–	67	67	8 812	7 368	(1 444)
Autres revenus	21 103	4 242	2 020	(2 222)	1 521	8 245	6 724
	66 131	38 970	38 482	(488)	48 183	56 276	8 093
Charges							
Planification à long terme	8 370	5 929	5 543	386	6 606	4 534	2 072
Intendance et protection	102 540	102 100	100 728	1 372	93 964	102 963	(8 999)
Services internes	33 672	32 462	31 534	928	35 622	34 401	1 221
	144 582	140 491	137 805	2 686	136 192	141 898	(5 706)
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(78 451)	(101 521)	(99 323)	2 198	(88 009)	(85 622)	2 387
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	74 000	72 666	79 066	6 400	73 810	75 206	1 396
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	84 946	70 319	70 319	–	62 453	62 453	–
	158 946	142 985	149 385	6 400	136 263	137 659	1 396
Excédent de l'exercice	80 495	41 464	50 062	8 598	48 254	52 037	3 783
Excédent accumulé au début de l'exercice	771 152		721 090			669 053	
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	851 647		771 152			721 090	

Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs

L'investissement nécessaire à l'entretien adéquat du vaste ensemble d'actifs de la CCN et au respect des responsabilités de celle-ci en matière de garde est bien supérieur, depuis des années, aux 24,0 millions de dollars de crédits parlementaires que la société d'État reçoit. Dans son rapport d'examen spécial déposé en 2017, le Bureau du vérificateur général du Canada a qualifié de défaut grave le risque stratégique associé à l'entretien des actifs de la CCN. Par conséquent, la CCN a dû affecter ses fonds limités aux questions de santé et sécurité et aux urgences imprévues, souvent au détriment des actifs et des infrastructures qui contribuent à l'expérience des visiteurs de la capitale.

La CCN a reçu du gouvernement du Canada un investissement total de 228,6 millions de dollars sur cinq ans (de 2018-2019 à 2022-2023), y compris 55 millions du budget de 2018 qui est entièrement dépensé, et 173,6 millions du budget de 2020 qui permettra à la société d'État d'amorcer le long processus de revitalisation d'actifs nécessitant des travaux de réparation essentiels, y compris ceux qui doivent être réparés d'urgence, car ils représentent un risque pour la santé et la sécurité; ses deux ponts interprovinciaux; et les actifs endommagés lors des inondations du printemps 2019. Grâce à cet investissement bienvenu, la CCN a, pour la première fois depuis des années, disposé des fonds nécessaires pour réaliser des progrès substantiels dans la réhabilitation nécessaire de la majorité de ses actifs dont l'état avait été jugé « mauvais » ou « critique ». Comme ces crédits supplémentaires se termineront à la fin de 2022-2023, et puisqu'ils ne règlent pas les besoins de réhabilitation des actifs du portefeuille des résidences officielles, la société d'État continue de travailler avec le gouvernement en vue d'augmentation de façon permanente des crédits en immobilisations récurrents.

Une telle augmentation est également nécessaire pour les crédits de fonctionnement de la CCN. Le budget de fonctionnement de la CCN sert à financer les services essentiels qui font en sorte que ses actifs naturels et bâtis sont sûrs, accessibles et fonctionnels pour la population. Cette source de financement n'a connu qu'une légère augmentation depuis 2009-2010, malgré l'intensification des pressions opérationnelles qui s'explique en partie par l'augmentation des paiements tenant lieu d'impôts fonciers et l'inflation. Ces ressources supplémentaires sont donc nécessaires pour protéger la réalisation du mandat, assurer la continuité du service au public et soutenir la planification et l'intégration régionales.

En même temps, dans le cadre de sa stratégie de pérennité financière, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus et à contenir les coûts. De plus, la CCN entreprendra des exercices de rationalisation des processus et d'établissement des priorités, et tirera parti d'occasions de partenariats, lorsque cela est approprié.

Sommaire de l'état de la situation financière

Les actifs financiers totaux s'élevaient à 216,8 millions de dollars au 31 mars 2021, soit une augmentation de 33,7 millions ou 18 p. 100 par rapport à 183,1 millions au 31 mars 2020, attribuable principalement à l'encaisse reçue, ainsi qu'à l'augmentation des créances notamment en raison de l'impact de la COVID-19 sur les activités de location de la CCN.

Les passifs totalisaient à 174,9 millions de dollars au 31 mars 2021, soit une augmentation de 16,2 millions ou 10 p. 100 par rapport à 158,7 millions au 31 mars 2020, principalement attribuable à une augmentation de 19,8 millions des revenus reportés en raison des fonds reçus pour l'aménagement du parc riverain de la berge sud et pour la construction d'une future installation commémorative, une augmentation de 0,5 million des avantages sociaux futurs, compensés par une diminution de 4,0 millions dans les créditeurs.

Les actifs non financiers se chiffraient à 729,2 millions de dollars au 31 mars 2021, une augmentation de 32,5 millions ou 5 p. 100 par rapport à 696,7 millions au 31 mars 2020. Celle-ci fait état principalement des augmentations des immobilisations corporelles, y compris la réalisation de projets en immobilisations financés par le budget de 2020, nettes de l'amortissement et ainsi qu'une augmentation des frais payés d'avance.

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

44

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN), dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



Tobi Nussbaum

Le Vice-président, Services généraux,
et Chef des services financiers,



Michel Houle, CPA, CMA

Ottawa, Canada

Le 23 juin 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de la capitale nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission de la capitale nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission de la capitale nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission de la capitale nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission de la capitale nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Commission de la capitale nationale pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la capitale nationale*, les règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la capitale nationale aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la capitale nationale à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA, CGA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2021

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2021	2020
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	187 284	162 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 4)	4 859	4 684
Créances (note 5)	14 684	7 066
Placements (note 3)	9 968	9 183
	216 795	183 091
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	23 933	27 961
Train léger sur rail (note 4)	2 344	2 332
Provision pour assainissement environnemental (note 7)	64 049	63 901
Revenus reportés (note 8)	61 481	41 640
Avantages sociaux futurs (note 9)	10 495	9 992
Autres passifs (note 10)	12 551	12 836
	174 853	158 662
Actifs financiers nets	41 942	24 429
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 11)	722 435	690 833
Frais payés d'avance	2 422	1 297
Autres actifs non financiers (note 12)	4 353	4 531
	729 210	696 661
Excédent accumulé	771 152	721 090

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 16, 17 et 18)
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,



Marc Seaman

La présidente du Comité d'audit,



Tanya Gracie

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	(note 2)		
Revenus			
Opérations de location et servitudes (note 13)	25 723	26 647	26 125
Recouvrements	2 824	4 142	3 239
Frais d'accès aux usagers	3 487	3 726	3 713
Intérêts	2 694	1 880	5 873
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	67	7 368
Autres revenus (note 13)	4 242	2 020	9 958
	38 970	38 482	56 276
Charges (notes 1 et 14)			
Planification à long terme	5 929	5 543	4 534
Intendance et protection	102 100	100 728	102 963
Services internes	32 462	31 534	34 401
	140 491	137 805	141 898
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(101 521)	(99 323)	(85 622)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 15)	72 666	79 066	75 206
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 15)	70 319	70 319	62 453
	142 985	149 385	137 659
Excédent de l'exercice	41 464	50 062	52 037
Excédent accumulé au début de l'exercice	716 815	721 090	669 053
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	758 279	771 152	721 090

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	(Note 2)		
Excédent de l'exercice	41 464	50 062	52 037
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 11)	(88 895)	(52 620)	(54 900)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	20 956	20 692	19 768
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	(67)	(7 368)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	239	183
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	–	67	9 160
Perte réalisée suite à une opération de cession-bail	–	(183)	(183)
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	–	270	3 071
	(67 939)	(31 602)	(30 269)
Variation des frais payés d'avance	–	(1 125)	2 197
Variation des autres actifs non financiers	177	178	658
	177	(947)	2 855
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(26 298)	17 513	24 623
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	(2 838)	24 429	(194)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	(29 136)	41 942	24 429

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2021	2020
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	78 438	74 847
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	24 251	29 615
Rentrées de fonds provenant des autres activités	24 553	27 708
Palements aux fournisseurs	(67 477)	(71 498)
Palements aux employés	(46 366)	(46 635)
Intérêts reçus	2 317	4 549
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(597)	(372)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	15 119	18 214
Activités d'investissement en immobilisations		
Déboursés pour le projet de train léger sur rail	–	(40 735)
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	70 319	62 453
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(58 089)	(42 949)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	67	198
Déboursés pour l'assainissement environnemental	(1 166)	(3 898)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	11 131	(24 931)
Activités de placement		
Rentrées de fonds pour le projet de train léger sur rail	12	1 251
Déboursés pour le projet de train léger sur rail	–	(4 325)
Rentrées de fonds pour le Fonds "Chambers Building"	162	1 591
Acquisition de placements	(2 084)	(1 368)
Encaissement de placements	961	21 167
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	(949)	18 316
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	25 301	11 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	166 842	155 243
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	192 143	166 842
Représentés par :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187 284	162 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	4 859	4 684
	192 143	166 842

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN satisfait aux exigences de cette instruction depuis 2015-2016.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de ses responsabilités essentielles, sur lesquelles la CCN se fonde pour rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne. Ses responsabilités essentielles se décrivent ainsi :

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine. Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux afin d'en profiter. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités et aux cérémonies d'État.

Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui supportent la réalisation de ses activités et la gestion de ses ressources. Ces fonctions supportent la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services légaux; les services de technologie de l'information et de géomatique.

2. Conventions comptables importantes

A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs, sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées au titre d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la provision pour assainissement environnemental, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites.

L'ampleur de l'impact à venir de la COVID-19 pour la CCN dépend des progrès de la prévention et de la maîtrise de la pandémie, de sa durée, de la mise en œuvre des politiques de contrôle connexes, de la capacité de récupération de l'économie, de l'accessibilité des utilisateurs aux locaux de la CCN, ainsi que l'aide financière du gouvernement. Étant donné que le plein impact et la durée de la pandémie ne peuvent être estimés à ce stade, la CCN surveillera de près la situation et continuera d'évaluer l'incidence de la pandémie sur ses opérations et sa performance financière et prendra les mesures nécessaires pour atténuer le risque commercial qui en résulte. La pandémie de COVID-19 donne lieu à une plus grande incertitude et augmente la nécessité de faire preuve de jugement dans l'évaluation de l'environnement économique et de son impact sur les estimations importantes. L'incertitude a augmenté le niveau de jugement appliqué dans l'estimation de la provision pour créances douteuses (voir note 19A) et les avantages sociaux futurs (voir note 9B).

Les résultats réels peuvent différer de façon significative des estimations de la direction.

Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2020-2021, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets.

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides. Ces placements, dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date de leur acquisition, sont comptabilisés au coût.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés sont sujets à des restrictions externes qui spécifient le but pour lequel ils doivent être utilisés.

C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme pourraient inclure des instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme pourraient se composer d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date de clôture, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

D. Actifs destinés à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date de clôture :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif, et
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera conclue dans l'année suivant la date de clôture.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

E. Provision pour assainissement environnemental

La CCN comptabilise une provision pour assainissement environnemental et passe en charges les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour comptabiliser un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 11. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, des nouvelles obligations en matière d'évaluation environnementale, des changements d'estimation de la part de la direction, des coûts réels engagés, nouvelle source de financement, nouveaux projets, avancées technologiques, modification de la législation et progrès vers l'assainissement, le cas échéant.

F. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou de déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une charge au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'exercice.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

L'autre régime d'avantages sociaux le plus important de la CCN est celui des congés de maladie. La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge au titre du coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés sont déterminées de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée restante de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie. Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail et les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN les autres régimes d'avantages sociaux, qui ont peu d'importance relative.

G. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les incitatifs de location reportés en lien avec les améliorations locatives sont présentés sous le poste « Autres passifs » à l'état de la situation financière à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis en réduction des charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'amortissement des incitatifs de location reportés est comptabilisé comme charges sous le poste « Biens et services » à la note 14.

Le 1^{er} juin 2016, la CCN a signé une prolongation du bail existant pour une durée de 25 ans. Ceci a eu pour résultat un nouvel incitatif de location reporté pour permettre à la CCN de réaménager son espace selon ses besoins opérationnels actuels et futurs. Cet incitatif a été comptabilisé à la date d'entrée en vigueur du bail renégocié et est amorti à compter de la fin du bail original, et ce, sur la nouvelle durée du bail.

De plus, la CCN a comptabilisé un montant différé dans l'incitatif de location reporté qui représente la différence entre le taux payé selon le bail initial et le nouveau taux payé selon le bail renégocié. Ce montant est amorti depuis le 15 décembre 2019 et le sera jusqu'à la fin du bail, le 30 avril 2041.

H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de sa valeur. La réduction de valeur nette est alors passée en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ne sont pas amortissables.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles	
Promenades, ponts et chaussées	25 ou 45 ans
Lieux historiques	20 ou 40 ans
Propriétés louées	20 à 40 ans
Parcs	20 à 40 ans
Immeubles d'administration et de services	20 ou 40 ans
Installations de loisirs	20 à 40 ans
Propriétés de développement	20 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 ou 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	5 ans

Les actifs non financiers comprennent les terres publiques et les ressources naturelles. Certaines ressources non financières ne sont toutefois pas constatées comme des actifs dans les états financiers du gouvernement, par exemple, toutes les ressources naturelles et les terres publiques qui n'ont pas été achetées par la CCN et qui ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

I. Opérations interentités

Les opérations interentités sont des transactions entre des entités sous contrôle commun. Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont comptabilisées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts fournis sont recouverts, les transactions sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties, ou
- ii) Les transferts d'actifs ou de passifs pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire, ou
- iii) Les biens et les services reçus à titre gracieux d'autres entités du secteur public ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

J. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services non monétaires, et ce, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services non monétaires sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Une opération non monétaire est réputée avoir une substance commerciale pour la CCN lorsque l'impact attendu sur ses flux de trésorerie futurs, du fait de cette opération, est significatif. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie attendus de l'actif, du bien ou du service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

K. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains et des revenus provenant des concessions).

La CCN conclut des ententes avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, par lesquelles la CCN comptabilise des recouvrements à la valeur d'échange pour des projets dont elle est responsable. Ces projets consistent entre autres à la construction ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN aura le contrôle.

Les revenus sont constatés durant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ou les produits ont été livrés. Les revenus reçus avant que les services soient rendus sont reportés, constatés comme revenus reportés et amortis selon la durée de l'entente. Il s'agit principalement de revenus découlant d'opérations de location, de servitudes et de permis d'occupation qui ont été perçus d'avance ainsi que d'autres revenus reportés, comme le précise la note 8.

L. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé.

M. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. S'il est probable qu'un événement futur confirme qu'un passif a été engagé à la date de clôture et que la CCN puisse établir une estimation raisonnable du montant en cause, un passif éventuel est comptabilisé dans l'état de la situation financière et la charge correspondante est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé selon sa nature. Si la probabilité de la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être établie ou s'il est probable qu'il se produira mais que le montant du passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable du montant ou qu'un montant a été comptabilisé, mais que la CCN est exposée à un passif qui est supérieur au montant comptabilisé, l'éventualité est présentée à la note 18.

N. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin de réduire au minimum l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, présentés à la note 19, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du passif lié au train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée qui est incluse dans les autres passifs.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 187,3 millions de dollars (162,2 millions en 2020) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,8 p. 100 (2,3 p. 100 en 2020).

B. Placements

Au 31 mars 2021, les placements de portefeuille à long terme incluent des titres de gouvernements provinciaux totalisant 10,0 millions de dollars (9,2 millions en 2020) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 2,7 p. 100 (3,0 p. 100 en 2020).

	2021		2020	
	Coût amorti	Cours du marché	Coût amorti	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	9 968	10 265	9 183	9 635
	9 968	10 265	9 183	9 635

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2021, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 109,7 millions de dollars (71,1 millions en 2020) étaient inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est désignée à l'interne et réservée à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

	2021	2020
Réaménagement des plaines LeBreton	3 016	4 035
Résidences officielles	–	2 213
Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2020)	39 636	–
Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2018)	–	19 906
Promenade Sir-John-A.-Macdonald	23 532	5 037
Commémoration pour la Mission du Canada en Afghanistan	4 329	–
Commémoration pour les membres du Service extérieur ayant perdu la vie à l'étranger	3 726	3 543
Commémoration pour les Victimes du Communisme	1 639	1 747
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	2 593	2 353
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	2 740	2 719
Revitalisation de la rue Sparks	205	205
Acquisition de biens immobiliers ¹	28 246	29 328
	109 662	71 086

¹ Ces fonds sont utilisés pour l'acquisition et la cession de biens immobiliers. Au cours de l'exercice, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 0,3 million de dollars (9,9 millions en 2020), et les charges afférentes ont été de 0,6 million de dollars (0,9 million en 2020). Transfert de 0,8 million de dollars pour financer d'autres projets.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

	31 mars 2020	Montant reçu 2020-2021	Intérêts 2020-2021	31 mars 2021
TLR Phase 1 – Dépôt de garantie	182	–	2	184
TLR Phase 1 – Dépôt d'exécution	1 367	–	10	1 377
	1 549	–	12	1 561
Fonds « Chambers Building »	3 135	139	24	3 298
Total	4 684	139	36	4 859

A. Train léger sur rail (TLR)

La Ville d'Ottawa (la Ville) a entrepris un important projet pour remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système continue de toucher plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé.

Le tableau ci-dessus présente les soldes des deux projets de TLR ainsi que les intérêts gagnés au cours de l'exercice.

Le poste de passifs « Train léger sur rail » qui représente les phases 1 et 2 du projet TLR totalise 2,3 millions de dollars (2,3 millions en 2020).

Phase 1 du projet TLR

Le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville ont conclu une entente de transfert, le 30 juin 2015, qui décrit, pour chacune des parties, les droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars le 30 janvier 2013 qui représentait la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalisait 24,5 millions de dollars. La majorité de ces dépôts ont été retournés à la Ville ou enregistrés par la CCN au cours de l'exercice précédent. En date du 31 mars 2021, la CCN a des soldes restant de 0,2 million de dollars de dépôt de garantie et 1,2 million de dollars de dépôt d'exécution, plus les intérêts courus, qui correspondent à certaines exigences qui ne sont pas atteintes, mais qui devraient être satisfaites dans les prochaines années.

Phase 2 du projet TLR

La CCN et la Ville ont conclu deux ententes de transfert le 22 juin 2018, soit la ligne de la Confédération (prolongements ouest et est) et la ligne Trillium (prolongement sud). Ces ententes comprennent principalement des servitudes de 99 ans, des permis d'occupation de courte durée et des droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet d'ici le 30 juin 2025. La majorité du montant reçu au titre de ces ententes est comptabilisé comme « Revenus reportés » et représente 9,8 millions de dollars au 31 mars 2021 (10,4 millions en 2020) présenté à la note 8. Il n'y a pas de trésorerie et d'équivalents de trésorerie affectés pour la phase 2 du projet de TLR au 31 mars 2021.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

De plus, l'entente pour la ligne de la Confédération décrit les améliorations aux terrains longeant la promenade Sir-John-A.- Macdonald qui seront effectués durant et après la construction du prolongement ouest du projet de train léger. Ce projet d'une valeur totale de 30 millions de dollars est financé par la Ville avec 24,1 millions de dollars reçus au 31 mars 2021 (6,1 millions en 2020). La majorité de ces fonds sont inclus dans les « Autres revenus reportés » présenté à la note 8.

B. Fonds « Chambers Building »

Tel qu'indiqué dans le bail foncier du 40, rue Elgin (l'édifice Chambers), le locataire doit contribuer un montant annuel à la CCN dont l'objectif est de financer l'apport d'améliorations futures à cet immeuble. Les exigences de financement ont débuté le 31 octobre 2018 et se poursuivront chaque année jusqu'à la fin du bail en 2056. Ces fonds sont administrés par la CCN. Un passif connexe est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté à la note 10.

5. Créances

	2021	2020
Clients – Ministères et organismes gouvernementaux	9 617	2 699
Opérations de location*	5 737	3 843
Clients – autres	1 550	1 493
	16 904	8 035
Provision pour créances douteuses	(2 220)	(969)
	14 684	7 066

* Les opérations de location inclus 0,2 million de dollars (0,1 million en 2020) des baux des ministères et organismes gouvernementaux.

La provision pour créances douteuses pour les opérations de location a été ajustée pour tenir compte, entre autres, de l'impact de la pandémie de COVID-19. Cette provision exclut les montants pour les locataires admissibles au programme canadien d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) du gouvernement fédéral qui ont été radiés au cours de l'exercice. Voir la note 19A pour plus de détails.

6. Créanciers et charges à payer

	2021	2020
Comptes fournisseurs et courus – autres	12 512	20 360
Salaires et avantages sociaux	9 248	5 338
Comptes fournisseurs et courus – Ministères et organismes gouvernementaux	2 173	2 263
	23 933	27 961

7. Provision pour assainissement environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche fondée sur les risques pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 607 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Au 31 mars 2021, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

	2021	2020
Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale		
Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel	51	53
Autres sites contaminés	207	205
Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale	258	258
Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale	1 349	1 346
Total des sites détenus par la CCN	1 607	1 604

Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale

La CCN a identifié 258 sites (258 en 2020) dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène).

Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel

Un total de 51 sites (53 en 2020) sont inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel.

Un passif de 64,0 millions de dollars (63,9 millions en 2020) a été comptabilisé dans la provision pour assainissement environnemental dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer l'assainissement environnemental fondé sur l'information disponible à la date de clôture. De ce passif, 45,0 millions de dollars (43,9 millions en 2020) ont été capitalisés au coût des terrains et la différence a été passée en charges durant l'exercice au cours duquel le passif a été comptabilisé. La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est indexé chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'indexation utilisé en 2021 est de 2,2 p. 100 (1,1 p. 100 en 2020).

Par ailleurs, la CCN évalue à 524,6 millions de dollars (513,9 millions en 2020) les passifs éventuels non comptabilisés, aussi présenté à la note 18. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement pour lesquels une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer raisonnablement le passif. Cependant, la survenance d'un évènement futur susceptible de dénouer l'incertitude ne peut être déterminée et dépend, par exemple, de l'utilisation prévue pour le terrain, de l'obtention du financement, de la consultation ou de l'approbation de tiers et/ou d'organismes de réglementation.

Autres sites contaminés

Pour les 207 sites restants (205 en 2020), la contamination dépasse la norme environnementale. Cependant, aucun passif n'a été comptabilisé parce que la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité pour les raisons suivantes : il n'y a aucun enjeu de santé ou de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale

Pour la majorité des sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale, les évaluations environnementales préliminaires ont révélé qu'ils n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale. Approximativement 15 p. 100 de ces sites ne peuvent être classifiés à cause du manque d'information de nature environnementale à leur sujet. Cependant, compte tenu de l'évaluation préliminaire de l'historique de leur utilisation, ces sites ne constituent pas une priorité, étant donné qu'ils ne posent pas de risque pour la santé ou la sécurité publique.

8. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

	2021	2020
Revenus de location reportés	10 000	10 436
Revenus de servitude et permission d'occuper reportés	16 937	17 608
Autres revenus reportés	34 544	13 596
	61 481	41 640

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de quatre différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,0 p.100, 4,27 p.100, 6,01 p.100 et 6,5 p.100. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2075. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2020) ont été constatés aux résultats.

Les revenus de servitude et permission d'occuper reportés correspondent principalement à des revenus de servitude de 9,0 millions de dollars (9,1 millions en 2020) et des permissions d'occuper de 2,2 millions de dollars (2,8 millions en 2020) provenant du TLR phase 1 et 2. Les revenus de permission d'occuper reportés seront constatés aux résultats sur une durée approximative de 5 ans alors que les revenus de servitude seront constatés sur une période de 99 ans.

Les autres revenus correspondent principalement à une contribution de la Ville d'Ottawa de 22,5 millions de dollars (5,0 millions en 2020) pour les améliorations de la promenade Sir-John-A.-Macdonald qui est constatée selon l'achèvement des travaux et devraient être terminés d'ici 2025, une contribution d'Anciens Combattants Canada de 4,3 millions de dollars pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2025, ainsi qu'une contribution d'Affaires Mondiales Canada de 3,7 millions de dollars (3,5 millions en 2020) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2022.

9. Avantages sociaux futurs

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2020 et 2021 était en fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2020). Pour les dates de participation commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2020). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

	2021	2020
Cotisations de la CCN	4 015	3 956
Cotisations des employés	4 090	3 944

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées au coût de la vie.

B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

	Indemnités de congé de maladie	Indemnités de départ	Indemnités pour accidents de travail	Indemnités de congé parental ou de maternité	2021	2020
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	7 493	926	1 374	199	9 992	9 598
Coût des services rendus au cours de l'exercice	796	80	94	97	1 067	1 133
Indemnités versées au cours de l'exercice	(332)	(138)	(94)	-	(564)	(739)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	7 957	868	1 374	296	10 495	9 992

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2021. La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 11 ans (12 ans en 2020).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle relative aux obligations au titre des congés de maladie incluent un taux d'actualisation de 1,74 p. 100 (1,13 p. 100 en 2020), une augmentation de salaire de 2,0 p. 100 en 2021 (2,0 p. 100 en 2020), un taux d'augmentation de salaire économique de 1,0 p. 100 pour les années 2022 et suivantes (2,0 p. 100 en 2020), ainsi qu'une augmentation de salaire en raison de l'ancienneté et des promotions. Le début de la COVID-19, ainsi que la reprise post-pandémique attendue sont reflétés dans le taux d'actualisation utilisé qui provient de la courbe de rendement des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada au 31 mars 2021. Un gain actuariel non amorti de 3,0 millions de dollars (1,8 million en 2020) est inclus dans l'obligation au titre des congés de maladie.

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit :

	2021	2020
Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice	5 650	5 683
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	897	927
Charge d'intérêt sur l'obligation	67	109
Gain actuariel sur l'obligation	(1 337)	(787)
Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice	(332)	(282)
Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	4 945	5 650
Gain actuariel non amortis	3 012	1 843
Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	7 957	7 493

10. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

	2021	2020
Incitatif de location reporté ¹	9 053	9 503
Fonds « Chambers Building » ²	3 297	3 135
Expropriation foncière non réglée ³	201	198
	12 551	12 836

1. L'incitatif de location reporté représente l'incitatif de location reporté pour le nouveau bail de 4,3 millions de dollars (4,5 millions en 2020). De plus, 4,8 millions de dollars (5,0 millions en 2020) représente la différence de taux payés des deux baux. Voir note 2G pour plus de détails.

2. Le montant représente un fonds pour des améliorations futures en capital. Voir note 4B pour plus de détails.

3. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions ⁴	Dispositions/Ajustements ³	Solde de fermeture	Solde de fermeture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	31 mars 2021	31 mars 2020
Terrains¹	328 127	2 602	10	330 719	-	-	-	330 719	328 127
Immeubles et infrastructures^{2,3,5}									
Promenades, ponts et chaussées	293 297	15 931	1 327	307 901	180 439	6 116	1 275	122 621	112 858
Lieux historiques	140 909	11 208	137	151 980	73 047	2 987	-	75 946	67 862
Propriétés louées	187 103	10 709	268	197 544	97 812	3 327	163	96 568	89 291
Parcs	141 879	7 233	22	149 090	94 436	3 479	-	51 175	47 443
Immeubles d'administration et de services	33 141	590	-	33 731	18 668	944	-	14 119	14 473
Installations de loisirs	33 870	2 422	-	36 292	23 581	704	-	12 007	10 289
Propriétés de développement	24 328	669	-	24 997	13 606	929	-	10 462	10 722
Améliorations locatives	15 120	-	-	15 120	11 178	430	-	3 512	3 942
Matériel²									
Mobilier, matériel et outillage	8 499	299	336	8 462	6 747	323	336	1 728	1 752
Matériel informatique et logiciels	11 786	621	-	12 407	8 079	1 285	-	3 043	3 707
Véhicules	1 865	336	86	2 115	1 498	168	86	535	367
	1 219 924	52 620	2 186	1 270 358	529 091	20 692	1 860	722 435	690 833

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2020) d'expropriation foncière non réglée.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 35,5 millions de dollars (37,4 millions en 2020) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. Les dispositions et ajustements incluent des réductions de valeur dans les immeubles et infrastructures pour 0,2 million de dollars (3,1 millions en 2020).

4. L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 5,7 millions de dollars (13,4 millions en 2020) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars 2021 ainsi qu'un montant de 1,1 million de dollars (1,3 million en 2020) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

5. En raison de la pandémie de COVID-19, des coûts de construction supplémentaires ont été engagés à la fois en coûts directs associés aux mesures de santé et de sécurité et en augmentation des coûts des matériaux, ainsi que des coûts indirects associés aux prolongations d'heures liées au COVID-19 et aux règles sur le lieu de travail imposées par les autorités sanitaires. Ces augmentations de coûts de construction ont été financées par les crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles réduisant l'ampleur de la portée qu'aura le financement des immobilisations de la CCN sur ses actifs.

12. Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers constituent surtout le résultat d'une entente conclue en 2018-2019 par la CCN et une tierce partie. En échange de terrains transférés par la CCN, le tiers a une obligation de fournir des espaces verts publics, des parcs et des sentiers pour une valeur de 4,1 millions de dollars qui devraient être terminés d'ici avril 2024. La valeur des infrastructures à recevoir est garantie par des lettres de crédit détenues par la CCN. En plus du montant de 4,1 millions de dollars comptabilisé comme autres actifs non financiers, un droit contractuel connexe est présenté à la note 16.

13. Revenus

Opérations de location et servitudes

Les revenus de location et servitudes sont composés des éléments suivants :

	2021	2020
Opérations de location		
Commercial	16 882	16 603
Résidentiel	3 407	3 346
Agricole	1 522	1 531
	21 811	21 480
Recouvrement de paiements tenant lieu d'impôt fonciers	2 393	2 350
Servitude et permission d'occuper	2 443	2 295
	26 647	26 125

En raison de la pandémie de COVID-19, le pourcentage des baux de location a entraîné des pertes de revenus par rapport aux montants budgétisés en raison de la baisse des niveaux de ventes des locataires.

Autres revenus

Les autres revenus de 2,0 millions de dollars (10,0 millions en 2020) incluent 1,0 million de dollars pour des recouvrements de projets.

14. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
Biens et services	62 082	54 340	59 454
Salaires et avantages sociaux	47 804	50 415	48 992
Amortissement	20 956	20 692	19 768
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	9 649	11 849	10 430
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	239	183
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	270	3 071
	140 491	137 805	141 898

Les antiquités et les œuvres d'art sont surtout constituées de monuments, de peintures, de meubles et de sculptures acquis ou construits par la CCN, et celles reçues sous forme de dons à la CCN, y compris au Fonds Canadiana, ne sont pas comptabilisées comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges au poste « Biens et services ». Les biens reçus sous forme de dons sont mesurés à la juste valeur marchande, alors que ceux acquis ou construits par la CCN sont mesurés au coût.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments, acquis ou construits par la CCN, représentaient 1,0 million de dollars (1,2 million en 2020), tandis que les biens en nature donnés à la CCN représentaient 0,1 million de dollars (0,2 million en 2020).

Les dépenses en biens et services comprennent des dépenses supplémentaires liées au COVID-19 telles que des créances irrécouvrables, d'autres dépenses pour le bien-être au travail, y compris les équipements de protection individuelle, la promotion du transport actif et la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité publiques.

15. Crédits parlementaires

	2021	2020
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	77 221	73 809
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	6 174	1 217
Montant différé à l'exercice suivant	(4 329)	–
Montant reçu durant l'exercice précédent	–	180
	79 066	75 206
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles		
Montant reçu durant l'exercice	70 319	62 453
	70 319	62 453
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	149 385	137 659

Les montants à recevoir à la fin de l'exercice comprennent 1,9 million de dollars de crédits parlementaires supplémentaires, qui font partie du Budget supplémentaire des dépenses C, pour compenser l'impact de la COVID-19 résultant de l'alignement de la CCN sur le programme gouvernemental AUCLC pour les montants radiés (voir note 19A).

16. Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

i. Baux fonciers

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront comptabilisés comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de neuf baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Fin du bail	Type d'immeubles
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2068	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial

ii. Autres droits contractuels

Les autres droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs, ainsi que d'autres revenus en lien avec la phase 2 du projet de TLR, tel qu'il est décrit à la note 4. Le tableau suivant résume les autres droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Baux ^A	Autres ^B	Total
2021-2022	12 365	787	13 152
2022-2023	11 044	700	11 744
2023-2024	9 040	6 618	15 658
2024-2025	5 345	700	6 045
2025-2026	4 586	175	4 761
2026 et suivants	128 115	–	128 115

A. Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2063, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

B. En plus des autres droits contractuels inclus dans le tableau ci-dessus, une tierce partie est responsable de la construction future de deux parcs supplémentaires sur les terrains de la CCN tel qu'il est présenté à la note 12. La valeur de ces améliorations ne peut être établie et le calendrier de construction est incertain car il est lié au calendrier de développement immobilier ainsi qu'à l'examen et à l'approbation par la CCN des conceptions qui sont en cours d'élaboration par la tierce partie et qui ne sont toujours pas finalisées.

17. Obligations contractuelles

La CCN a conclu des contrats pour des dépenses de fonctionnement : la prestation de services de 64,6 millions de dollars (73,6 millions en 2020) et des baux de location de bureaux de 107,1 millions de dollars (111,7 millions en 2020). Ces contrats, qui totalisent 171,7 millions de dollars (185,3 millions en 2020), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Ces contrats sont principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

La CCN a aussi conclu des contrats pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 46,7 millions de dollars (35,6 millions en 2020).

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent approximativement comme suit :

	Opérations			Capital	Total
	Baux	Prestation de services	Sous-total		
2021-2022	5 007	26 810	31 817	35 462	67 279
2022-2023	5 083	12 084	17 167	10 178	27 345
2023-2024	5 127	10 042	15 169	1 086	16 255
2024-2025	5 151	7 604	12 755	–	12 755
2025-2026	5 182	1 890	7 072	–	7 072
2026 et suivants	81 517	6 179	87 696	–	87 696

18. Passifs éventuels

A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison du fait que la CCN est propriétaire de terrains dans la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant de 13,7 millions de dollars (10,5 millions en 2020), cela exclut les

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN, ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes contre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Néanmoins, la direction est d'avis qu'aucune de ces réclamations n'entraînera de règlements (1,1 million comptabilisé comme passif en 2020). Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

B. Passifs éventuels pour assainissement environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 524,6 millions de dollars (513,9 millions en 2020) en lien avec l'assainissement environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 7.

19. Instruments financiers

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances (excluant les taxes à recevoir), et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2021 est la suivante :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187 284	162 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	4 859	4 684
Créances	12 872	6 143
Placements	9 968	9 183
	214 983	182 168

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs tels que des titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement fédéral et provincial (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'un nombre considérable de clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, avant de conclure des baux, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au 31 mars 2021, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 67 p. 100 (39 p. 100 en 2020) du montant total recouvrable.

Le risque de crédit associé aux créances a toutefois augmenté en raison de la pandémie de COVID-19, principalement en raison des fermetures temporaires des entreprises des locataires et l'incertitude persiste quant à la réouverture de certaines d'entre elles.

La CCN a mis en oeuvre les mesures suivantes pour son portefeuille de location afin d'atténuer ce risque:

- La CCN a été demandée par son ministre de s'aligner avec le programme AUCLC et a permis à toute entreprise ou locataire individuel dont les revenus ont été touchés par la pandémie de COVID-19 de reporter leurs paiements de loyer d'avril à septembre 2020 jusqu'à une date ultérieure. Le locataire demeure responsable pour 25 % du loyer différé alors que la CCN, en tant que propriétaire, a été demandé d'absorber les 75 % restants, qui ont ensuite été radiés;
- La CCN et ses gestionnaires de portefeuilles ont accru la surveillance des créances et de la situation financière des locataires afin d'évaluer la recouvrabilité des comptes en fonction de la capacité des locataires à payer leurs soldes dus; et
- Une demande de compensation sous forme de crédits parlementaires supplémentaires pour compenser les pertes financières dues à la radiation liée au programme AUCLC pour le portefeuille de location, dont 1,9 million de dollars doivent être appliqués à l'exercice en cours et d'autres montants potentiels pourraient être récupérés dans les années à venir.

Les modalités de remboursement des loyers différés ont été majoritairement négociées avant la fin d'année. Ces facteurs présentent une incertitude sur les flux de trésorerie futurs, peuvent entraîner des modifications des actifs ou des passifs et peuvent avoir une incidence sur les opérations futures.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2021 :

	2021	2020
Âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	11 942	5 090
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	443	160
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	182	240
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	4 337	2 545
	16 904	8 035
Provision pour créances douteuses	(2 220)	(969)
	14 684	7 066

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés trimestriellement pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les créances en souffrance depuis plus de 90 jours sont surtout constituées d'ententes de paiement à long terme liées à des baux commerciaux ou ententes de remboursement de report de loyers commerciaux en raison de la COVID-19 qui totalisaient 2,5 millions de dollars au 31 mars 2021 (1,7 million en 2020). Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été provisionnés sont comptabilisés à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

	2021	2020
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	969	208
Charge pour créances douteuses	3 031	909
Montants radiés et recouvrements	(1 780)	(148)
Solde à la fin de l'exercice	2 220	969

Chaque trimestre, la CCN examine et ajuste au besoin la provision pour créances douteuses et est d'avis qu'elle est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement.

La charge pour créances douteuses et les montants radiés comprennent un montant de 1,6 million de dollars pour les opérations de location liées aux locataires qui ont été touchées par le programme AUCLC du gouvernement fédéral. Ce montant a été financé au moyen des crédits parlementaires Budget supplémentaire des dépenses C pour 2020-2021.

Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2021 (aucun en 2020).

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Malgré la pandémie de COVID-19, la CCN ayant reçu du financement supplémentaire pour compenser une partie de ses pertes, le niveau de risque de liquidité demeure faible, ce qui est comparable à l'exercice précédent et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2021 :

	2021	2020
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 90 jours	12 500	16 145
De 90 à 365 jours	10 305	11 816
Plus de 365 jours	1 128	–
	23 933	27 961
Autres passifs – Expropriation foncière non réglée (note 10)		
Plus de 365 jours	201	198
	24 134	28 159

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2021 :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187 284	162 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	4 859	4 684
Placements de plus de 365 jours	9 968	9 183
	202 111	176 025

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient varié de 0,8 million de dollars (0,7 million en 2020).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés pour la même période auraient varié d'un montant négligeable (0,3 million en 2020).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne pondérée de 5,2 années (4,8 années en 2020). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt a augmenté en raison de la volatilité continue des marchés financiers en raison de la pandémie de COVID-19, les taux ayant encore baissé de 0,5 p.100 en avril 2020 comparativement au 31 mars 2020, mais est demeuré stable pendant le reste de l'exercice. Pour atténuer le risque accru de marché, la CCN surveille de près les variations des taux d'intérêt et ajuste ses investissements en conséquence. Il n'y a eu aucun autre changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

20. Opérations entre apparentés

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. De plus, les apparentés comprennent les principaux dirigeants et leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute direction, ainsi que leurs proches parents.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 8,6 millions de dollars (8,1 millions en 2020) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 6,3 millions de dollars (5,6 millions en 2020) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

Les soldes à recevoir et à payer aux Ministères et organismes gouvernementaux à la fin de l'exercice sont détaillés dans les notes 5 et 6.

La CCN détient deux baux commerciaux avec SPAC et un bail avec Patrimoine canadien pour une valeur nominale d'un dollar qui se détaillent comme des locations d'un terrain et deux immeubles commerciaux.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services reçus gratuitement, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

21. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXES



Annexe I

Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux de la Commission de la capitale nationale, au 31 mars 2021

Comité directeur

Présidence

Marc Seaman

Membres

Tobi Nussbaum
Mireille Apollon
Larry Beasley
Norm Odjick

Comité d'audit

Présidence

Tanya Gracie

Membres

Victor Brunette
Michael Foderick
Sara Jane O'Neill
Lou Ragagnin

Membres d'office

Marc Seaman
Tobi Nussbaum

Comité de la gouvernance

Présidence

Lisa M. Macdonald

Membres

Tanya Gracie
Lise Bernier
Deborah Morrison
Norm Odjick
Denis Vaillancourt

Membres d'office

Marc Seaman
Tobi Nussbaum

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Présidence

Clément Demers, Montréal (Qc)

Vice-présidence

Anne McIlroy, Toronto (Ont.)

Membres

Sarah Bonnemaison, Halifax (N.-É.)
Scott Burns Toronto (Ont.)
Anne Cormier, Montréal, (Qc)
Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)
Cecelia Paine Guelph (Ont.)
Julian Smith, Queenston (Ont.)
Pamela Sweet Ottawa (Ont.)

Membres d'office

Marc Seaman
Tobi Nussbaum

Observation du conseil

Caroline Lajoie
Denis Vaillancourt

Vice-présidence du Comité consultatif sur l'accessibilité universelle, à titre d'observatrice

Collinda Joseph

Comité consultatif sur les résidences officielles du Canada

Présidence

Marta Farevaag, Vancouver (C.-B.)

Vice-présidence

Bernard Serge Gagné, Québec (Qc)

Membres

Christopher Piché, Grimsby (Ont.)
Hagit Hadaya, Ottawa (Ont.)
Ken Greenberg, Toronto (Ont.)

Membres d'office

Marc Seaman
Tobi Nussbaum

Observation du conseil

Larry Beasley
Lisa MacDonald
Norm Odjick

Fonds Canadiana

Présidence

Cynthia Price Verrault, Montréal (Qc)
(coprésidence)

Membres

Anne Fotheringham, Toronto (Ont.)
Kathy Hays, Calgary (Alb.)
Douglas B. Richardson, Saskatoon (Sask.)
Deborah Riley, Winnipeg (Man.)
Harvey Slack Ottawa (Ont.)
Candace Stevenson, Halifax (N.-É.)
Clyde Wells, St. John's (T.-N.-L.)
Fei Wong, Vancouver (C.-B.)

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Présidence

Anne Ménard, Commission de la capitale nationale

Vice-présidence

Collinda Joseph, Ottawa (Ont.)

Membres

Daryl Rock, Ottawa (Ont.)
Catherine Gardner, Ottawa (Ont.)
Monique Beaudoin, Gatineau (Qc)
Yoland Charette, Commission de la capitale nationale
Rita Tadi, Commission de la capitale nationale

Annexe II

Partenaires et commanditaires de la Commission de la capitale nationale

La réussite des programmes et des activités de la CCN dépend du soutien et de la contribution d'un grand nombre de partenaires et de sociétés commanditaires. La CCN bénéficie d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à remercier les organismes ci-après, qui ont contribué à l'organisation de ses programmes et de ses activités en 2020-2021.

Partenaires de la CCN

Action vélo Outaouais	Canards Illimités Canada	Domaine de l'Ange-Gardien
Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa	Cape Farewell	Domaine Saint-Bernard
Affaires autochtones et du Nord Canada	Capital Region	École alternative Regina Street
Agence canadienne d'inspection des aliments	Carleton Regional Snowmobile Club	École secondaire Mont-Bleu
Agence de bassin versant des 7	Cégep de l'Outaouais	Éco-Odyssée
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Centre culturel sur le mode de vie des Algonquins	Environnement et Changement climatique Canada
Algonquin to Adirondacks Collaborative	Centre de recherche en enseignement et en foresterie de Sainte-Foy inc.	Équipe consultative des événements spéciaux (ECES)
Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan	Centre mondial du pluralisme	Études d'oiseaux Canada
Alimentation juste	Centre national des Arts	Famille Orr
Ambassade du Royaume des Pays-Bas	Centre récréatif Dovercourt	Fédération canadienne de la faune
Amis de la Mer Bleue	Chambre des communes	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
Amis du jardin de Maplelawn	Chambre Wakefield-La Pêche	Fermes Captiva
Amis du parc de la Gatineau	Chelsea Nordiq	Festival canadien des tulipes
Anciens Combattants Canada	Citizens for Safe Cycling	Festival country de Val-des-Monts
Arbraska Lafèche	Club alpin du Canada, section de l'Outaouais	FloraQuebeca
Association canadienne des propriétaires responsables de chiens	Club alpin du Canada, section d'Ottawa	Fondation canadienne des pompiers morts en service
Association des auteurs et auteures de l'Outaouais	Club des ornithologues de l'Outaouais	Fondation Collectivités en fleurs
Association de vélo de montagne de l'Outaouais	Club équestre Ramsayville	Fondation des Bergers de l'espoir
Association équestre du Pontiac	Club Kiwanis d'Ottawa	Fondation du Sentier Transcanadien
Auberge Old Chelsea B&B	Club optimiste de Hammond	Fondation Strutt
Avant-Garde Bar & Gift Shop	Club Rotary d'Ottawa	Forêt Québec
Bell Média (Astral : Rouge 94,9 FM et Énergie 104,1 FM)	Club Skinouk	Fresh Air Experience
Bibliothèque du Parlement	Collège Algonquin	Gatineau Loppet
Bibliothèque et Archives Canada	Comité Hommage aux animaux de guerre	Gendarmerie royale du Canada
Biodiversity Conservancy International	Commerce Chelsea	George Weston Limited
Biodôme de Montréal	Conseil canadien du jardin	Gouvernement de l'Ontario
Biscotti & cie	Conseil des sentiers de l'Ontario	Gouverneur général du Canada
Bougie Doozy Candle	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	Great Canadian Bungee
Bureau du cinéma d'Ottawa	Conservation de la Nation Sud	Greenbelt Coalition of Canada's
Bureau du secrétaire du gouverneur général	Conservation de la nature Canada	Greg Christie's ski et vélo
Bushtukah	Coopérative des paramédics de l'Outaouais	Groupe de spécialistes des orchidées (Amérique du Nord)
Café Les Saisons	Country Ontario	Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.
Café Pat	Cour suprême du Canada	Guid'Amies franco-canadiennes
Camp Fortune	Craftsbury Outdoor Center	Guides du Canada
Canada	Croisières Capital	Hardwood Ski and Bike
Canadensis	Croix-Rouge canadienne	Hôpital vétérinaire Alta Vista
	Défi virtuel Canada	Hydro One inc.
	Domaine Bellevue	Hydro Ottawa

Institut des sciences de la forêt tempérée	Nordik Spa-Nature	Société historique de la vallée de la Gatineau
Jeunesse Ottawa	OC Transpo	Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
Jeux du Commonwealth Canada	Office de protection de la nature de la vallée Rideau	Society of Ontario Nut Growers, section de l'Est
Kanata Nordic Ski Club	Organisation des capitales canadiennes	Sommet Edelweiss
Khewa	Orienteering Ottawa	Sportstats
KPMG s. r. l.	Orléans Nordic Ski Club	T&CO
La Cigale	<i>Ottawa Citizen</i>	Téléfilm Canada
La Confiserie Wakefield	Ottawa Skateboard Association	Théâtres Centrepointe (Ville d'Ottawa)
La Gourmandise	Ottawa Valley Kite Club	Tourisme Ottawa
La Vallée des rosiers	Oxygène	Tourisme Outaouais
LaRocca XC Mountain Bike School	Para Transpo	Trailhead Paddle Shack
<i>Le Droit</i>	Parc aquatique Mont Cascades	Transcollines
Le Pub Chelsea	Parcs Canada	Tribute to Liberty
Les Fougères	Patrimoine canadien	Université Carleton
Les grands feux du Casino du Lac-Leamy	Patrimoine forestier de la capitale	Université d'Ottawa
Ligue canadienne de football	Patrouilleurs bénévoles d'Ottawa	Université de Montréal
Loisir Sport Outaouais	PhysioSport Chelsea	Université de Toronto
Macoun Field Club	Pizza de Luigi	Université du Québec en Outaouais
Maison Laurier	Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg	Université Queen's
Mamma Teresa Ristorante	Premiers soins Medtrakevac	Vélo-Services
Marathon canadien de ski	Projet du géopatrimoine d'Ottawa-Gatineau	Vignoble du Domaine de Pontiac Village
Marches hantées d'Ottawa	Promenade des jardins	Ville d'Ottawa
MEC	Rafting Esprit	Ville de Gatineau
Métiers de la construction du Canada	Rafting Momentum	Volleyball Canada
Meyogalune	Rebec & Kroes	Vraie Nature Yoga + Énergie
Mini-golf Dunn-D's	Relais plein air du parc de la Gatineau	XC Chelsea Masters
Ministère de l'Énergie et des	Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	ZAC de la rue Sparks
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec	Réseau Sépaq	ZAC du marché By
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	Ressources naturelles Canada	
Ministère des Transports de l'Ontario	Ressources naturelles du Québec	Commanditaires de la CCN
Ministère des Transports du Québec	Restaurant Tonique	Access Storage
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec	Rideau Trail Association	Banque Scotia
Mississippi Valley Conservation Authority	Rogers Media (Y101, 1 FM et 105,3 KISS FM)	BeaverTails
Mont-Sainte-Anne	Sans trace Canada	CEECAM Corporation
Mosaïcultures internationales de Montréal	Santé publique Ottawa	Claridge
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Sauvetage Bénévole Outaouais	Cubeit
Mt. Van Hovenberg	Sénat du Canada	GGFL
Municipalité de Chelsea	Sentiers Chelsea	Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFFC)
Municipalité de La Pêche	Sentiers Wakefield	LiUNA!
Municipalité de Pontiac	Service Action Communautaire Outaouais inc.	Moneris
Musée canadien de la guerre	Service Canada	Nokia
Musée canadien de la nature	Services publics et Approvisionnement	Résidences pour retraités Chartwell
Musée des beaux-arts du Canada	Services récréatifs DEMSIS inc.	Restaurant Canal Ritz
Musée des sciences et de la technologie du Canada	Sheraton Ottawa Hotel	Rogers
Nakkertok Nordic	Ski de fond Canada	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
National Capital District of Cross	Ski de fond Mont-Tremblant	Telus
Natural Fitness Lab	Société de transport de l'Outaouais	WSP
	Société des établissements de plein air du Québec	
	Société géographique royale du Canada	

Personnel de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tous les membres de son personnel pour leur engagement, leur dévouement et leur excellent travail, qui ont fait de l'exercice 2020-2021 une réussite¹.

Abdel Galil, Amr	Belzile, Marie	Chalhoub, Nancy	Douaire, Erika
Abildayeva, Iris	Beniey, Fabrice	Charette, Yoland	Dubé, René
Abraham, Thara	Benjelloun, Sofia	Charlebois, France	Dubuc-Giroux, Guillaume
Adisso, Christelle	Benoit, Karen	Charron, Hugues	Dubuisson, Sylviory
Aldrich, Rachelle J.	Bergeron, Stéphane	Chartrand, Lorraine	Duchaîne, Simon
Al-Jasim, Souhib	Bergeron, Stéphanie	Châtigny, Guylain	Dufour, Valérie
Al-Khalidi, Abdulwahhab	Bernadin, Wanito	Check, Stuart	Dupuis, Sonia
Al-Koutsi, Micheline	Bertrand, Cédric	Chen, Li-Wei Philip	Durepos, Carmen
Allin, Chloe	Beslic, Branka	Cloutier, Sylvain	Durocher, Chadwick
Altman, Ariella	Bezada Tapia, Carmen Milagros	Collette, Marie-Violaine	Dzeko, Marinko
Alves, Fatima	Bied, Caroline	Collette, Michel	Eagen, Allison
Ammar, Salma Ait	Bisson, François	Comtois, Jean-Gilles	El-Akhrass, Maryam
Amyot, Anne Marie	Bisson, Line	Conté, Mamadou	Elson, Donald
Andayo-Michalowski, Irene	Bisson-Hockley, Sabrina	Cook, Sandra	El-Zammar, Amer
Anderson, Kalen	Boileau, Ève	Copelli, Ivana	English, Philip
Araujo, Kayla	Boisvert, Thomas	Corriveau, Maurice	Enright, Colin-James
Asselin, Mathieu	Bolam, Lydia	Côté, Julie-Anne	Esposito, Frank
Awad, Alexander	Borges Suarez, Camila	Couillard, Guillaume	Evans, Véronique
Ayachi, Seifallah	Bouchard, Catherine	Cova, Stéphane	Fabien, Bruno
Badgley, Ian	Boucher, Jacob	Cranmer, Colleen	Fares, Tony
Bah, Oumou	Boudreau, Frédérique	Crossan, Carole	Faucher, Louis
Bailey, Richard	Boudreault, Anne	Dabrowski, Alan	Feeny, Daniel
Barakengera, Martin	Boulé, Mikayla	Dabrowski, Mark	Felix, Hollie
Barbarie, Diane	Bourdeau, Charles	Daigneault, Richard	Fett, Meagan
Barker, William	Bourdeau, Dominique	Danes, Octavian	Fiset, Charles
Barnoski, Annie	Bousbia, Kheir-Eddine	David, Alain	Fisher, Susan
Barrie, Rachel	Brennan, Colin Patrick	Davis, Stefan	Fournier, Luc
Barrios Pereira, Isabel	Brisson, Mathieu	Dawson, Janice	Fournier, Philippe
Beaudoin, Gabrielle	Brook, Dawson	de Passillé, Véronique	Francin, Kate-Issima
Beaudoin-Roy, Isabelle	Brown, James	Delisle, Stéphanie	Fréchette-Rioux, Émilie-Anne
Beaulieu, Dominique	Brown, James W.	Demers, Cassandra	Friedman, Elaine
Beauregard, Anne Carole	Brunal, Jude	Demers, Madeleine	Fulleringer, Megan
Beausoleil, Luc T.	Bullock, Amy	d'Entremont, Alain	Fung, Adrien
Bédard, Chantal	Bunch, Rebecca	Désilets, Caroline	Gabriel, Bianca
Bédard, Eric	Bunting, Patrick	Desormeaux, Céline	Gagnon, Nelson
Bedjou, Bachir	Bureau, Lucie	Devine, Bruce	Gale, Marion
Beggs, Carole	Cabral, Vitor	Di Rinaldo, Pietro	Galindez, Juan
Bélair, Stéphane	Cadieux, Nancy	Dionne, Abigail	Gaston, Katherine
Bélanger, Emilie	Cantin, Claude	Dods, Douglas Edward	Gaumond, Geneviève
Bélanger, Émilie	Capkun-Huot, Maxime	Dombowsky, Paul	Gauthier, Martine
Bélanger, Natalie	Carrière, Mariline	Dorego, Pierre-Olivier	Gauvreau, Sacha Frédérique
Bélanger, Nicolas	Cedeno, Pedro	Dorner, Kathleen	Gélinas, Benoit
Belleville, Alain	Chakraborty, Binitha	Dostie-Ménard, Samuel	Gendron, Paul

1. Liste du personnel au 31 mars 2021

Gervais, Marc-André	Hume, Kyle	Lambert, Martin	MacIntosh, Kayla
Ghafelehbash, Azadeh	Huras, Dominique	Landry, Chantal	MacPhee, Lisa
Giancaterino, Rosanna	Hurdal, Aynslee	Landry, Natacha	Madularu, Iuliana
Gingras, Philippe	Hutchinson, Julia	Langevin, Pascale	Maher, Nina
Girard-Ruel, Emilie	Hutchison, Jason	Langlois, Carl	Mailhiot, Christine
Giroux, Janie	Jackson, Morgan	Langlois, Philippe	Maisonneuve, Jessie
Giroux, Martin	Jan Mohammadi, Maryam	Lanthier, Céline	Malépart, Philippe
Giugovaz, Catherine	Jansen, Shawn	Lapensée, Allan	Malette, Nathalie
Glancy, Natalie	Jeaurond, Pierre	Lapierre, Joshua	Malone-Bianconi, Ann
Glitho, Sabine	Jenner, Zachary	Lapierre, Marc	Marcelus, Lydie
Gobeil, Jean-François	Jérôme, Cédric	Lapins, David	Marchand, Curtis
Godbout, Catherine	John, Ashbina Kartik	Lapointe, Amanda	Marchand-Smith, David
Gonzales, Rod Kevin	Johns, Sophie	Larabie, Céline	Marcil Ferland, Dominique
Gooding, Jimmy	Johnston-Main, Derek	Laurin, Christian	Marcoux, Geneviève
Gopinath, Theerthana	Joiner, Gregory	Laurin, Roland	Marion, Eric
Goslett, Kate	Jolicoeur, Dominique	Lauzier-Paul, Simon	Martel, Mathieu
Goulet, Julie	Jubea, Esenia	Lauzon, Isabelle	Martin, Heather
Grabina, Ian	Karimi, Toran	Lavallée, Jean-Philippe	Marton, Andrew
Grangien, Gaëlle	Katic, Eva	Le Quéré, Alain	Masaeli, Saadeh
Gruder, Julian David	Kebbel, Amelia	Leahy, Marc	Masse, Alain
Grudniewicz, Dorota	Kehoe, Gregory	Leblond, Lynn	Massé, Christian
Guest, Jasmine	Keklikian, Arto	LeBrun, Josée	Mayer, Ginette
Guse, Brennan	Kelly, Jennifer	Leclerc, François	Mbuluku, Laurianne
Hagen, Andrew	Kelly, Vicki	Leclerc-Morin, Isabelle	McCann-MacMillan, Patricia
Hall, Courtney	Kenney, Greg	Leduc, Janie	McConnell-Allard, Léticia
Hall, Geoffrey	Kerr, Gregory	Leduc, Mario	McCreary, Scott
Halsall, Jennifer	Khou, Tamara	Lefebvre, Julie	McDougall, Jeffrey Mark
Hanifi, Michael	Kibsey, Philip	Lefebvre, Marc	McEnroe, Tammy
Haniford, Laura	King, Jonathan	Lefebvre, Roseline	McGowan, Janet
Harkness, Shaun	Kingsberry, Tania	LeMay, Mark	McIntyre, Matthew
Heaney, Anne	Klassen, Amanda	Lemieux Lecavalier, Chanelle	McKeever, Nicole
Henry, Michel	Kloepfer, Matthew	Leonard, William	McKenzie, Andrea
Hetherington, Christopher	Krauss, Stefan	Lepine, Tara	McKeown, Cynthia
Hewitt, Amelia	Kwan, Kyle	LeRoux, Brittany	McNamara, Jennifer
Hiard, Benjamin	Lacelle, France	Leung, Kimberley	McRae, Kelly
Hine, Kim	Lacoste, Stéphanie	Levesque, Anik	Meek, Christopher
Hon, Ronald	Ladouceur, Claude	Lévesque, Chantal	Mekdec, Sacha
Horton, Edwin	LaFleur, Catherine	LeVoguer, Mireille	Melo, Elizabeth
Houle, Michel	Lafleur, Marie-Josée	Liu, Tien-En	Melo, Roberto
Howard, Nicole	Lafontaine, Mathieu	Lopez, Manuel	Ménard, Anne
Hubert-Legault, Francis	Lalande, Sabrina	Lortie, Maxime	Mendonca, Oreen
Hudson, Matthew	Laliberté, Patrick	Lu, Feiying	Mercier, Geneviève
Huff, Brian	Lalonde, Anne Julie	Lucas, James	Meus, Garry
Hughes, Isabelle	Lalonde, Sylvie	Lunau, Emilie	Meyers, Betty-Ann

Michaud, Alexis	Paquette, Rachel	Saint-Denis, Michel	Turgeon, Eric
Michel, Bruno	Paris, Catherine	Saint-Martin, Elise	Turpin, Guillaume
Miller, Manon	Patry, Roger	Sanscartier, Amélie	Turpin, Luc
Millette, Roxanne	Patterson-March, Cian	Sanscartier, Karina	Tyler, Eric
Milotte, Michèle	Pelletier, Cédric	Sargeant, Anne	Underhill, Craig
Miner, Chantal	Penna, Maurizio	Scanlon, Hannah	Vaillancourt, Guy
Minkowski, Kathleen	Permiakova, Ekaterina	Scheckman, Emilie	Vaillancourt, Pierre
Moise, Danika	Pink, Jason	Schwalm, Patrick	Veillette, Frédérique
Monaghan, Kimberly	Plourde, Jean-Cédric	Scott MacLennan, Leslie	Verreault, Catherine
Monette, Manon	Poelman, Marguerite	Sdraulig, Steven	Verret, Joanie
Monette, Nancy	Poirier, Marie Anna	Séguin, Benoît	Villeneuve, Marie-Paule
Monette, Sylvie	Poitrais, Marc-Antoine	Serra, Suzanne	Villeneuve, Mathieu
Montgrain, Pier-Luc	Porter, Veronica	Shaw, Gregory	Vost, Ewan
Montreuil, Julie	Poulin, Suzie	Shi, Yin	Vukovic, Stjepan
Morin, Benjamin	Pratt Tremblay, Michaela	Simard, Valérie C.	Vydykhan, Sophie N
Morin, Brigitte	Pritchard, Tracy	Simpson, Colin	Waddell, Ryan
Morin, Nathalie	Pronovost, Alain	Skrzek, Sarah	Ward, David
Morin, Sébastien	Pronovost, Clara	Sonier, Katherine	Watson, Andrew
Moroz, Marek	Pronovost, Rosalie	Sonier, Matthew	Welch, Christine
Moroz, Michael	Proteau, Marie-Claude	Soplet, Lydia	Westwood, Nicholas
Morrison, Katherine	Proulx, Alexandre	Soulard, Eric	Whissell, Vincent
Moser, Maya	Proulx-Desbrée, Vanessa	Spence, Christine	White, Robert J.
Mrad, Rabih	Provost, Linda	St-Pierre, Jean-François	Wilkins, Sydney
Mueller, Laura	Pucci, Pierino	St-Amour, Jean-François	Williams, Cédric
Muir, Michael	Pullen, Lynne	Stansel, Kirsten	Williamson, Heather
Mullin Zukerman, Tiera	Quesnel, Geneviève	St-Denis, France	Wisking, John
Murray, Daniel	Regnier, Kelsey	Stone, Alexander	Wojciechowski, Stéphane
Mwamba, Sandra	Renaud, Camille	Sunga, Noah	Wojnarski, Kelly
Myatt, Allison	Rheault-Montpellier, Karine	Symes, Kelly	Wood, Johnathon
Myles, Christopher	Richard, Alexander	Tadi, Rita	Yang, James
Nadeau, Justin	Richard, Elissa	Talbot, Patricia	Yeung, Jasmine
Nadio, Boubacar	Rideout, Emily	Tam, Karen	Zanetti, Marco
Naegelkraemer, Jennifer	Riquier, Alysha	Tenasco, Rene	Zanth, Jennifer
Napiorkowski, Michael	Robinson, Rebecca	Théoret, Jacqueline	Zayed, Mohamed
Naud, Patrick	Roche, Bryan	Thibault, Lucie	Zemmou, Fatiha
Nehme, Katarina	Rollin, Tina	Thomson, Heather	Zoukou, Stéphane
Nguyen, Hieu	Rouette, Valérie	Tiedemann, Kenneth	
Noël, Émilie	Rouire, Patrick	Tippett, Kara	
Noureddine, Hassan	Roy Choudhury, Someshwar	Tocchetto, Eloisa	
Nussbaum, Tobias	Roy-Forget, Nadya	Torreblanca Alarie, Marina	
Oates, Michael	Royo, David	Trabelsi, Faouzi	
O'Higgins, Caitlin	Rozon, Julie T	Traoré, Blaise Tongacé	
Olivares, Christian	Ruel, Catherine	Tremblay, Camille	
Ouattara, Mahamadou	Russell-Evans, Lyna	Tremblay, Mario	
Page, Gary	Ruszkowski, Nicolas	Tremblay, Thierry	
Pageot, Hélène	Sabourin, Marise	Tremblay-Dextras, Caroline	
Papineau, Marc	Sabourin, Vincent	Trudeau, Stéphane	
Paquette, Isabel	Sacret, Andrew	Turcotte, Dominique	

www.ccn-ncc.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7, Canada

Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063

Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : **www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel**.

Commission de la capitale nationale

Rapport annuel 2020-2021

Numéro de catalogue : W91F-PDF